



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 76

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 14

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 46

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			

Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémie FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Urbanisme / Habitat

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

**Programme Local de l'Habitat (PLH)
Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
Subventions aux particuliers**

Madame Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Communauté de Communes de Vire substituée depuis le 1^{er} janvier 2016 par la commune nouvelle de Vire Normandie, a signé une convention avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) le 31 mai 2014 permettant la mise en place du suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui se déroulera sur la période 2014-2017.

Le dispositif prévoit une subvention complémentaire à celle de l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH) au profit des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs selon le barème indiqué ci-dessous :

POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

		Vire Normandie (toute commune déléguée)		Primes supplémentaires (centre-ville de Vire)
		Pourcentage d'aide sur le coût des travaux HT	Plafond d'aide	
1 - Lutte contre l'habitat indigne				
Revenus « modestes »		10 %	2 500 €	-
Revenus « très modestes »			Pas de plafond	-
2 - Logement très dégradé				
Revenus « modestes »		5 %	2 150 €	-
Revenus « très modestes »			Pas de plafond	-
3 - Sécurité salubrité				
Revenus « modestes »		5 %	400 €	-
Revenus « très modestes »			Pas de plafond	-
4 - Autonomie de la personne				
Revenus « très modestes »		5 %	Pas de plafond	-
5 - Lutte contre la précarité énergétique				
Revenus « modestes » et « très modestes »		Prime de 500 €		+ 500 €
6 - Prime assainissement autonome*				
Revenus « modestes » et « très modestes »		10 % des travaux ANC	1 000 €	-

* dans le cadre d'une réhabilitation du logement. Les cibles prioritaires de cette action sont les logements ne disposant pas d'un système d'assainissement et les installations existantes dont la réhabilitation est considérée comme urgente par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

	Vire Normandie (toute commune déléguée)		Primes supplémentaires (centre-ville de Vire)
	Pourcentage d'aide sur le coût des travaux HT	Plafond d'aide	
1 - Lutte contre l'habitat indigne			
Niveau « social » et « très social »	10 %	3 400 €	-
2 - Logement très dégradé			
Niveau « social » et « très social »	5 %	2 350 €	-
3 - Sécurité salubrité			
Niveau « social » et « très social »	5%	1 300 €	-
4 - Logement dégradé			
Niveau « social » et « très social »	5 %	1 300 €	-
5 - Autonomie de la personne			
Niveau « social » et « très social »	5 %	1 300 €	-
6 – RSD non décence			
Niveau « social » et « très social »	5 %	1 300 €	-
7 – Travaux d'amélioration de la performance énergétique			
Niveau « social » et « très social »	10 %	2 600 €	+ 1 000 €
8 - Primes sorties de vacance*			
Niveau « intermédiaire »	1 000 €		+ 1 500 €
Niveau « social » et « très social »	2 000 €		+ 3 000 €

* Primes accordées pour la remise sur le marché des logements vacants depuis 2 ans ou plus au 1^{er} janvier de l'année N-2. Pour bénéficier de cette prime, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration. L'ancienneté de la vacance du logement sera justifiée à partir du fichier des locaux vacants transmis par la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP).

Dans ce cadre, les personnes dont le nom figure dans le tableau annexé au présent rapport ont réalisé des travaux conformes aux objectifs de l'OPAH et peuvent prétendre à des subventions d'un montant global de 1 000 € (subventions commune de Vire Normandie) et 500 € (subvention « périmètre du centre-ville ») pour un montant total de travaux de 48 372 € TTC, concernant 2 logements.

Vu la convention d'OPAH adoptée par délibération n°1 du Conseil Communautaire le 06 mars 2014.

Vu l'arrêté N° 86-15 portant création d'une commune nouvelle Vire Normandie, et notamment son article 7.

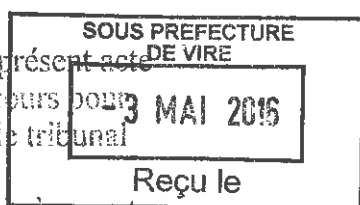
Suivant l'avis de la Commission « Urbanisme/Habitat » et du Bureau Municipal, le Conseil Municipal de Vire Normandie est invité :

- à autoriser le versement des primes visées en annexe, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH.
- à dire que la dépense d'un montant total de 1 000 € sera imputée au compte 2042 de Vire Normandie.
- à dire que la dépense d'un montant total de 500 € sera imputée à l'état spécial de la commune déléguée de Vire. »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que
L'acte est
a été reçu en sous-préfecture le : 03 MAI 2016
publié-notifié le : 03 MAI 2016
A VIRE le : 09 MAI 2016
Le Maire

Annexe – Travaux réalisés ouvrant droit à une subvention au titre de l'OPAH

Demandeur	Adresse du logement	Nombre de logements concernés	Statut (*)	Type de travaux	Coût des travaux	Subventions Vire Normandie	Aides « centre-ville »	Date de réception des factures
PRUDENCE Maryline	23 rue Girard 14500 VIRE	1	PO	Travaux d'économie d'énergie	34 902 €	500 €	500 €	26/02/2016
METOT Corinne	14 rue de Tourville 14500 SAINT-MARTIN-DE-TALLEVENDE	1	PO	Travaux d'économie d'énergie	13 470,24 €	500 €	-	11/03/2016
Total					48 372,24 €	1 000 €	500 €	

(*) PO : Propriétaire occupant / PB : Propriétaire bailleur



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 76

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 14

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 46

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Urbanisme / Habitat

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

Programme Local de l'Habitat (PLH)
Règlement de l'action n°4 :
« Promouvoir la réhabilitation des
logements anciens, souvent
dégradés »

Madame Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté le 4 mars 2013, définit, pour une durée de six ans, la politique du logement au niveau local, et en constitue le principal dispositif.

Six orientations portent le projet en matière d'habitat, dont l'objectif majeur est de favoriser le retour des habitants sur le territoire de Vire Normandie. A travers l'orientation n°1, il s'agit de créer une dynamique de rénovation et de mise à niveau du parc privé de logements.

Le PLH vise notamment un développement du parc locatif pour favoriser l'accueil (ou le maintien) de familles sur le territoire, en disposant d'une offre locative de qualité à des prix maîtrisés. Un objectif de 316 logements locatifs, dont 109 logements en locatifs aidés (logement social), et 54 logements locatifs conventionnés, a ainsi été fixé.

Afin d'atteindre cet objectif, les organismes publics sont encouragés à développer des projets de logements locatifs par réhabilitation du parc privé, souvent dégradé. Cette politique est spécifiquement prévue dans le Programme Local de l'Habitat, orientation 1 : Requalifier le parc privé, action n° 4 : Lutter contre la vacance : promouvoir la réhabilitation des logements anciens, souvent dégradés.

Initialement prévu pour promouvoir le « bail à réhabilitation », ce dispositif a été élargi aux programmes d'acquisition/amélioration avec un conventionnement des loyers pour la location.

Pour cette action 4, il est prévu de consacrer un budget de 100 000 €, jusqu'à fin 2018. La mise en œuvre de ce dispositif d'aide nécessite d'en préciser les contours : champ d'application, travaux subventionnables, nature et montant des aides, réception et instruction, décision d'attribution, modalités de versement.

La Commission «Urbanisme et habitat» a étudié, lors de la réunion du 23 mars 2016, les modalités de mise en œuvre de l'action 4, sous forme de subventions versées aux organismes publics.

Après étude et discussions sur l'ensemble de ces éléments, la commission propose au bureau le dispositif suivant :

Champ d'application:

L'opération de réhabilitation doit :

- Etre portée par un bailleur social, une Entreprise Publique Locale (EPL), un organisme agréé ou une collectivité territoriale ;
- Se localiser en zones urbaines (zones UA, UB, UC et 1NA pour le POS et zones U et AU pour le PLU).
- Développer une offre locative aidée (de type PLAi, PLUS, conventionnement « social » ou « très social »).

.../...

Nature et montant de l'aide (dans la limite des enveloppes annuelles votées) :

- Aide de 10 000 € par logement réhabilité
- Budget prévisionnel fixé à 100 000 € pour toute la durée du PLH (soit 10 logements).

Réception et instruction de la demande de subvention

L'opérateur doit fournir plusieurs pièces pour l'examen de sa demande d'aide :

- Une fiche synthétique du projet avec les éléments généraux (localisation, superficie, mode d'acquisition du foncier, nature des travaux, estimation du coût des travaux, photos, description du projet, niveaux des loyers et copie des agréments obtenus, le cas échéant) ;
- Le montage financier du projet ;
- Les plans existants et projetés (plan de situation, plan masse, plan de coupe) ;
- Le planning prévisionnel ;
- Une autorisation d'Urbanisme (Déclaration Préalable de travaux ou Permis de construire) ;
- un RIB.

Une commission d'examen est créée pour la décision d'attribution. Elle est composée des membres de la commission « Urbanisme et habitat ». La demande de subvention passera en commission, puis au Bureau.

Modalités de versement de l'aide

- Validité de la décision d'attribution de la subvention fixée à 24 mois (les travaux doivent débuter dans ce délai),
- Versement de l'aide sur présentation de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DACT), et visite de conformité au regard de l'autorisation d'urbanisme délivrée,
- Le montant de l'aide sera versé par virement administratif après accord du Conseil Municipal

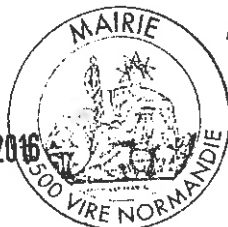
Sur proposition de la Commission « Urbanisme et Habitat », et suivant l'avis favorable du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter le dispositif de mise en œuvre de l'action n°4, volet « Promouvoir la réhabilitation des logements anciens, souvent dégradés » du PLH tel que présenté ci-dessus : champ d'application, nature et montant de l'aide, réception et instruction de la demande de subvention, modalités de versement de l'aide, et détaillé dans l'annexe ci-jointe : règlement de l'action 4 du PLH. »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

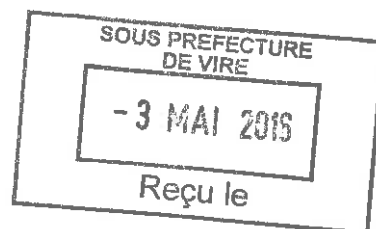


Marc ANDREU SABATER

Le Maire **ATTESTE** que
le présent acte
a été reçu en sous-préfecture le
publié-notifié le
A VIRE le :
Le Maire

03 MAI 2016

09 MAI 2016



Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

**PROMOUVOIR LA REHABILITATION
DES LOGEMENTS ANCIENS, SOUVENT DEGRADES**
Action n°4 du PLH
REGLEMENT D'ATTRIBUTION

Communauté de Communes de Vire

Programme Local de l'Habitat - 2013-2018

Règlement précisant les opérations éligibles, conditions d'obtention, natures et montants de l'aide, modalités de versement pour :

ACTION N°4 : LUTTER CONTRE LA VACANCE : PROMOUVOIR LA REHABILITATION DES LOGEMENTS ANCIENS, SOUVENT DEGRADÉS

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté le 4 mars 2013, définit, pour une durée de six ans, la politique du logement au niveau local, et en constitue le principal dispositif.

Six orientations portent le projet en matière d'habitat, dont l'objectif majeur est de favoriser le retour des habitants sur le territoire de Vire Normandie. A travers l'orientation n°1, il s'agit de créer une dynamique de rénovation et de mise à niveau du parc privé de logements.

Le PLH vise notamment un développement du parc locatif pour favoriser l'accueil (ou le maintien) de familles sur le territoire, en disposant d'une offre locative de qualité à des prix maîtrisés. Un objectif de 316 logements locatifs, dont 109 logements en locatifs aidés (logement social), et 54 logements locatifs conventionnés, a ainsi été fixé.

Afin d'atteindre cet objectif, les organismes publics sont encouragées à développer des projets de logements locatifs par réhabilitation du parc privé, souvent dégradé. Cette politique est spécifiquement prévue dans le Programme Local de l'Habitat, orientation 1 : Requalifier le parc privé, action n° 4 : Lutter contre la vacance : promouvoir la réhabilitation des logements anciens, souvent dégradés.

Initialement prévu pour promouvoir le « bail à réhabilitation », ce dispositif a été élargi aux programmes d'acquisition/amélioration avec un conventionnement des loyers pour la location.

Le budget estimé pour la réalisation de ce PLH sur la période 2013-2018, s'élève à 1 303 000 € en investissement et 290 000 € en fonctionnement. Pour l'action 4, « Promouvoir la réhabilitation des logements anciens, souvent dégradés », il est prévu de consacrer un budget de 100 000 € sur 6 ans. La mise en œuvre de ces dispositifs d'aides nécessite d'en préciser les contours : opérations éligibles, conditions d'obtention, nature et montant, modalités de versement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PLH, le Conseil Municipal a validé, par délibération du 25 avril 2016, les modalités de mise en œuvre de l'action 4.

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent règlement définit les modalités d'attribution des aides pour inciter les propriétaires à réhabiliter leur parc de logement vacant souvent dégradé.

Un des constats concernant le parc de logement privé est un nombre important de logements dégradés vacants. L'analyse de la vacance a permis de mettre en avant que de nombreux propriétaires sont souvent âgés, conservent leurs biens sans affection et ne souhaitent pas entreprendre à leur charge de travaux importants.

Pour favoriser la remise sur le marché de ces logements, plusieurs solutions sont possibles à travers des opérations de réhabilitation, et notamment :

- **L'Acquisition-amélioration :**

Une EPL¹ (SEM, SPL), un bailleur social, un organisme exerçant dans l'immobilier ou une collectivité territoriale peut acquérir du foncier dans le but de réaliser un programme de réhabilitation. L'opérateur en question est donc propriétaire, finance et réalise les travaux jusqu'à la mise en vente ou en location.

- **Bail à réhabilitation :**

Le bail à réhabilitation permet aux propriétaires de logements insalubres de les faire réhabiliter sans en assurer la gestion. Il s'agit d'un contrat régit entre le propriétaire et un opérateur qui s'occupera de la réhabilitation puis de la location (une collectivité territoriale, un organisme d'habitation à loyer modéré, une société d'économie mixte dont l'objet est de construire ou de donner des logements à bail ou un organisme agréé dont l'un des objets est de contribuer au logement des personnes défavorisées). Ce contrat indique la nature des travaux, leurs caractéristiques techniques et le délai de leur exécution.

Le preneur devra s'engager à réaliser dans un délai déterminé des travaux d'amélioration sur le bien et de le conserver en bon état dans le but de louer à usage d'habitation unique pendant la durée du bail.

Ce contrat est conclu pour une durée minimale de 30 années (loi ALUR). En fin de bail, les améliorations effectuées sur le bien bénéficient au bailleur sans indemnisation.

ARTICLE 2 – CHAMP D'APPLICATION

ARTICLE 2-1 PERIMETRE D'APPLICATION DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE ET PORTEUR DU PROJET

Le périmètre concerné par les dispositifs de soutien à un programme de réhabilitation est celui de la commune de Vire Normandie au 1^{er} janvier 2016.

En cas de modification du périmètre, le présent règlement devrait être révisé et approuvé au conseil municipal.

L'opération doit être portée par une Entreprise Publique Locale (EPL), un bailleur social, un organisme exerçant dans l'immobilier (filiale d'une EPL par exemple) ou une collectivité territoriale pour être éligible à cette aide.

ARTICLE 2-2 LES OPERATIONS ELIGIBLES

Le présent règlement s'applique aux biens, fonciers ou immobiliers, situées en cœur de bourgs ou dans le centre-ville de Vire (zone UA, UB, UC et 1NA du POS actuel et zone U et AU du futur PLU) en vue de développer du locatif aidé.

¹ EPL : Il peut s'agir d'une Société d'Economie Mixte Locale (SEM ou SEML), d'une Société Publique Locale (SPL) ou d'une Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA)

ARTICLE 3 – NATURE ET MONTANTS DES AIDES

Les aides financières prévues par l'action n°4 du PLH prennent la forme de subventions.

La commune prévoit une aide maximale de 10 000 € par logement réhabilité.

Deux situations sont concernées par ce dispositif :

- Acquisition du foncier avec un projet de réhabilitation par un organisme public ou privé ; (1)
 - Utilisation du « bail à réhabilitation ». (2)
- (1) Dans le cadre d'une opération de réhabilitation portée par une EPL (SEM, SPL), un bailleur social, un organisme exerçant dans l'immobilier ou une collectivité territoriale, la commune de Vire Normandie verse une participation financière à l'opérateur, en capital ou en annuités, pour l'aider à réaliser son programme tout en permettant une mise en location à loyer maîtrisé (de type PLAi, PLUS, « social » ou « très social »).
- (2) La commune de Vire Normandie peut allouer une aide financière au preneur-locataire dans le cadre d'un bail à réhabilitation. Celle-ci ne pourra être attribuée qu'à une collectivité territoriale, un organisme d'habitation à loyer modérée, une société d'économie mixte dont l'objet est de construire ou de donner des logements à bail, ou un organisme agréé dont l'un des objets est de contribuer au logement des personnes défavorisées.

ARTICLE 4 – RECEPTION ET INSTRUCTION DE LA DEMANDE

ARTICLE 4-1 PIÈCES À FOURNIR EN APPUI DE LA DEMANDE

La décision d'attribution de l'aide est prise :

- par le conseil municipal, sur avis de la Commission « Urbanisme et habitat » et du Bureau,
- sur présentation d'un courrier sollicitant l'octroi de l'aide communautaire, au titre de l'action n°20, Plusieurs pièces doivent être fournies par le porteur du projet pour l'examen de sa demande d'aide :
 - Une fiche synthétique du projet avec les éléments généraux (localisation, superficie, mode d'acquisition, nature des travaux, coût, photo du bâtiment et photo de situation, description du projet, niveau des loyers de sortie) ;
 - Le montage financier du projet ;
 - Les plans existants et projetés (plan de situation, plan masse, plan de coupe) ;
 - Le planning prévisionnel ;
 - Une autorisation d'urbanisme (Déclaration Préalable, Permis de Construire) ;
 - Un RIB.

ARTICLE 4-2 PROCEDURE D'INSTRUCTION ADMINISTRATIVE ET COMMISSION D'ATTRIBUTION

L'instruction administrative est assurée par le service Urbanisme et Habitat de Vire Normandie.

Pour les dossiers recevables et complets, un courrier attestant de la réception du dossier et de son caractère complet sera envoyé. Le dossier sera ensuite présenté en Commission « Urbanisme et Habitat » puis en bureau.

La commission d'examen, constituée des membres de la commission « Urbanisme et Habitat » examine le dossier sur le fond, et émet un avis au regard des éléments transmis en application de l'article 2 du présent règlement.

Un courrier de notification validant ou non l'attribution de l'aide sera alors envoyée, dans un délai d'un mois maximum à compter de la tenue du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 – VERSEMENT DES SUBVENTIONS

ARTICLE 5-1 CONDITIONS DE MANDATEMENT

Le montant de l'aide sera versé par virement administratif après accord du Conseil Municipal.

ARTICLE 5-2 DELAIS DE VALIDITE

La décision d'attribution de la subvention est valable 24 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5-3 OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à respecter les dispositions du présent règlement, mais aussi celles prévues par le code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5-4 ANNULATION DE LA DECISION

En cas de non-respect des obligations du bénéficiaire de la subvention, la commune de Vire Normandie se réserve le droit d'annuler la décision d'attribution de la subvention, et pourra exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà allouées.

ARTICLE 6 – ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DE LA VALIDITE DU PRESENT REGLEMENT

Ce règlement est lié à la mise en œuvre de l'action n° 4 du PLH 2013-2019 de Vire Normandie. Sa durée de validité est donc identique à celle du PLH, sauf délibération contraire.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DU REGLEMENT

La commune de Vire Normandie se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment par délibération du Conseil Communal.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 76

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 14

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 46

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Urbanisme / Habitat

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

Programme Local de l'Habitat (PLH)
Demande de subvention de la
SEMIVIR
Réhabilitation d'un Immeuble vacant
situé « Rue d'Aignaux » (commune
délégée de Vire)

Madame Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté lors du Conseil de Communauté du 4 mars 2013, définit la politique du logement au niveau local, et en constitue le principal dispositif.

Le PLH vise notamment un développement du parc locatif pour favoriser l'accueil (ou le maintien) de familles sur le territoire de Vire Normandie, en disposant d'une offre locative de qualité à des prix maîtrisés. Un objectif de 316 logements locatifs, dont 109 logements en locatifs aidés (logement social), et 54 logements locatifs conventionnés, a ainsi été fixé.

Pour cela, la collectivité met en place, au travers de son action n°4, un dispositif de soutien aux opérations d'acquisition d'amélioration, à hauteur de 10 000 € par logement, conditionné à un plafonnement des loyers (de type PLAI, PLUS, conventionnement « social » ou « très social »).

Dans le cadre de son programme d'investissement 2016, SEMIVIR va engager la réhabilitation d'un immeuble, sise 32 rue d'aignaux, pour le transformer en 4 logements locatifs aidés, dont 1 accessible aux PMR. Une construction neuve, de 2 logements, sera également réalisée en partie arrière de l'îlot, rue Gaston Vimont, en loyer libre.

Représentant un investissement global de 900 000 € HT, ce chantier concerne ainsi :

- l'acquisition/amélioration d'un immeuble vacant depuis 2011,
- la mise sur le marché de 6 logements, dont 4 « sociaux », de type PLUS, (création de 2 T2 en duplex, 2 T3 (dont 1 PMR) et 2 T4),
- un programme BBC,
- la rénovation de la façade dans le style « reconstruction »,

Cette opération s'inscrit ainsi totalement dans les objectifs du PLH visant à encourager les bailleurs à engager des travaux de réhabilitation et de création de logements aidés en cœur de ville, dans un objectif de mixité sociale, en réinvestissant des immeubles vacants.

Au vu des règles de l'obtention d'une subvention au titre de l'action n°4, fixées à l'article 2 du règlement d'attribution de cette aide approuvé par délibération du 25 avril 2016, il apparaît que l'ensemble des conditions sont respectées, à savoir :

- ☐ le bien immobilier est situé en cœur de ville et fait l'objet de travaux de création de logements aidés,
- ☐ l'opération est portée par une Entreprise Publique Locale (EPL), un bailleur social, un organisme exerçant dans l'immobilier (filiale d'une EPL par exemple) ou une collectivité territoriale.

.../...

Etant précisé que ce dispositif d'accompagnement par Vire Normandie est inscrit au budget BP2016 – section investissement du compte 20418,

Vu l'approbation du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes de Vire, par délibération n°1 du Conseil de Communauté du 4 mars 2013, et notamment son action n°4,

Vu l'arrêté N° 86-15 portant création d'une commune nouvelle Vire Normandie, et notamment son article 7.

Vu l'approbation du règlement de mise en œuvre de l'action n°4, « Promouvoir la réhabilitation des logements dégradés », par délibération du Conseil Municipal du 25 avril 2016,

Vu la présentation d'un courrier du 9 février 2016 sollicitant l'octroi d'une aide PLH, avec production des pièces nécessaires,

Considérant que le projet de travaux s'inscrit dans les objectifs du Programme Local de l'Habitat, pour les motifs exposés ci-dessus,

Considérant que l'aide mobilisée par le PLH au titre de l'année 2016 pourrait permettre la réalisation d'une autre opération sur une autre résidence, sur la durée du PLH,

Sur proposition de la Commission « Urbanisme, Habitat » réunie le 23 mars 2016,

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Décider l'attribution d'une aide municipale de 40 000 € à la SEMIVIR, soit 10 000 € par logement social créé, pour son projet de travaux d'acquisition/amélioration de 6 logements situés 32 rue d'Aigneaux, au titre de l'action n°4 du PLH, selon le plan de financement ci-joint. »

Adopté à l'unanimité

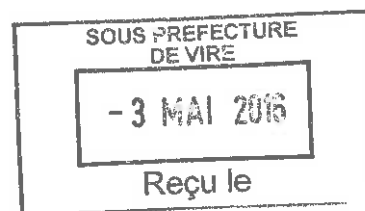
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 03 MAI 2016
publié-notifié le : 03 MAI 2016
A VIRE le : 09 MAI 2016
Le Maire

**OPERATION ACQUISITION-AMELIORATION
RUE D'AIGNAUX – VIRE – PLAN DE FINANCEMENT ET PRIX DE REVIENT**



Partie rénovation - 4 logements - LOCATIF SOCIAL PLUS

RDC	T3 (Handi)	59,15 m²
R+1	T3	60,80 m²
R+2+C	T2 (Ouest)	36,75 m²
	T2 (Est)	46,74 m²
TOTAL		202,4 m²

Partie construction - 2 logements R+1 - LOCATIF LIBRE

T4 (Ouest)	99,08 m²	T4 (Est)	97,42 m²
TOTAL	196,5 m²		

TOTAL : 6 logements 398,9 m²

MONTAGE OPERATIONNEL

Maître d'ouvrage : SEMIVIR

Mandataire : SCET

Maître d'œuvre : EXO Architectes

Budget prévisionnel : 900 000 euros HT

(y.c. Acquisition)

Dépôt du PC : septembre 2015

Livraison prévue : novembre 2016

PLAN DE FINANCEMENT

	Acquisition rénovation (4 logts)	%	Construction (2 logts)	%	Total opération	%
Montants HT	525 560	100%	381 482	100%	907 042	100%
Emprunt	262 780	50%	190 741	50%	453 521	50%
Subvention						
dont Région	40 000					
Vire Normandie	40 000					
Etat	20 000					
Autres (Leader...) à définir						
	100 000	19%			100 000	11%
Fonds propres	162 780	31%	190 741	50%	353 521	39%

PRIX DE REVIENT

	Acquisition rénovation (4 logts)	%	Construction (2 logts)	%	Total opération	%
Montant Total	525 560	100%	381 482	100%	907 042	100%
Charge foncière totale (yc VRD)	196 400	37%	1 000	1%	197 400	22%
Coût travaux (hors VRD)	252 500	48%	335 000	87%	587 500	65%
PI et frais divers	76 660	15%	45 482	12%	122 142	13%



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 76

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 14

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 46

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Personnel

**Gratification d'un stagiaire –
Modification de la période de stage**

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

Monsieur Raymond GABILLARD donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Par délibération du conseil municipal en date du 29 février dernier, il a été décidé d'autoriser Monsieur le Maire à verser une gratification à M. Quentin LECŒUR, étudiant à l'I.U.T. de Rouen / Département métiers du multimédia et de l'internet, accueilli dans le cadre d'un stage au service « Communication », prévu initialement du 18 avril au 30 juin 2016.

A la demande de l'établissement d'enseignement du stagiaire, les dates d'accueil en milieu professionnel ont été avancées.

Le stage se déroulera donc durant la période du 4 avril au 10 juin 2016, pour une présence effective de 350 heures dans notre collectivité.

La législation prévoit le versement obligatoire d'une gratification lorsque la durée de présence effective d'un stagiaire de l'enseignement supérieur dans l'organisme d'accueil est supérieure 2 mois (soit à partir de la 309^{ème} heure de présence).

Vu la loi pour l'Egalité des chances n° 2006-396 du 31 mars 2006,

Vu la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux conditions d'accueil des stagiaires de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas un caractère commercial,

Vu la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,

Vu le décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages,

Vu la convention établie, pour la période du 4 avril au 10 juin 2016, entre la Ville de Vire Normandie, l'I.U.T. de Rouen (antenne d'Elbœuf), 24 Cours Gambetta, 76500 ELBŒUF, et M. Quentin LECŒUR, domicilié 30 Route des cascades, VAUDRY, 14500 VIRE NORMANDIE,

.../...

Suivant l'avis favorable de la Commission « Personnel, Communication » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser à l'intéressé, conformément à la réglementation en vigueur, une gratification calculée sur la base de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 3,60 € (24 € x 15 %) par heure réelle de présence.
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2016, chapitre 012. »

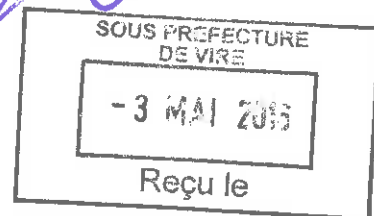
Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER



*Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte*

*a été reçu en sous préfecture le 03 MAI 2016
publié-notifié le : 03 MAI 2016
A VIRE le : 09 MAI 2016
Le Maire*

*Le Maire informe que le présent acte
pour faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication*



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 76

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 14

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 46

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lylane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLICQUE FRANÇAISE
dans un délai de deux mois à compter
de la notification ou de sa publication

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Personnel

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

**Concours du receveur municipal
Attribution d'indemnité**

Monsieur Raymond GABILLARD donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Outre les prestations de caractère obligatoire exercées par les receveurs municipaux, ceux-ci sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à :

- l'établissement des documents budgétaires et comptables ;
- la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie ;
- la gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises ;
- la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Ces prestations ont un caractère facultatif. Elles peuvent donner lieu au versement, par la collectivité, d'une indemnité dite « indemnité de conseil ».

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

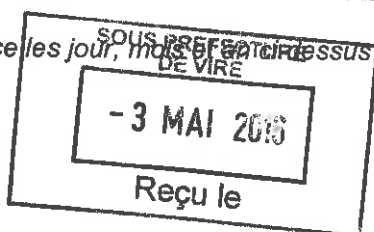
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Suivant l'avis favorable de la Commission « Personnel, Communication » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux maximum par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité,
- que cette indemnité sera attribuée à Madame Dominique BOUVET, Trésorière du Centre des Finances Publiques de Vire. »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et année ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte

a été reçu en sous-préfecture le : 03 MAI 2016
publié-notifié le :

A VIRE le : 03 MAI 2016

Le Maire

09 MAI 2016



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 76

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 14

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 46

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Objet :
Personnel***Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30***Demande d'un agrément concernant
l'accueil de service civique****Monsieur Raymond GABILLARD donne lecture du rapport suivant :****"Mes Chers Collègues,**

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts soit par des prestations en nature (accès subventionné à un établissement de restauration collective), soit par le versement d'une indemnité complémentaire de 100.46 euros* par mois.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

** Montant prévu par l'article R121-5 du code du service national (7.43% de l'indice brut 244).*

Suivant l'avis de la Commission « Personnel, Communication » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal,

Vu la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

DE DECIDER :

Article 1 : de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1^{er} juin 2016.

Article 2 : d'autoriser le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

.../...

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

Article 4 : d'autoriser le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 100.46 euros* par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport. »

Adopté à l'unanimité

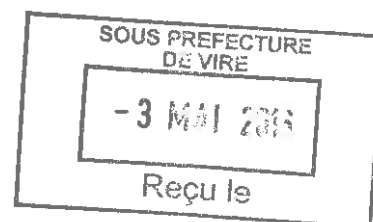
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte
pour le cas échéant pour
exécuter devant le tribunal
Ad.
dans le délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 03 MAI 2016
publié-notifié le : 03 MAI 2016
A été le : 09 MAI 2016
Le Maire



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 76

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 14

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 46

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Personnel

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

**Création d'un emploi non permanent
de médiateur social pour une durée
de 7 mois**

Monsieur Raymond GABILLARD donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la mise en place du portail famille permettant l'inscription aux activités périscolaires des familles de la commune déléguée de Vire, il est proposé la création durant une période de 7 mois d'un emploi de médiateur social. Il sera chargé d'orienter et d'aider les usagers dans leurs démarches administratives relatives au nouveau système d'inscription et de facturation des services d'accueils périscolaires.

Les missions de cet agent consisteront à :

- Encadrer deux personnes en service civique ;
- Consolider le lien social en allant à la rencontre des personnes et leur présentant les missions et les services proposés par le nouveau système d'inscription et de tarification des temps périscolaires ;
- Aider et accompagner les publics dans leurs démarches administratives pour l'inscription et la réservation des temps périscolaires ;
- Repérer, puis désamorcer les situations de tensions ou de conflits ;
- Participer aux opérations administratives liées au nouveau système d'inscription et de tarification des temps périscolaires (participation à la mise à jour des dossiers « FAMILLES » du progiciel CIVIL NET ENFANCE notamment).

Considérant qu'en raison des éléments évoqués ci dessus, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité de médiateur social à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Personnel, Communication et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de décider :

Article 1 :

De créer un emploi non permanent d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire durant 7 mois.

Article 2 :

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des adjoints d'animation de 2^{ème} classe.

.../...

Article 3 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 2 mai 2016.

Article 4 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget. »

Adopté à l'unanimité

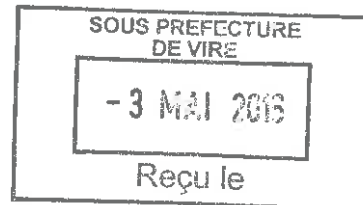
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le : 03 MAI 2016

publié-notifié le :

A VIRE le : 03 MAI 2016

Le Maire : 09 MAI 2016



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 77

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 14

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Personnel

Convention avec SANTRAVIR

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

Monsieur Raymond GABILLARD donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le service interentreprises de santé au travail désigné Santravir assure les missions du service de médecine préventive pour les agents de la commune de Vire Normandie.

Il propose l'adhésion à la prestation médecine préventive géré par Santravir à compter du 1^{er} janvier 2016.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Personnel, Communication » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

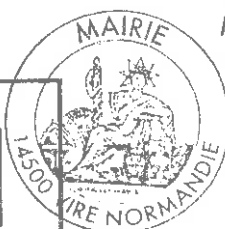
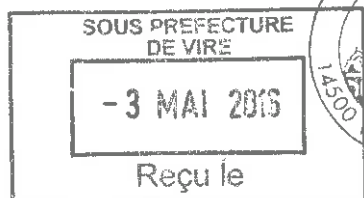
- De décider d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2016 à la prestation médecine préventive de SANTRAVIR,
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention (jointe en annexe),
- De préciser que les crédits sont prévus au budget de l'exercice. »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,**

Marc ANDREU SABATER



Le Maire certifie que le présent acte
a été enregistré en sous-préfecture le : 03 MAI 2016
publié au bulletin le : 03 MAI 2016
A VIRE le : 09 MAI 2016
Le Maire

Le Maire certifie que le présent acte
pourra faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
administratif de Vire Normandie
dans un délai de deux mois à comp-
ter de sa notification ou de sa publication.



• BP 60004
11, place du Champ de Foire
14501 VIRE cedex

• Tél. 02 31 66 27 07
fax 02 31 66 27 09

CONVENTION N°2016/1

Entre :

1. Le Service Interentreprises de Santé au Travail ci-après désigné SANTRAVIR, dont le siège social est à Vire, 11 Place du champ de foire, représenté par Madame Laurence EUDELIN, directrice,

d'une part,

2. et la Commune Nouvelle VIRE NORMANDIE, représentée par Monsieur Le Maire,

Il a été convenu ce qui suit :

d'autre part,

Article 1

En application du décret N°2000-542 de juin 2000 modifiant le décret N°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail, ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, le Service de Santé au Travail interentreprises SANTRAVIR va assurer les missions du Service de Médecine Préventive pour les agents de la Commune Nouvelle de VIRE NORMANDIE.

Pour cela, SANTRAVIR adressera en fin d'année à la Commune Nouvelle VIRE NORMANDIE une déclaration d'effectifs sur laquelle il conviendra de porter la liste nominative des agents présents au 01 janvier de l'année en cours et de la retourner au plus tard pour le 15 janvier. Cette déclaration d'effectifs sert de base au calcul de la cotisation due à SANTRAVIR.

Article 2

Le temps fourni par l'équipe de santé au travail de SANTRAVIR sera calculé sur la base du nombre d'agents concernés. Ce temps comprendra la surveillance médicale ainsi que les actions sur le milieu professionnel à savoir :

- Amélioration des conditions de vie et de travail dans les services
- L'hygiène générale des locaux et des services
- L'adaptation des postes, des techniques, des rythmes de travail à la physiologie humaine
- La protection des agents contre les nuisances et les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles etc...

Article 3

SANTRAVIR conservera, sous la responsabilité du médecin du travail, le dossier médical établi pour chaque agent au cours du premier examen. Aucune information ni indication médicale individuelle ne pourront être communiquées à la Commune Nouvelle VIRE NORMANDIE.

Article 4

Les visites médicales se dérouleront dans nos locaux, 11 Place du champ de foire à Vire. Les agents seront examinés aux jours et heures fixés d'un commun accord entre les responsables de la Commune Nouvelle VIRE NORMANDIE et de SANTRAVIR qui organisera les convocations.

Article 5

La participation financière de la Commune Nouvelle VIRE NORMANDIE sera calculée sur la base du nombre d'agents déclarés. Le montant par salarié de cette participation financière figurera sur un avenant actualisé chaque année et signé par les parties à la convention. Pour l'année 2016 cette cotisation est fixée à 82 euros HT par agent déclaré au 01 janvier.

Toutes les fois où il aura été constaté en cours d'année une augmentation des effectifs, les agents supplémentaires seront facturés en visite d'embauche soit 51.35 euros HT pour 2016.

Article 6

La présente convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction le 1^{er} janvier de chaque année. Sa dénonciation peut intervenir à tout moment mais elle doit être signifiée à l'autre partie par lettre recommandée avec préavis de 3 mois.

Fait à Vire, le 23/02/2016

Pour la Commune Nouvelle VIRE NORMANDIE
Monsieur Le Maire

Pour SANTRAVIR
Laurence EUDELIN
Directrice

SANTRAVIR
11, place du Champ de Foire
BP 60004
14504 VIRE CEDEX
Tél. 02.31.66.27.07 - Fax 02.31.66.27.09
contact@santravir.fr - SIRET 780 775 003 000 20



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 77

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 14

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémie FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Travaux

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

Pôle Environnement
Signature avec ERDF de trois actes
de constitution de servitude dans le
cadre des travaux de desserte
électrique du Pôle Environnement

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Monsieur Pierre-Henri GALLIER donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Dans le cadre des travaux de desserte électrique du Pôle Environnement, il y a lieu de prévoir la mise en place de trois servitudes au profit de E.R.D.F. Ces servitudes, destinées à pérenniser le droit à accéder aux terrains traversés en vue d'assurer la gestion de ses équipements, porteraient sur:

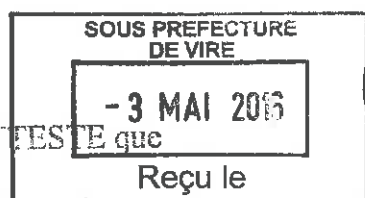
NATURE DES TRAVAUX	EMPRISES CONCERNEES PAR LE PROJET DE SERVITUDE
Implantation d'un poste transformateur	Parcelle A n° 501p
Pose de 4 canalisations électriques souterraines	Parcelles A n° 501p-251-749-724
Pose d'un support aérien	Parcelle B n° 1107p

La constitution de ces servitudes s'opérerait sans droit à indemnité et serait régularisée par actes authentiques, en l'étude de Maître CHUITON, notaire à Caen, aux frais exclusifs de la société E.R.D.F.

Suivant l'avis du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes authentiques de régularisation de servitudes, dont les projets sont annexés à la présente, dans le cadre des travaux ci-avant référencés, en l'étude de Maître CHUITON, notaire à Caen, ainsi que tout document relatif à ces dossiers. »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que
la décision a été reçue en sous-préfecture le :

publié-notifié le : 03 MAI 2016

A VIRE le : 03 MAI 2016
Le Maire

PLAN DE SITUATION



Par voie de conséquence, le propriétaire s'engage dès maintenant à porter la présente convention à la connaissance des personnes qui ont ou qui acquièrent des droits sur les parcelles traversées par les ouvrages, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de localitaire.

Il s'engage en outre à faire reporter dans tout acte relatif aux parcelles concernées par les ouvrages électriques définis à l'article 1^{er}, les termes de la présente convention.

ARTICLE 6 - Litiges

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de renvoyer un règlement amiable.

A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

ARTICLE 7 – Entrée en application

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les parties. Elle est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question à l'article 1^{er} ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

En l'égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise ERDF à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

Elle sera visée pour timbre et enregistrée gratis en application de l'article 1045 du Code Général des Impôts.

Un exemplaire de la convention sera remis au propriétaire après accomplissement par ERDF des formalités nécessaires.

La présente convention pourra faire l'objet d'un acte authentique par-devant notaire à la demande de l'une des parties, les frais dudit acte restant à la charge d'ERDF.

Fait en SIX EXEMPLAIRES,

A le
(1) Le Propriétaire

A le
(1) Electricité Réseau Distribution France

La commune de VIRE NORMANDIE
représentée par le maire M ANDREU SABATER :

X

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite " LU et APPROUVE "

DB227018804

Commune de VIRE NORMANDIE.
Département du CALVADOS.

Ligne électrique souterraine : Aménagements HTA et BTA " Pôle environnement PIPA "
fonction, tracé

CONVENTION DE SERVITUDES

Entre les soussignées :

Electricité Réseau Distribution France (ERDF), société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 270 037 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442, ayant son siège social Tour ERDF 34, place des Corolles, 92 079 Paris La Défense Cedex, représentée par M Michel HEURLIN agissant en qualité de responsable territorial dûment habilité à cet effet désignée ci-après par l'appellation « ERDF »

Et
d'une part,

La commune de VIRE NORMANDIE représentée par le maire M ANDREU SABATER
Demeurant 73 rue d'Aunay 14500 VIRE NORMANDIE
agissant en qualité de propriétaire des bâtiments et terrains sis
village Tracy à VIRE NORMANDIE
désigné ci-après par l'appellation "le propriétaire" ;

d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

Le propriétaire déclare que les parcelle(s) ci-après désignée(s) lui appartient/appartient :

Commune	Section(s)	Numéro(s)	Lieux-dits	Nature éventuelle des sols et cultures (Cultures légumières, prairies, pacage, bois, forêt ...)
VIRE NORMANDIE	A	501p /749 /751 /724	Tracy	

Le propriétaire déclare en outre, conformément au décret n° 70-492 du 11 juin 1970, que la/les parcelle(s) ci-dessous désignée(s) est/sont actuellement (*) :

- Exploité(e) par lui-même
- Exploité(e) par M. habitant à qui sera indemnisé directement par ERDF en vertu du dit décret et/ou des exploitations de la construction des ouvrages. Si à cette date ce dernier a abandonné l'exploitation, l'indemnité sera payée à son successeur
- Non exploitée(s)

(* ne concerne que les parcelles boisées ou forestières et les terrains agricoles : rayer les mentions inutiles)

Les parties, vu les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité tant par l'article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 que par l'article 35 modifié de la loi du 8 avril 1946 et le décret n° 70-492 du 11 juin 1970, vu le décret n° 67-886 du 6 octobre 1967, vu les protocoles d'accord conclus entre la profession agricole et ERDF et à titre de reconnaissance de ces droits, sont convenues de ce qui suit :

ARTICLE 1 - Droits de servitude consentie à ERDF

Après avoir pris connaissance du tracé des ouvrages, mentionnés ci-dessous, sur la(les) parcelle(s) ci-dessus désignée(s), le propriétaire reconnaît à ERDF, les droits suivants :

- 1/ Etablir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, 4 canalisation(s) souterraine(s) sur une longueur totale d'environ 553 mètres, ainsi que ses accessoires
 - 2/ Etablir si besoin des bornes de repérage
 - 3/ Implanter 3 coffrets(s) et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de mètres,
 - 4/ Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abatage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé que l'ERDF pourra confier ces travaux au propriétaire si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment le décret 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages de distribution.
 - 5/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc)
- Par voie de conséquence, ERDF pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui, en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.
- Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

ARTICLE 2 - Droits et obligations du propriétaire

2.1/ Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance des parcelles.

Le propriétaire s'interdit toutefois, dans l'emprise des ouvrages définis à l'article 1^{er}, de faire aucune modification du profil des terrains, aucune plantation d'arbres ou d'arbustes, aucune culture et plus généralement aucun travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages.

Le propriétaire s'interdit également de porter atteinte à la sécurité des installations.

2.2/ Si le propriétaire se propose soit de clore, soit de bâtir, soit de démolir, réparer ou surélever une construction existante, il devra faire connaître à ERDF par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception adressée au domicile élu ci-dessus mentionné, deux mois avant le début des travaux, la nature et la consistance des travaux qu'il envisage d'entreprendre en fournissant tous les éléments d'appréciation ; ERDF sera tenue de lui répondre dans le délai d'un mois à compter de la date de l'avis de réception.

Si la distance réglementaire entre les ouvrages établis sur la parcelle et la construction projetée n'est pas respectée, ERDF sera tenue de modifier ou de déplacer les ouvrages électriques. Cette modification ou ce déplacement sera réalisé selon le choix technique arrêté par ERDF et à ses frais. Cependant, le propriétaire pourra consentir au maintien des ouvrages moyennant le versement d'une indemnité en raison de l'obstacle apporté à la réalisation de ses projets.

Si ERDF est amenée à modifier ou à déplacer ses ouvrages, il pourra demander au propriétaire ou l'exploitant du terrain, compte tenu de la durée pendant laquelle les ouvrages auront été implantés, la restitution de tout ou partie de l'indemnité versée uniquement dans l'hypothèse d'un terrain agricole, boisé ou forestier, en application de l'article 3 ci-dessous.

Si le propriétaire n'a pas, dans le délai de deux ans à partir de la modification ou du déplacement, exécuté les travaux projetés, ERDF sera en droit de lui réclamer le remboursement des frais de modification ou de déplacement des ouvrages, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts s'il y a lieu.

ARTICLE 3 - Indemnisation éventuelle

3.1/ La présente convention est conclue à titre gratuit, sauf lorsque la parcelle objet de la présente convention fait l'objet d'une exploitation boisée, forestière ou agricole au sens des protocoles d'accord conclus entre la profession agricole et ERDF, en vigueur à la date de signature de la présente convention.

Dans ces seules hypothèses, ERDF verse au propriétaire et/ou l'exploitant, qui accepte, à titre de compensation forfaitaire des préjudices de toute nature résultant pour celui-ci de l'exercice de droits reconnus à l'article 1^{er}, une indemnité de NEANT euros (inscrire la somme en toutes lettres).

3.2/ Par ailleurs, les dégâts qui pourraient être causés aux cultures, bois, forêts et aux biens à l'occasion de la construction, de la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages (à l'exception des abatages et élagages d'arbres indemnisés au titre du paragraphe 3.1) feront l'objet d'une indemnité versée suivant la nature du dommage, soit au propriétaire, soit à l'exploitant et fixée à l'amiable ou à défaut d'accord, par le tribunal compétent.

ARTICLE 4 - Responsabilités

ERDF prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

ARTICLE 5 - Effets de la présente convention

En vertu du décret n° 67-886 du 6 octobre 1967, la présente convention produit, tant à l'égard du propriétaire et de ses ayants droit que des tiers, les effets de l'arrêté préfectoral prévu à l'article 12 de la loi du 15 juin 1906.

¹ Protocoles « dommages permanents » et « dommages instantanés » relatifs à l'implantation et aux travaux des lignes électriques aériennes et souterraines étudiées en terrains agricoles

ARTICLE 12 – LITIGES

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable.
A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

ARTICLE 13 – DIVERS

La présente convention est exemptée du timbre et pourra être enregistrée gratis en application des dispositions de l'Article 1046 II 3° du Code Général des Impôts.

ARTICLE 14 – FORMALITES

La présente convention pourra, après signature par les parties, être authentifiée aux frais d'ERDF en l'étude de :

Maître CHUITON
12 rue du Tour de Terra
14000 Caen

suite de la demande qui en sera faite par l'une des parties pour être publiée à la conservation des hypothèques.

Eu égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise ERDF à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

Fait en SIX EXEMPLAIRES,

A le A le

(1) LE PROPRIETAIRE
(l'aménageur, le constructeur
ou le lotisseur)

(1) ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE

(1) Ecrire précédant la signature de la mention manuscrite "LU et APPROUVE"



DB222018804

CONVENTION DE SERVITUDES

Entre les soussignés :

Electricité Réseau Distribution France (ERDF), société anonyme à conseil de surveillance et directeur au capital de 270 037 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442, ayant son siège social Tour ERDF 34, place des Corolles, 92 079 Paris La Défense Cedex, représentée par M. Michel HEURLIN, agissant en qualité de Responsable territorial, dûment habilité à cet effet,

désignée ci-après par l'appellation « ERDF »

d'une part,

Et

La ville de VIRE NORMANDIE

Adresse : 73 rue d'Aunay 14500 VIRE NORMANDIE

Représenté(e) par : Représentée par M ANDREU SABATER en qualité de Maire, dûment habilité à cet effet

Agissant en tant que propriétaire (aménageur / lotisseur / constructeur) des bâtiments et terrains sis : Village Tracy à VIRE NORMANDIE

Références Cadastres : Section(s) : A Numéro(s) : 501p

désigné ci-après par l'appellation « le propriétaire »

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

En application du décret n°70-254 du 20 mars 1970, codifié à l'article R-332-16 du code de l'urbanisme, l'aménageur / le constructeur / le lotisseur, susnommé, se déclare propriétaire des bâtiments et terrains précités. Lui et ses ayants-droit mettent à disposition d'ERDF un terrain d'une superficie de 9 m², situé village Tracy faisant partie de l'unité foncière constituée d'une parcelle cadastrée section(s) A numéro(s) 501p et d'une superficie totale de 70145 mètres.

Ledit terrain est destiné à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique n°14762P0048 (compléter par le numéro d'identification ou le nom du poste) affecté à l'alimentation de l'immeuble / lotissement et du réseau de distribution publique d'électricité. Le poste (y compris le gros œuvre) et ses accessoires font partie de la concession de distribution publique et, à ce titre, seront entretenus et renouvelés par ERDF.

En vue de l'équipement et de l'exploitation de ce poste, sont attribuées à ERDF tous les droits nécessaires à l'accomplissement de ces opérations et qui constituent des servitudes réelles au profit d'ERDF.

Ces droits et servitudes sont :

ARTICLE 1 – OCCUPATION

Occuper un emplacement sur lequel sera installé un poste de transformation et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique (ci-joint, annexé à l'acte, un plan délimitant l'emplacement réservé à ERDF).

ARTICLE 2 – DROIT DE PASSAGE

Faire passer, en amont comme en aval du poste, toutes les canalisations électriques, moyenne ou basse tension, et éventuellement les supports et ancrages de réseaux aériens pour assurer l'alimentation du poste de transformation et la distribution publique d'électricité.

Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc)

Pour assurer l'exploitation desdits ouvrages, ERDF bénéficiera de tous les droits qui lui sont conférés par les lois et règlements, notamment celui de procéder aux élagages ou abattements de branches ou d'arbres pouvant compromettre le fonctionnement des ouvrages et/ou porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes.

ARTICLE 3 – DROIT D'ACCES

Le propriétaire s'engage à laisser accéder en permanence, de jour comme de nuit, à l'emplacement réservé à ERDF (poste et canalisations) ses agents ou ceux des entrepreneurs accrédités par lui ainsi que les engins et matériels nécessaires en vue de l'installation, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages électriques et de les laisser déposer en permanence des dégagements permettant le passage et la manutention du matériel.

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

Le propriétaire susnommé s'engage à garantir ce libre accès et à procéder, à ses frais, en accord avec ERDF, aux aménagements qui seraient rendus nécessaires.

Ce chemin d'accès doit rester en permanence libre et non encombré.

Le plan ci-annexé, et approuvé par les deux parties, situe le terrain, le poste, les canalisations électriques et les chemins d'accès.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

Pour assurer la continuité de l'exploitation, le propriétaire s'interdit de faire, sur et sous le tracé des canalisations, aucune plantation, aucune culture, et plus généralement aucun travail et aucune construction qui soit préjudiciable à l'établissement, à l'entretien, à l'exploitation et à la solidité des ouvrages.

Le propriétaire s'interdit notamment de porter atteinte à la sécurité des installations et notamment d'entreposer des matières inflammables contre le poste de transformation ou d'en gêner l'accès.

ARTICLE 5 – MODIFICATION DES OUVRAGES

Le propriétaire conserve sur sa propriété tous les droits compatibles avec l'exercice des servitudes ainsi constituées.

Tous les frais qui seraient entraînés par une modification ou un déplacement du poste ou de ses accessoires dans l'avenir, seront à la charge de la partie cause de la modification ou du déplacement.

ARTICLE 6 – CAS DE LA VENTE OU DE LA LOCATION

En cas de vente, de location ou de toute autre mise à disposition de ses bâtiment(s) et terrain(s), le propriétaire susnommé et ses ayants-droit s'engagent à faire mention, dans l'acte de vente ou de location, des stipulations de la présente convention, que l'acquéreur ou le locataire, sera tenu de respecter.

ARTICLE 7 – DOMMAGES

ERDF prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

ARTICLE 8 – ASSURANCES

Chaque Partie déclare être assurée en responsabilité civile pour les conséquences pécuniaires des dommages accidentels causés à l'autre partie et/ou aux tiers, et résultant de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 9 – INSERTION DANS LE REGLEMENT DE COPROPRIETE

Les présentes stipulations seront, à la diligence du propriétaire, obligatoirement intégrées dans le cahier des charges ou dans le règlement de copropriété ainsi que les actes de vente.

ARTICLE 10 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature et est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question aux articles 1 et 2, et de tous ceux qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants.

Dans le cas où le poste viendrait à être définitivement désaffecté et déséquipé, rendant le lieu libre de toute occupation et mettant fin à la présente convention, ERDF fera son affaire de l'enlèvement des ouvrages.

ARTICLE 11 – INDEMNITE

La présente convention est conclue à titre gratuit, conformément à l'article R 332-16 du code de l'urbanisme.

ARTICLE 5- Litiges

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable.
A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

ARTICLE 6 - Entrée en application

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les parties. Elle est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question à l'article 1^{er} ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

Eu égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise ERDF à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

ARTICLE 7 - Formalités

La présente convention ayant pour objet de conférer à ERDF des droits plus étendus que ceux prévus par l'article 12 de la loi du 15 juin 1906, elle pourra être régularisée, en vue de sa publication au bureau des hypothèques, par acte authentique devant Maître CHUITON à Caen, les frais dudit acte restant à la charge d'ERDF.

Le propriétaire s'engage, dès maintenant, à porter la présente convention à la connaissance des personnes, qui ont ou qui acquièrent des droits sur les parcelles traversées par les ouvrages, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de locataire.

Il s'engage, en outre, à faire reporter dans tout acte relatif aux parcelles concernées, par les ouvrages électriques définis à l'article 1^{er}, les termes de la présente convention.

Fait en SIX EXEMPLAIRES,

A le
(1) Le Propriétaire

La ville de VIRE NORMANDIE
représentée par M ANDREU SABATER :

X

A le
(1) Electricité Réseau Distribution France

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite " LU et APPROUVE "

DB22/018804



Commune de VIRE NORMANDIE
Département du CALVADOS

Ligne électrique aérienne : Aménagement HTA / BTA pôle environnement PIPA
flexion, tracé

CONVENTION DE SERVITUDES

Entre les soussignés :

Electricité Réseau Distribution France (ERDF), société anonyme à conseil de surveillance et
directoire au capital de 270 037 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444
808 442, ayant son siège social Tour Winterthur, 102 Terrasse Boileau, 92 085 Paris La Défense
Cedex,
représentée par Mr Michel HEURLIN, agissant en qualité de Responsable territorial, dûment
habilité à cet effet,

désignée ci-après par l'appellation « ERDF »

Et

d'une part,

La ville de VIRE NORMANDIE représentée par M ANDREU SABATER en qualité de maire
Demeurant 73 rue d'Aunay 14500 VIRE NORMANDIE

agissant en qualité de propriétaire des bâtiments et terrains sis village Tracy à VIRE NORMANDIE
désigné ci-après par l'appellation "le propriétaire" ;

d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

Le propriétaire déclare que la/les parcelle(s) ci-après désignée(s) lui appartient/ appartiennent :

Commune	Section(s)	Numéro(s)	Lieux-dits	Nature éventuelle des sols et cultures (Cultures légumières, prairies, pacage, bois, forêt...)
VIRE NORMANDIE	B	1107p	Tracy	

Le propriétaire déclare en outre, conformément au décret n° 70-492 du 11 juin 1970, que la/les parcelle(s) ci-dessus désignée(s) est/sont actuellement (*) :

- Exploité(s) par lui-même
 - Exploité(s) par M habitant à qui sera indemnisé directement par ERDF en vertu du dit décret et/ou exploité lors de la construction des ouvrages. Si à cette date ce dernier a abandonné l'exploitation, l'indemnité sera payée à son successeur
 - Non exploitée(s)
- (*) ne concerne que les parcelles boisées ou forestières et les terrains agricoles : rayer les mentions inutiles)

Les parties, vu les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité tant par l'article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 que par l'article 35 modifié de la loi du 8 avril 1946 et le décret n° 70-492 du 11 juin 1970, vu le décret n° 67-886 du 6 octobre 1967, vu les protocoles d'accord conclus entre la profession agricole et ERDF et à titre de reconnaissance de ces droits, sont convenues de ce qui suit :

ARTICLE 1 - Droits de servitude consentis à ERDF

Après avoir pris connaissance du tracé des ouvrages, mentionnés ci-dessous, sur la/les parcelle(s), ci-dessus désignées, le propriétaire reconnaît à ERDF, que cette propriété soit close ou non, bâtie ou non, les droits suivants :

1/ Etablir à demeure 1 support(s) (équipés ou non) et ses ancrages pour conducteurs aériens d'électriciens à l'extérieur des murs ou façades dominant sur la voie publique ou sur les toits ou terrasses des bâtiments

Pour les supports, les dimensions approximatives au sol (fondations comprises) sont respectivement :

- 0.61m x 0.55m pour le premier support
- pour le second support
- pour le troisième support

2/ Faire passer les conducteurs aériens d'électricité au-dessus des dites parcelles désignées sur une longueur totale d'environ **SURPLOMB EXISTANT** mètres

3/ Encastrer un ou plusieurs coffrets(s) et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muré ou une façade, avec pose d'un câble en tanchée et/ou sur façade de mètres

4/ Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'ERDF pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment le décret 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages de distribution.

5/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Par voie de conséquence, ERDF pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

ARTICLE 2 : Droits et obligations du propriétaire

Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance des parcelles mais renonce à demander pour quelque motif que ce soit l'enlèvement ou la modification des ouvrages désignés à l'article 1^{er}.

Le propriétaire s'interdit toutefois, dans l'emprise des ouvrages définis à l'article 1^{er}, de faire aucune modification du profil des terrains, aucune plantation d'arbres ou d'arbustes, aucune culture et plus généralement aucun travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages.

Le propriétaire s'interdit également de porter atteinte à la sécurité des installations

Il pourra toutefois :

- élever des constructions et/ou effectuer des plantations à proximité des ouvrages électriques à condition de respecter entre lesdites constructions et/ou plantations et (es) ouvrage(s) visé(s) à l'article 1^{er}, les distances de protection prescrites par la réglementation en vigueur
- planter des arbres de part et d'autre de la nappe des conducteurs aériens, à conditions que le sommet d'un arbre, supposé tomber perpendiculairement sur cette nappe de conducteurs, reste toujours, au cours de la chute, à une distance supérieure à celle prescrite par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 - Indemnité

3.1/ A titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits reconnus à l'article 1^{er}, ERDF s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié prévu à l'article 7 ci-après, au propriétaire et/ou l'exploitant, qui accepte, une indemnité unique et forfaitaire de **NEANT** euros (*inscris la somme en toutes lettres*).

Dans le cas des terrains agricoles, cette indemnité sera évaluée sur la base des protocoles agricoles¹ conclus entre la profession agricole et ERDF, en vigueur à la date de signature de la présente convention.

3.2/ Par ailleurs, les dégâts qui pourraient être causés aux cultures, bois, forêts et aux biens à l'occasion de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages (à l'exception des abatages et élagages d'arbres indemnisés au titre du paragraphe 3.1/ feront l'objet d'une indemnité versée suivant la nature du dommage, soit au propriétaire soit à l'exploitant, fixée à l'amiable, ou à défaut d'accord par le tribunal compétent.

ARTICLE 4 – Responsabilités

ERDF prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

¹ Protocoles « dommages permanents » et « dommages instantanés » relatifs à l'implantation et aux travaux des lignes électriques aériennes et souterraines étudiées en terrains agricoles



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 77

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 14

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Transition Energétique

Mise en place d'actions d'économies
d'énergie pour la population

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

Monsieur Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Vire Normandie est aujourd'hui engagée dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) 2014-2018
« Territoires en transition énergétique ».

La valorisation en directe des CEE pour les collectivités est relativement contraignante ; le marché est très fluctuant, les dossiers sont complexes et les délais d'instruction sont longs (environ 18 mois). La société GEO PLC propose à la commune de signer une convention pour tous les travaux éligibles engagés par la collectivité. Elle garantit un prix de rachat fixe des CEE, le paiement est réalisé sous 30 jours.

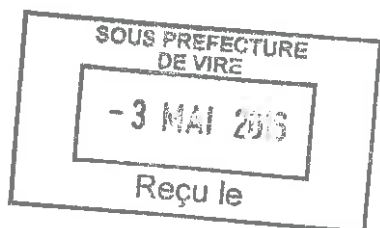
Cette solution permet donc une simplification notable de l'utilisation du dispositif des CEE par la collectivité, néanmoins il semble que le prix de rachat soit moins élevé que si la collectivité vendait les CEE en direct (toute chose égale par ailleurs étant donné les fluctuations du marché).

Suivant l'avis favorable de la commission « Travaux, Systèmes d'Information, Transition Energétique » et du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le maire, ou son représentant, à signer la convention avec la société GEO PLC (jointe en annexe) pour la vente des CEE de la commune sur une durée d'une année. »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 03 MAI 2016
publié-notifié le : 03 MAI 2016
A VIRE le : 09 MAI 2016
Le Maire

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de CAEN
de sa nomination ou de sa publication

**CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AFIN DE
PROMOUVOIR LES OPERATIONS DE MAÎTRISE DE L'ENERGIE SUR LE
PATRIMOINE DE LA COMMUNE DE VIRE-NORMANDIE**

Entre les soussignées :

1. **La Commune de Vire-Normandie**, Collectivité Territoriale Commune Nouvelle, situé(e) 11 Rue DESLONGRAIS - 14 500 VIRE, immatriculée sous le numéro 20006017600019, représentée par Monsieur Fernand Chenel en sa qualité de **Maire Délégué**, dûment habilité(e) aux fins des présentes, *Ci-après dénommée le « Bénéficiaire »*,

De première part,

Et

2. La société **PARTAGER LA CROISSANCE**, Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000.000 €, dont le siège social est situé 101, rue de Sèvres, 750 06 Paris, prise en son établissement principal sis 11, Place Edouard VII, 75 009 Paris, immatriculée sous le numéro 529 426 975 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, représentée par Monsieur Christophe Février, en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes, *Ci-après dénommée « PLC »*,

De seconde part,

Ci-après dénommées chacune ou conjointement la ou les « Parties »,

Il a été exposé, convenu et arrêté ce qui suit :

Exposé des motifs

- A.** Dans une économie de marché confrontée à l'impératif de mieux consommer l'énergie et d'assurer la protection de l'environnement, la loi POPE du 13 juillet 2005, modifiée par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, a mis en place le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (« CEE »). Aux termes de cette loi, les vendeurs d'énergie (dits « Obligés ») ont l'obligation de réaliser et d'inciter à la réalisation d'opérations d'économies d'énergie, ou bien de s'acquitter d'une pénalité dont le montant est dissuasif.

Les opérations d'économies d'énergie sont récompensées par l'attribution par les Pouvoirs Publics de Certificats d'Economies d'Energie dont l'unité de compte est le kilowattheure cumulé et actualisé (« kWh Cumac »). L'existence et l'authenticité des Certificats d'Economies d'Energie est matérialisée par leur inscription au Registre National des Certificats d'Economies d'Energie « EMMY ». Ces certificats ont une valeur marchande et sont librement cessibles de gré à gré.

- B.** Filiale de GEO France, société de conseil opérationnel en « Economies Vertes » sous la marque GEO-PLC, PARTAGER LA CROISSANCE est une société reconnue « structure délégataire » au sens des articles 5 et 6 du décret n° 2014-1668 du 29 décembre 2014 relatif aux obligations de la troisième période du dispositif. Elle s'est vue officiellement reconnaître la qualité d'Obligé et, à ce titre, doit réaliser, faire réaliser, ou inciter des tiers à la réalisation d'opérations d'économies d'énergie pour satisfaire à ses propres obligations d'économies d'énergie. Elle bénéficie, en contrepartie, du droit de demander et d'obtenir en son nom propre les CEE correspondant à de telles actions. Elle est détenue par GEO FRANCE, société de conseil opérationnel spécialisée, sous la marque GEO PLC, en organisation d'économies d'énergie et experte dans leur valorisation financière.
- C.** Le Bénéficiaire, La Commune de Vire-Normandie, est susceptible d'être intéressé par la réalisation d'opérations d'économies d'énergie sur son patrimoine, ainsi que par des actions de sensibilisation et une assistance à la valorisation de ces opérations dans le cadre du dispositif des CEE.
- D.** Au vu du caractère de Structure Délégataire de PARTAGER LA CROISSANCE, et de son expertise en matière d'opérations d'économies d'énergie, d'une part, et de l'intérêt manifesté par le Bénéficiaire pour de telles opérations, d'autre part, les Parties sont convenues d'établir la présente convention de partenariat afin de formaliser leur collaboration en matière d'opérations d'économies d'énergie.

ARTICLE 1 – DEFINITIONS

Les termes qui suivent auront le sens qui leur est attribué ci-dessous pour les besoins de la Convention.

« Autorité Administrative »	désigne toute autorité administrative compétente, aux termes des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, pour recevoir et instruire les Dossiers CEE relatifs aux Opérations et, s'il y a lieu, délivrer les CEE correspondants.
« Bénéficiaire »	désigne La Commune de Vire-Normandie qui bénéficie des Prestations conformément aux termes de la Convention.
« CEE »	désigne les Certificats d'Economies d'Energie. Ces Certificats d'Economies d'Energie sont des biens meubles immatériels négociables (dont l'unité de compte est le kWh Cumac) et pouvant être détenus, acquis ou cédés par toute personne morale.
« Convention »	désigne la présente convention et ses annexes.
« Délivrance »	désigne, en ce qui concerne des CEE, l'inscription de ces CEE sur le compte ouvert au nom de PLC auprès du Registre National des CEE. « Délivrer » sera interprété de la même façon.
« Dossier CEE »	désigne un dossier de demande de CEE correspondant à une Opération, conforme aux dispositions législatives et réglementaires, et notamment à l'Arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de CEE.
« kWh Cumac »	désigne l'unité de mesure des CEE, c'est à dire le kWh d'énergie finale cumulée et actualisée sur la durée de vie conventionnelle du produit. Cela représente une quantité d'énergie qui aura été économisée grâce aux opérations d'économies d'énergie mises en place. Afin de connaître ce montant il existe des fiches d'opérations standardisées qui sont définies par arrêté.
« Obligé »	désigne toute personne visée à l'article L. 221-1 du code de l'énergie, y compris toute Structure Délégataire.



L'ECOPARTNER

« Opération »

désigne toute opération d'économies d'énergie pouvant donner lieu à la délivrance de CEE, telles que définies à l'article 2 du décret n°2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié par le décret n°2014-1557 du 22 décembre 2014 relatif aux certificats d'économies d'énergie.

« Prestations »

désigne le Rôle Actif et Incitatif, sous la forme des incitations, préconisations, informations, conseils, formation ou autres missions d'assistance et engagements définis à l'Article 3, joué par PLC en vue de la réalisation d'Opérations.

« Registre National des CEE »

désigne la base de données enregistrant toutes les opérations afférentes aux détenteurs de comptes : délivrance de CEE, transfert de CEE entre titulaires de compte, annulation des CEE en fin de période sur instruction du Ministre lorsqu'un Obligé a satisfait à ses obligations. L'existence et l'authenticité des CEE est matérialisée par leur inscription au Registre National des CEE « www.emmy.fr ».

« Rôle Actif et Incitatif »

désigne la contribution directe apportée par un Obligé au Bénéficiaire d'une Opération, permettant la réalisation de cette dernière et intervenant antérieurement au déclenchement de l'Opération.

« Structure Délégate »

désigne une structure ayant pour objet de mutualiser et prendre en charge les obligations d'économies d'énergie d'Obligés dans le cadre du dispositif des CEE et répondant aux exigences du Code de l'énergie et des articles 5 et 6 du décret n°2014-1668 du 29 décembre 2014.

ARTICLE 2 – OBJET

La présente Convention établit un partenariat entre les Parties visant à inciter et permettre la réalisation d'opérations d'économies d'énergie par le Bénéficiaire sur son patrimoine et la valorisation de ces Opérations par PLC dans l'intérêt commun des Parties.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE PLC

3.1 – Missions de sensibilisation, préconisation, information, conseil et formation en matière d'économies d'énergie et de CEE

PLC s'engage envers le Bénéficiaire à :

- Définir avec lui un programme de sensibilisation et d'incitation à la réalisation d'opérations de performance énergétique ;
- Consacrer ses meilleurs efforts à la bonne exécution du présent partenariat ainsi qu'à assister, informer et conseiller le Bénéficiaire dans l'identification et la mise en œuvre d'Opérations génératrices de CEE ;
- Informer et conseiller le personnel désigné par le Bénéficiaire sur les opérations d'économies d'énergie et le dispositif des CEE, ainsi que sur la mise en œuvre d'Opérations et autres actions favorisant les économies d'énergie.

Pour ce faire, PLC pourra visiter les sites et établissements du Bénéficiaire.

PLC pourra, en tant que de besoin, fournir en amont de toute décision de la part du Bénéficiaire des conseils personnalisés sur les économies d'énergie que ce dernier pourrait réaliser sur leur patrimoine, afin d'optimiser et orienter les travaux prévus vers une meilleure efficacité et performance énergétique.

3.2 – Collecte des documents, préparation des Dossiers CEE et suivi de la procédure

PLC s'engage à prendre en charge avec diligence l'ensemble des tâches de collecte des documents, de constitution des Dossiers CEE, notamment auprès du Bénéficiaire, et de mise en œuvre et de suivi des procédures de demande de CEE à l'égard de l'Autorité Administrative afin de favoriser dans toute la mesure possible la Délivrance des CEE correspondant aux Opérations.

PLC s'engage notamment envers le Bénéficiaire à ce qui suit :

A) Collecte des documents et constitution des Dossiers CEE

PLC identifiera et collectera auprès du Bénéficiaire les documents nécessaires à la constitution des Dossiers CEE, à savoir :

- Les documents justifiant de la réalisation de l'Opération (telles que factures d'installation ou autre document financier et comptable accepté par l'Autorité Administrative comme justifiant de la réalisation de l'Opération) ;
- Les informations et documents justifiant du Rôle Actif et Incitatif de PLC dans l'Opération considérée, notamment :
 - La description de la contribution directe de PLC à l'Opération considérée, notamment l'organisation auprès du Bénéficiaire de missions de sensibilisation, information, conseil et formation en matière d'économies d'énergie et une incitation financière à la réalisation des Opérations ;
 - La justification, dans les conditions requises par l'Autorité Administrative, que la contribution de PLC est intervenue antérieurement au déclenchement de l'Opération ;
 - Les attestations du Bénéficiaire et des professionnels assurant la maîtrise d'œuvre requises par les dispositions législatives et réglementaires applicables.
- Tous autres documents et informations requis pour la constitution de Dossiers CEE complets et conformes aux lois et règlements applicables.

Il revient à PLC de s'assurer que les Dossiers CEE, y compris les pièces collectées auprès du Bénéficiaire, sont satisfaisantes et conformes aux exigences législatives et réglementaires et d'attirer l'attention du Bénéficiaire dans le cas contraire.

B) Engagement et suivi des procédures de demandes de CEE

PLC procédera à l'ensemble des formalités de dépôt et d'enregistrement des Dossiers CEE correspondant aux Opérations du Bénéficiaire.

PLC assurera au Bénéficiaire un suivi régulier et une information complète sur la procédure de demande de CEE relative à toute Opération et sur les volumes de CEE enregistrés tout au long de l'exécution de la Convention. A cet égard, PLC devra notamment informer le Bénéficiaire de l'évolution de la procédure relative à tout Dossier CEE.

3.3 – Incitation financière

A titre d'incitation financière à la réalisation des Opérations donnant lieu à la Délivrance de CEE dans le cadre de la présente Convention, PLC s'engage à verser au Bénéficiaire, la contribution définie à l'Article 5, sous forme de versement en numéraire dans les conditions définies audit Article 5.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

4.1 – Engagement de collaboration

Le Bénéficiaire s'engage à collaborer avec PLC aux fins de la bonne exécution du programme d'incitation à la performance énergétique mis en place aux termes des présentes, en lui permettant, notamment, un accès facile à chacun de ses sites, ainsi que d'inciter ses sites à réaliser des actions d'économies d'énergie.

4.2 – Mise à disposition de documents et attestations

A) Préalablement à la réalisation de l'Opération :

Pour faciliter la preuve par PLC de son Rôle Actif et Incitatif dans la réalisation de toute Opération et du caractère antérieur de la contribution de PLC au déclenchement de l'Opération, le Bénéficiaire s'engage en tant que tel à acter par écrit auprès de PLC, dans les trois mois avant la réalisation d'une Opération, que cette Opération a été engagée par suite des prestations rendues par PLC, et au regard de l'incitation financière que PLC s'est engagée à verser au titre de cette Opération. Ce document devra apporter des détails techniques sur l'Opération considérée.

A ce titre, le Bénéficiaire transmettra notamment à PLC :

- les devis de travaux afin d'anticiper les gains d'économies d'énergie prévus afin de permettre à PLC d'orienter ou optimiser si nécessaire les cahiers des charges de travaux de façon à apporter une amélioration à l'efficacité énergétique globale du projet ; à cette occasion, le Bénéficiaire pourra demander par écrit à PLC tout conseil ou préconisation sur l'Opération envisagée.
- Un Accord d'incitation financière (AIF), établi avant les travaux, qui lui aura été mis à disposition par PLC, dûment complété et signé, par lequel PLC s'engage à verser une incitation financière en contrepartie de la réalisation des opérations d'économies d'énergie et de la reconnaissance du droit de PLC à revendiquer la propriété des CEE induits, et par lequel le Bénéficiaire reconnaît le Rôle Actif et Incitatif de PLC dans la réalisation de l'Opération, et s'engage à ne fournir qu'exclusivement à PLC les documents et modes de preuves permettant l'enregistrement et la valorisation de l'opération d'économies d'énergie concernée (Annexe 1). Il est expressément entendu que le modèle présenté en annexe ne le sont qu'à titre d'exemple et seront susceptibles d'être modifiés par PLC.

Pour éviter toute ambiguïté et/ou toute difficulté, le Bénéficiaire s'engage avant la réalisation des travaux, à informer le maître d'œuvre et/ou les professionnels assurant la maîtrise d'œuvre qu'il compte bénéficier de la valorisation de ces Opérations d'économies d'énergie proposée par PLC à travers le dispositif des CEE au titre de la présente Convention.

B) Postérieurement à la réalisation de l'Opération :

Afin d'apporter la preuve formelle de la réalisation effective et conforme des Opérations, le Bénéficiaire devra fournir à PLC la facture acquittée relative à l'Opération, aux travaux éligibles, ou tous documents comptables ou financiers permettant de s'assurer de sa réalisation effective.

En outre, le Bénéficiaire établira et transmettra à PLC l'**attestation sur l'honneur (AH)** conformément au modèle arrêté et mis à disposition par PLC :

Ce dernier document devra être signé par le Bénéficiaire et le maître d'œuvre des travaux réalisés et devra notamment comporter les mentions suivantes :

- Mention attestant de la réalisation intégrale effective des travaux ainsi que de l'exactitude des informations techniques mentionnées ;
- Mention des qualifications professionnelles requises de la part du maître d'œuvre et/ou du professionnel assurant la maîtrise d'œuvre ;
- Mention par laquelle le Bénéficiaire atteste sur l'honneur du Rôle Actif et Incitatif de PLC dans la réalisation de l'Opération ;
- Mention par laquelle le Bénéficiaire et le maître d'œuvre attestent sur l'honneur s'engager, chacun pour ce qui le concerne, à fournir exclusivement à PLC les documents permettant la valorisation des opérations concernées au titre du dispositif des CEE.

ARTICLE 5 – VALORISATION DES OPERATIONS ET PAIEMENT AU TITRE DE L'INCITATION FINANCIERE

Dans le cas où tout CEE serait Délivré au titre d'Opérations réalisées par le Bénéficiaire par suite du Rôle Actif et Incitatif de PLC ayant permis la réalisation de ces Opérations, PLC versera au Bénéficiaire une somme financière d'un montant égal à mille cinquante (1050) Euros par GWh cumac, au prorata du volume de CEE dûment Délivré en exécution des présentes.

Sur la base des relevés des CEE Délivrés transmis par PLC, le Bénéficiaire émettra alors la facture ou un appel à paiement correspondant à PLC, qui sera dû uniquement dans les soixante (60) jours qui suivent la Délivrance et l'inscription effective des CEE sur le compte de PLC ouvert auprès du Registre national des CEE.

La TVA est applicable ou non selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 – DUREE

La Convention entre en vigueur à compter de sa signature par les Parties et expirera le 31/12/2017.

Elle se renouvelle par tacite reconduction pour des durées de trois (3) ans, sauf dénonciation par l'une des Parties par LRAR au moins trois (3) mois avant la date d'échéance prévue de la Convention.

Nonobstant ce qui précède, (i) la résiliation ou l'expiration de la Convention n'affecte pas les droits, recours, obligations ou responsabilités des Parties nés antérieurement à cette résiliation, (ii) les obligations des Parties au titre de la Convention, correspondant à des Opérations engagées par le Bénéficiaire avant l'expiration de la Convention sont maintenues jusqu'à leur complète satisfaction et (iii) les obligations de confidentialité des Parties demeureront applicables conformément aux termes de l'Article 9 (*Confidentialité*).

ARTICLE 7 – RESILIATION

En cas de non-respect par l'une des Parties de l'une quelconque des clauses de la Convention, l'autre Partie pourra, sans préjudice de ses autres droits et recours, résilier de plein droit ladite Convention après une mise en demeure notifiée à l'autre Partie et restée sans effet pendant un délai de trente (30) jours calendaires.

Dans l'hypothèse où PLC perdrait sa qualité de Structure Délégataire ou si, par suite d'une évolution législative ou réglementaire, PLC n'aurait plus droit à se voir Délivrer des CEE correspondant aux Opérations du Bénéficiaire, la Convention pourra être résiliée par décision notifiée à l'autre Partie.

ARTICLE 8 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Aucune stipulation de la Convention ne pourra être interprétée comme conférant à l'une des Parties un quelconque droit de quelque nature que ce soit sur toutes les informations dont elle pourrait avoir connaissance. Par ailleurs, la signature de la Convention n'entraîne aucun transfert des droits de propriété intellectuelle détenus par chacune des Parties.

ARTICLE 9 – CONFIDENTIALITE

Chacune des Parties s'engage à ne divulguer aucune information confidentielle à un tiers sans l'autorisation préalable écrite de l'autre Partie. Seront considérées comme « informations confidentielles », l'existence et la teneur de la Convention elle-même ainsi que toute information écrite, orale ou sous toute autre forme, de quelque nature qu'elle soit et quel qu'en soit le support, portée à la connaissance d'une Partie par une autre Partie dans le cadre de la préparation et de l'exécution de la Convention.

Ne sont pas considérées comme des informations confidentielles, les informations qui sont dans le domaine public autrement qu'en violation de la présente obligation de confidentialité ou qui sont déjà connues par l'une des Parties avant sa communication par l'autre Partie, de façon non confidentielle et démontrable.

Nonobstant ce qui précède :

- Les informations communiquées par le Bénéficiaire à PLC en application des présentes pourront être communiquées par ce dernier à l'Autorité Administrative dans la mesure nécessaire à l'exécution de leurs obligations au titre de la Convention ;
- La divulgation d'informations confidentielles est également autorisée lorsqu'elle est requise par l'effet impératif d'une loi, d'une réglementation, d'une décision de justice ou d'une décision émanant d'une autorité publique compétente ;
- Les Parties pourront procéder à toute communication publique ou toute mention, à fins promotionnelles ou au titre des références commerciales, relative à ses opérations d'économies d'énergie ;
- Les obligations confidentialité prévues au présent Article 9 s'appliqueront pendant toute la durée de la Convention à compter de la date de fin de la Convention, quelle qu'en soit la cause.

ARTICLE 10 – EXCLUSIVITÉ ET UNICITE DES OPERATIONS

Du fait des dispositions légales et réglementaires en vigueur, pour chaque opération valorisée entrant dans le cadre du présent partenariat, toute transmission à PLC des accords, projets, travaux, attestations et factures des travaux est exclusive, en ce sens qu'aucun document ou dossier permettant la Délivrance et/ou la valorisation de CEE transmis à PLC ne devra être transmis à un tiers pour cette même finalité.

ARTICLE 11 – LIMITATIONS DE RESPONSABILITE

PLC n'engagera pas sa responsabilité envers le Bénéficiaire en cas d'inexécution de tout ou partie de ses obligations si cette exécution est empêchée par un cas de force majeure ou est rendue impossible par une modification des lois et règlements applicables.

En outre, la responsabilité de PLC envers le Bénéficiaire ne pourra en aucun cas être recherchée ou engagée au titre du caractère éventuellement insuffisant, incomplet ou inexact des informations communiquées, sous leur propre responsabilité, à PLC. Dans le cas de manquement constaté par l'Autorité Administrative, notamment en cas de doublon (dépôt des pièces justificatives d'un même dossier à plusieurs Obligés), donnant lieu à l'application de pénalités par cette dernière et imputables au Bénéficiaire, PLC se réserve le droit de réclamer au Bénéficiaire le paiement des pénalités mises à sa charge, ainsi que la répétition de toutes les sommes versées, le cas échéant.

ARTICLE 12 – NOTIFICATIONS

Aux fins de la Convention, les notifications doivent être faites par écrit avec avis de réception par lettre RAR, courriel, ou télécopie à l'adresse des Parties ci-dessous indiquée ou à toute autre adresse qui pourrait être notifiée aux autres Parties :

Pour le Bénéficiaire :

Commune Nouvelle de Vire-Normandie

HOTEL DE VILLE

11 Rue DESLONGRAIS

14 500 VIRE

Pour PLC :

PARTAGER LA CROISSANCE (GEO PLC)

11 Place Edouard VII – CS90060

75 009 Paris

La date de notification est la date de réception de l'écrit, l'avis de réception faisant foi. Dans le cas d'une lettre recommandée, la date de réception est celle de sa première présentation au siège de la Partie destinataire.

ARTICLE 13 – MODIFICATIONS

Toute modification de la Convention sera faite par un avenant écrit, approuvé et signé par les Parties.
L'avenant pourra être établi et signé par un représentant spécialement mandaté par écrit.

ARTICLE 14 – ANNULATION D'UNE CLAUSE

Dans l'hypothèse où une clause de la Convention serait annulée, sa nullité ne saurait porter atteinte aux autres stipulations, ni affecter la validité de la Convention dans son ensemble.

Toutefois, la Convention dans son ensemble sera mise à néant, si la clause annulée remet en cause de manière excessive l'équilibre contractuel.

ARTICLE 15 – LOI APPLICABLE

La Convention sera interprétée conformément aux dispositions du droit français et soumise à la loi française.

ARTICLE 16 – INTERPRETATION DE LA CONVENTION

16.1 – Contenu

La présente Convention, y compris ses annexes, constitue l'expression définitive et exhaustive de la volonté des Parties. Elle ne saurait être complétée ou interprétée par des propos ou écrits antérieurs ou simultanés au présent écrit. Elle pourra cependant être complétée ou modifiée par voie d'avenant.

Il ne pourra pas être tenu compte des pratiques antérieures établies entre les Parties, ni de la façon dont elles ont exécuté la Convention, pour interpréter celle-ci.

16.2 – Intitulés

La division de la Convention en articles séparés et la rédaction d'intitulés ne sauraient conditionner de manière absolue son interprétation.

16.3 – Tolérance

Aucune tolérance ou inertie expresse ou tacite de l'une des Parties du fait d'une défaillance de l'autre dans l'exécution de ses obligations ne pourra être interprétée ou considérée comme constituant un accord ou une acceptation de cette violation et de toute autre violation du même type ou d'un autre type de la part de la Partie défaillante.

16.4 – Référence aux lois et règlements

Toute référence dans la présente Convention à des dispositions législatives et réglementaires sera interprétée comme une référence à ces dispositions telles que modifiées ou remplacées, le cas échéant, par des dispositions législatives ou réglementaires postérieures à la date de signature des présentes.

ARTICLE 17 – REGLEMENT DES LITIGES

Les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les différends qui viendraient à naître à propos de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution de la Convention.

Si les Parties échouent à résoudre amiablement leur litige dans les trente (30) jours calendaires suivant la notification écrite du litige par une Partie à l'autre Partie, celui-ci sera soumis à la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.



Le présent contrat est soumis au droit français.

Fait à _____, le _____

En deux (2) exemplaires originaux, dont un pour chaque Partie.

Monsieur MALOISEL
Pour La Commune de Vire-Normandie

Monsieur Christophe Février,
pour la société PARTAGER LA CROISSANCE

LISTE DES ANNEXES :

- ***Annexe 1 : Modèle d'Accord d'incitation financière avant Travaux***



L'ECOPARTNER

ANNEXE 1 :

Modèle d'Accord d'incitation financière avant travaux



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 77

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 14

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Instances Externes

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

**Désignation de représentants dans
les Conseils d'Administration des
Collèges du « Val de Vire » et « Emile
Maupas »**

Monsieur Marc ANDREU SABATER donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Par délibération n°4d du Conseil Municipal de Vire Normandie en date 18 janvier 2016, des membres issus du Conseil Municipal ont été désignés pour représenter la commune de Vire Normandie au sein des instances de diverses institutions de la vie associative et scolaire.

C'est ainsi que MM. Christophe PASSAYS et Gilles MALOISEL ont été désignés en qualité de membres titulaires et Mme Annie BIHEL et M. Régis PICOT en qualité de membres suppléants pour représenter la commune de Vire Normandie au sein du Conseil d'Administration du Collège du Val de Vire.

Or, par courrier en date du 04 avril 2016, le Principal du Collège du Val de Vire, M. Frédéric TREFFEU a informé les services de Vire Normandie que : *« Après consultation de l'article 412.16 du Code de l'Education et après attache auprès des services juridiques de la Direction Académique, la commune de Vire Normandie ne peut désigner qu'un représentant, avec un suppléant. Le second siège n'a qu'une voix consultative et est occupé par un membre de l'EPCI. A ce jour, la Communauté de Communes de Vire ayant disparue le 1^{er} janvier 2016, et le nouvel EPCI n'étant pas constitué, ce siège doit rester vacant jusqu'en 2017. Cette disposition est valable pour tous les Conseils d'Administration qui comptent 24 membres, des EPLE situés sur le territoire de Vire Normandie et des autres communes nouvelles du Bocage. »*

Ceci s'appliquerait donc également pour la représentation de Vire Normandie au sein du Conseil d'Administration du Collège Emile MAUPAS pour lequel, toujours par délibération n°4d du Conseil Municipal du 18 janvier 2016, M. Christophe PASSAYS et Mme Martine ROBBES ont été désignés en qualité de membres titulaires et M. Pascal BINET et Mme Noria KEBLI en qualité de membres suppléants pour y siéger.

Il convient ainsi que le Conseil Municipal de Vire Normandie délibère de nouveau sur la désignation des représentants de Vire Normandie pour siéger au sein des Conseils d'Administration des collèges du « Val de Vire » et « Emile Maupas ».

.../...

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour siéger au sein de ces instances.

Suivant l'avis du Bureau Municipal, le Conseil Municipal est appelé à désigner pour représenter :

- Le Collège du Val de Vire : M. Christophe PASSAYS en tant que membre titulaire et M. Gilles MALOISEL en tant que membre suppléant.
- Le Collège Emile Maupas : Mme Martine ROBBES en tant que membre titulaire et M. Christophe PASSAYS en tant que membre suppléant. »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

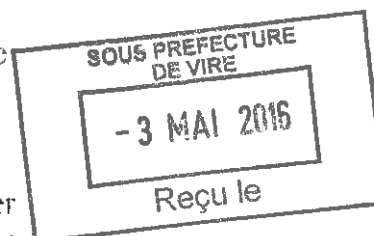
Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 03 MAI 2016
publié-notifié le : 03 MAI 2016
A VIRE le : 09 MAI 2016
Le Maire



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication





REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 77

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 14

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Education

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

**Tarifs des services périscolaires à la
rentrée de septembre 2016**

Monsieur Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Lors du Conseil Municipal de la commune de Vire du 15 novembre 2015, les tarifs des services municipaux ont été votés pour l'année 2016. Il était prévu de mettre en place un nouveau système de facturation des services d'accueil périscolaire à compter du 1^{er} avril 2016. Il convient d'attendre la mise en place du Portail Famille afin de simplifier les démarches des familles et donc de reporter l'application des nouveaux tarifs à compter de la rentrée de septembre 2016.

Par ailleurs, le progiciel Civil Enfance ne permet pas de paramétrer les tarifs par activité selon le type d'usager (Régulier, Occasionnel, Exceptionnel) si la régularité d'inscription n'est pas la même pour toutes les activités. Par exemple, si l'enfant est régulier à la garderie du matin et occasionnel à la cantine, le tarif correspondant ne peut-être appliqué automatiquement.

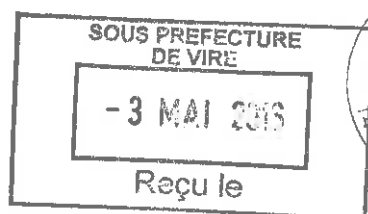
Afin d'éviter toute erreur de facturation, il est proposé de supprimer une ligne de tarif pour les garderies et les études, et de ne garder qu'un tarif « normal » et un tarif exceptionnel.

Le conseil communal de la commune déléguée de Vire, a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 18 avril 2016, pour une application de ces nouveaux tarifs (jointe en annexe) applicables au 1^{er} septembre 2016.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal de Vire Normandie, Il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter la présente délibération. »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



**Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,**

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe par la présente
noté le 03 MAI 2016
cette délibération, tant le Maire
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à comp
de sa notification ou de sa p

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le conseil a été noté
a été reçu en sous préfecture le 03 MAI 2016
publié-notifié le : 03 MAI 2016
A VIRE le : 09 MAI 2016

A compter du 1er septembre 2016

TARIFS 2016/2017	OBSERVATIONS
---------------------	--------------

GARDERIES (Matin ou Soir)

- Exceptionnel (sans planning de réservation)	1,50	
- Tarif Normal (avec planning de réservation)	1,00	Actuellement Forfait à 4,15 € pour le matin et 5 € pour le soir

ETUDES SURVEILLEES

- Exceptionnel (sans planning de réservation)	2,10	
- Tarif Normal (avec planning de réservation)	1,30	Actuellement Forfait à 4,93 € pour la semaine

PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT

- Forfait par enfant scolarisé en Maternelle	970,00	
- Forfait par enfant scolarisé en Primaire	465,00	

RESTAURANT SCOLAIRE

Plus de différence selon le type d'usager, mais selon la régularité de fréquentation du service

- Panier repas (et tarif réduit CCAS)	2,20	
- Régulier (tous les LMaJV midis et mercredi si CLSH)	2,90	⇒ Equivalent virois maternelle
- Occasionnel (suivant planning de réservation et mercredi si CLSH)	3,20	< Tarif virois élémentaire
- Exceptionnel (sans planning de réservation)	3,60	⇒ Equivalent Extérieur maternelle
- Portage des repas	5,85	
- Extrascolaire	5,77	
- Adultes	5,15	⇒ Equivalent Agent dont l'indice > 335
- Goûter lait (forfait mensuel)	1,80	
- Restaurant administratif	4,55	⇒ Equivalent Agent dont l'indice ≤ 335
- Sandwich	1,20	



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 77

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 14

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Education

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

**Fusions administratives des écoles
maternelles et élémentaires à la
rentrée de septembre 2016**

Monsieur Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale sollicite l'avis du Conseil Municipal sur un projet de fusion des écoles maternelle Malraux-Neuville et élémentaire André Malraux, ainsi que des écoles maternelle Tour aux Raïnes et élémentaire Castel.

Actuellement, la maternelle Malraux-Neuville, composée de trois classes, accueille 56 élèves et, l'élémentaire André Malraux, composé de six classes, scolarise 123 élèves ; tandis que la maternelle Tour aux Raïnes, composée de trois classes, accueille 81 élèves et, l'élémentaire Castel, composé de six classes, scolarise actuellement 143 élèves.

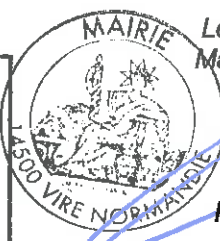
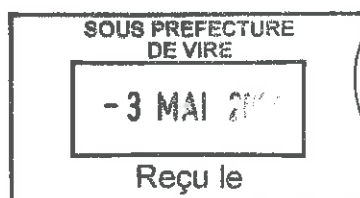
Le projet de l'Education Nationale est, en fusionnant deux écoles des quartiers sud et deux écoles des quartiers nord, de créer deux écoles primaires de respectivement six et neuf classes, regroupant l'école maternelle et l'école élémentaire, sous une direction unique et avec un nombre d'enseignants satisfaisant en regard des effectifs. Cela permettrait de ne perdre que trois classes sur l'ensemble de la commune déléguée de Vire au lieu des cinq initialement prévues.

Le conseil communal de la commune déléguée de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 18 avril 2016.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter la présente délibération. »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent document peut faire l'objet d'un recours excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Maire

03 MAI 2016

03 MAI 2016
09 MAI 2016



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 77

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 14

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



Commune déléguée de VIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Education

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

**Règlement intérieur de la navette
des quartiers sud**

Monsieur Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Les règlements intérieurs des services d'accueil périscolaires ont fait l'objet de modifications pour une meilleure lisibilité de la part des usagers.

La navette des quartiers sud ne bénéficiant pas à l'ensemble des enfants des écoles viroises, ce service n'a pas été intégré au règlement intérieur des services d'accueil périscolaires.

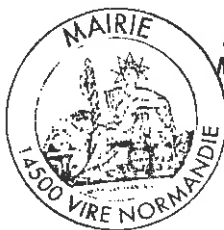
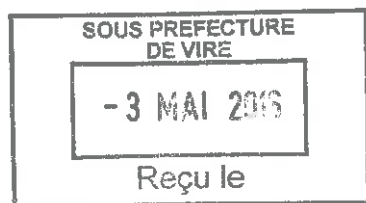
Vous trouverez en annexe la proposition de règlement intérieur pour navette des quartiers sud desservant les écoles Castel et la Tour aux Raïnes.

Le conseil communal de la commune déléguée de Vire a émis un avis favorable, lors de sa séance en date du 18 avril 2016, sur ce règlement intérieur de la navette des quartiers sud, en validant sa forme et son contenu.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter la présente délibération. »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte a été reçu en sous préfecture le : **03 MAI 2016**

publié-notifié le : **03 MAI 2016**

A VIRE le : **09 MAI 2016**

Le Maire

RAMASSAGE SCOLAIRE DES QUARTIERS DU SUD DE LA COMMUNE
DESSERVANT LES ECOLES CASTEL & LA TOUR AUX RAÏNES

Règlement Intérieur

I - PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT

1.1- Présentation

A la rentrée de septembre 2014, le secteur de l'école Castel s'est étendu jusqu'aux quartiers du sud de la commune suite à la fusion des écoles élémentaires Castel et Le Colombier. Il avait été décidé de proposer aux familles un **service de ramassage scolaire le matin et le soir, ainsi que le mercredi midi**, pour emmener les enfants du quartier de la Besnardière jusqu'à l'école Castel.

Ce ramassage scolaire est reconduit pour l'année scolaire 2016-2017.

Les enfants de l'école maternelle de La Tour aux Raïnes peuvent également en bénéficier.

Cependant, les enfants qui montent dans le bus à l'école Castel ne sont pas autorisés à descendre lors de l'arrêt prévu à l'école de la Tour aux Raïnes.

Ce service de ramassage scolaire est gratuit.

Décharge de responsabilité de la commune en cas d'absence de transport pour cas de force majeure :

Dans le cas où le transport ne peut être assuré pour cause de grève ou d'intempéries (ou tout autre cas de force majeure), la Commune ne pourra être tenue responsable des enfants se rendant par leur propre moyen sur le trajet domicile-école. Elle ne pourra également être tenue responsable sur le trajet école-domicile pour les enfants dont les parents auront autorisé leur(s) enfant(s) à rentrer seul(s).

1.2- Fonctionnement

Le Service de ramassage des quartiers du sud de la commune fonctionne, **en période scolaire**, tous les jours le matin et le soir ainsi que le mercredi midi.

Les arrêts sont prévus aux horaires suivants :

Arrêts de bus et horaires le matin		Arrêts de bus et horaires le soir		Arrêts de bus et horaires le mercredi midi	
Charles Lemaître	8h05	Castel	16h15	Castel	12h05
La Monderie	8h10	Tour Aux Raïnes	16h30	La Tour Aux Raïnes	12h15
Place Ste Anne (côté église)	8h15	Place Ste Anne (côté Musée)	16h35	Place Ste Anne (côté Musée)	12h20
Castel	8h25	La Monderie	16h40	La Monderie	12h25
Tour Aux Raïnes	8h35	Charles Lemaître	16h45	Charles Lemaître	12h30

1.3- Objectifs du présent règlement intérieur

Il est rappelé que l'utilisation de ce service de ramassage scolaire n'est pas obligatoire. Les familles qui demandent à bénéficier de ce service public, conçu pour répondre aux besoins du plus grand nombre, s'engagent à accepter les clauses de ce présent règlement intérieur dont les objectifs sont :

- I- de fixer les modalités d'inscription préalable et de déterminer la fréquentation du service de ramassage scolaire ;
- II- de prévenir les accidents et de définir les règles de sécurité à respecter par les enfants : **discipline et bonne tenue des enfants à la montée/descente et à l'intérieur du bus** ;
- III- de rappeler le rôle de l'accompagnateur communal présent dans le bus ;
- IV- de rappeler aux représentants légaux leurs responsabilités ;
- V- de fixer les sanctions éventuelles pour les enfants qui ne respecteraient pas leurs obligations et dispositions du présent règlement intérieur de ce service de ramassage scolaire.

I - INSCRIPTION PREALABLE ET FREQUENTATION

1.1- Inscription préalable

Selon que votre enfant fréquente régulièrement ou occasionnellement ce service de ramassage scolaire, **son inscription préalable est obligatoire.**

Cette inscription préalable s'effectue, avant chaque rentrée scolaire de septembre, auprès du Service Enseignement, aux heures d'ouverture (du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00). Vous pouvez également joindre ce Service, soit par téléphone au 02.31.66.60.05 ou par mail à l'adresse suivante : enseignement@virenormandie.fr

L'inscription à ce service de ramassage scolaire implique l'obligation pour les enfants de ne créer aucun désordre à bord, à la montée et à la descente du bus.

Le non respect de cette obligation et des dispositions du présent règlement intérieur entraînera l'application des sanctions prévues au chapitre V ci-dessous.

L'inscription de votre enfant ne sera rendue officielle que lorsque que vous aurez retourné le document joint (page 5) complété et signé au Service Enseignement.

Le non retour de ce document au Service Enseignement entraînera la non admission de votre enfant dans le bus de ramassage scolaire.

1.2- Fréquentation

Il est souhaitable que le Service Enseignement ait connaissance de la fréquentation de ce service afin d'organiser son fonctionnement.

C'est la raison pour laquelle, il est impératif qu'en page 5 de ce règlement, vous cochiez les jours où votre enfant prendra le bus en précisant s'il le prendra le matin et/ou le soir ou encore le mercredi.

II – DISCIPLINE ET REGLES DE SECURITE A RESPECTER PAR LES ENFANTS

Les enfants doivent **impérativement** respecter les consignes suivantes :

A l'arrivée du bus

- ☒ ne pas s'appuyer sur le véhicule,
- ☒ ne monter dans le bus qu'après son arrêt complet,
- ☒ tenir son cartable à la main et ne pas le conserver sur le dos.

Une fois dans le bus

- ☒ ne pas rester debout dans le bus,
- ☒ s'asseoir à l'emplacement indiqué par l'accompagnateur lorsque celui-ci l'estime nécessaire pour des raisons de sécurité ou pour maintenir le calme et l'ordre dans le bus,
- ☒ attacher sa ceinture de sécurité si le véhicule en est équipé,
- ☒ poser son cartable par terre devant lui ou sur ses genoux,
- ☒ ne pas se déplacer pendant le trajet,
- ☒ ne pas crier, ne pas se bagarrer ou projeter des objets,
- ☒ ne manipuler aucun objet dangereux (ciseaux...),
- ☒ ne pas manger dans le bus ni mâcher de chewing gum,
- ☒ ne pas jeter de débris à l'intérieur du bus (bouteilles vides, papiers d'emballage, déchets alimentaires, papiers divers, mouchoirs en papier...),
- ☒ ne pas coller de chewing gum sur les sièges ou les parois intérieures du bus.
- ☒ ne pas détériorer le matériel (ceintures, sièges, parois intérieures du bus).

A la descente du bus

- ☒ attendre l'arrêt complet du véhicule avant de se lever,
- ☒ ne pas bousculer les autres enfants, ou les pousser dans l'allée principale du bus ou dans les marches,
- ☒ ne remettre son cartable sur le dos qu'après être descendu du bus,
- ☒ ne pas courir dans le bus pour sortir ou à l'extérieur du bus,
- ☒ aller rejoindre ses parents ou les personnes désignées par eux pour venir les récupérer dans le calme et l'ordre.

Chaque enfant doit avoir un comportement courtois et ne pas avoir recours à des gestes déplacés ou des propos injurieux vis-à-vis des autres enfants, de l'accompagnateur et du chauffeur.

Tout comportement répétitif d'incivilité sera sanctionné.

III – ROLE DE L'ACCOMPAGNATEUR COMMUNAL PRESENT DANS LE BUS

L'accompagnateur communal est chargé :

- d'accueillir les enfants aux différents points d'arrêts du bus,
- de les aider à monter et à descendre (enfants de classes maternelles),
- de leur indiquer l'emplacement où ils doivent s'asseoir et de les placer à l'avant du bus lorsqu'il l'estime nécessaire pour des raisons de sécurité ou pour maintenir le calme et l'ordre dans le bus,
- de veiller à la sécurité des enfants en leur demandant d'attacher leur ceinture et en les attachant lui-même pour les enfants de classes maternelles,
- d'assurer la surveillance pendant le trajet, avant la montée dans le bus lorsqu'il les prend en charge à 16 h 15 à l'école Castel,
- de veiller au bon comportement des enfants pendant toute la durée du trajet, au moment de la montée et jusqu'à la descente du véhicule et à appliquer, si nécessaire, les sanctions prévues au chapitre V ci-après,
- de veiller à ce qu'aucun enfant ne descende à un autre arrêt que celui indiqué par ses parents au moment de l'inscription,
- de veiller à ce qu'aucun enfant ne reste à l'intérieur du véhicule à la fin du service.

IV – RESPONSABILITES ET OBLIGATIONS DES FAMILLES

Les parents ou les représentants légaux sont responsables de leur(s) enfant(s) pendant les différents trajets de la navette transport (matin, soir et mercredi midi) entre le domicile et le point d'arrêt, de l'arrivée du bus jusqu'à la montée de leur(s) enfant(s) dans le bus.

Ils sont également responsables du comportement de leur(s) enfant(s) pendant le transport.

Ils doivent être présents à l'arrêt de bus, indiqué au moment de l'inscription, pour prendre en charge leur(s) enfant(s). Ils peuvent désigner une autre personne habilitée à venir récupérer leur(s) enfant(s) à l'arrêt de bus. Ils devront la désigner en précisant le nom de cette personne sur le document joint à retourner au Service Enseignement, à moins qu'ils n'aient autorisé leur(s) enfant(s) à rentrer seul à pied au domicile (élèves de classes élémentaires uniquement).

Si aucun adulte autorisé n'est présent à l'arrêt de bus pour accueillir l'enfant, celui-ci sera conduit à l'école maternelle de La Tour aux Raînes (quelque soit son école de scolarisation) où il attendra en garderie jusqu'à ce qu'on vienne le chercher. Cette prestation sera, par conséquent, facturée aux parents.

Il est rappelé aux familles les points suivants :

- ***L'étude surveillée à l'école Castel et la garderie à l'école maternelle de La Tour aux Raînes commencent à l'heure à laquelle se termine la classe. Tout enfant présent dans l'école, après le départ de la navette ou 10 minutes après l'heure de fin de la classe, se trouvera inscrit d'office en étude surveillée ou en garderie. Ce service vous sera par conséquent facturé.***
- ***L'étude surveillée à l'école Castel et la garderie du soir à l'école maternelle de La Tour aux Raînes se terminent à 18 H 30 précises. Cette heure marque la fin de la prise en charge de vos enfants par le personnel municipal. Après 18 H 30, vos enfants se retrouvent placés sous votre responsabilité ou celle de toute personne désignée par vous. Nous vous remercions de votre vigilance à cet égard.***
- ***Le mercredi midi, il est proposé aux familles, dans l'ensemble des écoles de la commune, une garderie de 30 minutes après la classe afin de laisser le temps aux parents de venir chercher leur(s) enfant(s).***

V – SANCTIONS EVENTUELLES ENCOURUES PAR LES ENFANTS EN CAS DE NON RESPECT DU PRESENT REGLEMENT

Tout enfant ayant une attitude incorrecte ou ne respectant pas les consignes de sécurité, pourra être exclu temporairement ou définitivement du service de ramassage scolaire, après avertissement.

Pour le bon fonctionnement du ramassage scolaire, la Commune se réserve le droit de prendre les dispositions suivantes à l'encontre des enfants qui perturberaient le service concerné.

Sanctions éventuelles :

- **la première fois** : un avertissement verbal donné à l'enfant par l'agent chargé d'encadrer les enfants dans le bus qui en avisera les représentants légaux ;
- **la seconde fois** : un avertissement écrit adressé aux représentants légaux à leur domicile,
- **la troisième fois** : exclusion temporaire d'une semaine,
- **la quatrième fois** : nouvelle exclusion temporaire mais plus longue, voire exclusion définitive.

En cas d'exclusion, conformément aux lois et jurisprudences en vigueur relatifs à la tarification des services publics, il est rappelé que ce service étant facultatif et gratuit, aucune indemnité ne sera versée.

RAMASSAGE SCOLAIRE DES QUARTIERS DU SUD DE LA COMMUNE**DESSERVANT LES ECOLES CASTEL & LA TOUR AUX RAINES****Règlement Intérieur**

Document à retourner au Service Enseignement

ENGAGEMENTS

NOM Prénom des Parents ou tuteur légal :

Adresse :

Adresse mail :@.....

☎ Domicile :/...../...../...../.....

☎ Portable :/...../...../...../..... ou/...../...../...../.....

☎ Professionnel :/...../...../...../.....

Certifie que mon (mes) enfant(s) ci-dessous fréquentera (fréquenteront) le service de ramassage scolaire des quartiers du sud de la commune :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ECOLE FREQUENTEE	ARRÊT DE BUS

- Certifie avoir pris connaissance, ce jour, avec mon (mes) enfant(s), du règlement intérieur du service de ramassage scolaire des quartiers du sud de la commune desservant les écoles Castel et La Tour aux Raines et m'engage à le respecter et à le faire respecter par mon (mes) enfant(s),
- Je m'engage à récupérer mon enfant (mes enfants) à l'arrêt de bus indiqué ci-dessus ;
- Certifie avoir pris connaissance des sanctions éventuelles encourues par mon (mes) enfant(s) en cas de non respect du présent règlement et les accepte ;
- Déclare avoir souscrit un contrat d'assurance responsabilité civil, ou une police d'assurance spécifique, intégrant les accidents corporels individuels couvrant mon (ou mes) enfant(s) en cas de poursuites engagées contre des faits commis par lui (ou eux) et ayant causé des dommages aux personnes ou aux biens, de quelque nature que ce soit ;
- Décharge la commune déléguée de Vire de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir avant et après la prise en charge de mon (mes) enfant(s) dans la navette de transport.
- Prévois que mon (mes) enfant(s) prendra (prendront) le bus :

	<u>Matin</u>	<u>Soir</u>	<u>Matin & Soir</u>
Lundi.....	☐	☐	☐
Mardi.....	☐	☐	☐
Mercredi.....	☐	☐ (midi)	☐ (matin et midi)
Jeudi.....	☐	☐	☐
Vendredi.....	☐	☐	☐

AUTORISATIONS PARENTALES

- Autorise l'accompagnateur de mon (mes) enfant(s) à prendre, le cas échéant, toutes mesures d'urgence nécessaires pour préserver sa (leur) santé ;
- Autorise les personnes désignées ci-dessous à récupérer mon (mes) enfant(s) à la descente du bus ;

NOM	Prénom	Lien de parenté	Téléphone

- Autorise à rentrer seul(s) à partir de l'arrêt de bus.

Nom

Prénom

A, le

Signature (obligatoire)



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 77

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 14

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Education

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

**Règlement Intérieur des services
d'accueils périscolaires**

Monsieur Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

"Mes Chers Collègues,

Les règlements intérieurs des services d'accueils périscolaires doivent faire l'objet de modifications suite au nouveau mode de facturation des temps périscolaires qui sera appliqué à compter du 1^{er} septembre 2016 et à l'inscription préalable aux différents services d'accueil rendue nécessaire.

En effet, au préalable il existait un règlement qui précisait pour chaque service périscolaire les horaires, les consignes à respecter et les sanctions encourues.

Pour une meilleure lisibilité de la part des usagers, un seul document régira désormais le règlement intérieur de l'ensemble des services d'accueils périscolaires (Restaurant scolaire, garderie, étude surveillée et l'accompagnement à la scolarité).

Ce nouveau règlement intérieur présente le fonctionnement de l'ensemble des services proposés aux familles et les conditions d'admission. Il précise le nouveau mode de réservation, et les trois catégories d'usagers qui seront désormais distinguées, au restaurant scolaire, en fonction de la fréquentation des enfants :

- Réguliers, si présents tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis,
- Occasionnels, si ne sont pas inscrits tous les jours de la semaine,
- Exceptionnels, si présent de manière inhabituelle et non prévisible.

En effet, il sera demandé aux familles de planifier les inscriptions des enfants à l'avance, pour l'année scolaire. Tout en laissant la possibilité d'apporter des modifications à chaque période de vacances, pour la période suivante.

Les droits et les devoirs de chacun sont rappelés (enfants, parents et agents municipaux) et en cas de non-respect des règles de savoir-vivre les sanctions applicables sont annoncées de façon graduelle.

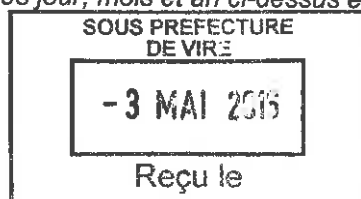
Enfin, un paragraphe sur la facturation est ajouté pour expliquer les modalités de paiement et de remboursement en cas d'absence.

Le conseil communal de la commune déléguée de Vire a émis un avis favorable, lors de sa séance en date du 18 avril 2016, quant à la forme et au contenu du présent règlement des services d'accueils périscolaires (joint en annexe).

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter la présente délibération. »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU SABATER

03 MAI 2016

03 MAI 2016

09 MAI 2016

Règlement intérieur du temps périscolaire

Restaurant scolaire et garderie/étude surveillée

Le temps périscolaire couvre la garderie du matin et du soir, l'étude surveillée et le restaurant scolaire.

La restauration scolaire, la garderie et l'étude surveillée sont des services publics facultatifs que la commune déléguée de Vire propose aux familles dont les enfants sont scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune.

Le restaurant scolaire permet, au-delà de la fourniture des repas, d'assurer un accueil des enfants durant l'interclasse du midi et de garantir une qualité nutritionnelle des repas servis.

Les Services d'Accueils Périscolaires (Garderies et Etudes surveillées) permettent la prise en charge des enfants avant et après l'école pour les familles qui en ont besoin.

L'ensemble de ces services est placé sous l'autorité de Monsieur le Maire délégué ou de ses représentants.

Les enfants se trouvent ainsi sous la responsabilité des agents municipaux :

- durant la garderie de 7h30 à 8h30 (ou 8h45 selon les écoles) et/ou de 16h15 (ou 16h30 selon les écoles) à 18h30 et le mercredi midi pendant 30 minutes après la sortie des classes.
- durant l'interclasse du midi entre la sortie des classes et 10 minutes avant la reprise des cours, heure à laquelle les enseignants reprennent toute leur autorité.
- le mercredi midi au restaurant scolaire (pour les enfants inscrits en centre de loisirs).

Des professionnels extérieurs, sous contrat avec la commune déléguée de Vire peuvent intervenir sur ces temps d'accueil auprès des enfants.

L'ensemble de ces activités est organisé selon le calendrier scolaire de l'Éducation nationale.

Conditions d'admission ?

Le dossier d'inscription administrative préalable

L'inscription est obligatoire pour que chaque enfant puisse accéder aux différents services périscolaires, proposés durant l'année scolaire, même en cas d'utilisation occasionnelle ou exceptionnelle.

Le dossier d'inscription administrative préalable est transmis aux représentants légaux de l'enfant entre mi-mai et mi-juin quand ce dernier est déjà scolarisé dans une école de la commune déléguée de Vire.

Il doit être complété et retourné avant la rentrée scolaire de septembre, et ce pour chaque rentrée scolaire, au service Education de la commune déléguée de Vire (CS70076, 14502 Vire Normandie Cedex).

Concernant les nouveaux arrivants ou les inscriptions en cours d'année, le dossier est complété immédiatement lors de l'inscription à l'école.

L'inscription administrative est une mesure de sécurité permettant à la commune déléguée de recenser les coordonnées précises des responsables légaux à contacter en cas d'incident. Elle permet aussi d'identifier les enfants bénéficiaires d'un régime alimentaire ou présentant des spécificités nécessitant une surveillance particulière.

Dans le cadre du droit à l'image, les parents qui s'opposent à la prise de photos de leur(s) enfant(s), doivent le préciser sur le dossier d'inscription.

Aucun enfant ne sera admis aux différentes activités ou services sans cette inscription préalable.

La réservation

Dans la mesure où il n'y aura plus de vente de ticket de cantine dans les écoles, la prévision des repas et des présences à la garderie et/ou à l'étude de l'enfant sera à renseigner dès le mois de juin pour la rentrée de septembre.

Cette réservation sera valable pour l'année scolaire. Elle est à renouveler chaque année. Il sera cependant possible d'apporter des modifications au planning de réservation à chaque période de vacances scolaires.

Cette réservation est la seule garantie pour la municipalité de maîtriser les présences des enfants selon les souhaits des représentants légaux. L'absence d'un enfant sur l'un des temps périscolaires alors que ce dernier était inscrit par sa famille au préalable, induira un appel immédiat au responsable légal de ce dernier.

De manière exceptionnelle, si un contretemps familial ou professionnel implique une présence de dernière minute d'un enfant à l'un des services d'accueils périscolaires, un coupon d'urgence pourra être utilisé. Ce coupon sera mis à disposition des familles en début d'année par le biais de l'école, et sera à remettre aux agents de l'école.

Dans le cas où le recours à l'utilisation du coupon deviendrait récurrent, le service Education se réserve le droit d'exiger un planning de réservation.

La fréquentation

La restauration du mercredi est réservée aux enfants inscrits dans les centres de loisirs. Le repas sera facturé au même prix que les autres jours de la semaine : suivant la catégorie d'usager.

Trois catégories d'usagers sont distinguées au restaurant scolaire : les réguliers, les occasionnels et les exceptionnels.

L'usager régulier est une personne qui s'inscrit **les lundis, mardis, jeudis et vendredis**, tout au long de la période de réservation.

L'usager occasionnel est une personne qui ne s'inscrit **pas tous les jours de la semaine** mais de manière régulière tout au long de la période de réservation.

L'usager exceptionnel est une personne qui vient de manière inhabituelle et non prévisible.

La restauration du mercredi est réservée aux enfants inscrits dans les centres de loisirs. Le repas sera facturé au même prix que les autres jours de la semaine : suivant la catégorie d'usager.

Un usager occasionnel peut demander des inscriptions supplémentaires en cours de période. S'il prévient 24 heures à l'avance (autrement dit la veille avant 10h), le service sera facturé au coût correspondant au planning de réservation, sinon la présence supplémentaire sera facturée au tarif exceptionnel.

L'usager exceptionnel pourra s'inscrire par téléphone ou par mail auprès du Service Éducation le matin même avant 10h, ou par le biais du coupon en cas d'urgence, à remettre au personnel de l'école. La présence au service d'accueil périscolaire d'un enfant non-inscrit sur les listes journalières, entraînera l'application du tarif exceptionnel.

Une annulation exceptionnelle, sans frais, est possible en respectant le délai de prévenance fixé à 24 heures à l'avance.

les recours :

Conformément aux articles R 531-52 et R 531-53 du code de l'éducation, les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et des écoles élémentaires sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge.

Ils ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service, y compris lorsqu'une modulation est appliquée. Par conséquent, au delà de cette limite de prévenance de 24 heures à l'avance, l'annulation ou l'absence sera facturée à la famille (sauf absence justifiée par un certificat médical), aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de grève d'une majorité des enseignants, la commune déléguée assure dans la limite de ses capacités, au sein de l'une de ses écoles, un Service Minimum d'Accueil prévu par la loi du 20 août 2008. La commune déléguée maintient également les services de garderie et de restauration ces jours là.

Par conséquent, **conformément aux articles R 531-52 et R531-53 du code de l'éducation**, toute absence ne répondant pas aux critères exposés au chapitre IV ne fera l'objet d'aucun remboursement.



Il est conseillé d'enregistrer les inscriptions ou les annulations souhaitée sur le portail famille <https://PortailScolaire@virenormandie.fr> à l'aide de vos identifiants.

Si vous n'avez de connexion à internet, vous avez toujours la possibilité de contacter directement le service Education : 02 31 66 60 05 par téléphone, par courrier : *Service Education de la commune déléguée de Vire, CS70076, 14502 Vire*

Les repas



La restauration scolaire est un service public facultatif que la commune déléguée de Vire propose aux familles dont les enfants sont scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune.

Le restaurant scolaire permet, au-delà de la fourniture des repas, d'assurer un accueil des enfants durant l'interclasse du midi et de garantir une qualité nutritionnelle des repas servis.

Les enseignants, les chauffeurs de bus, le personnel municipal de surveillance et de service sont autorisés à y prendre leur repas.



Les menus

Les menus sont élaborés chaque mois de façon à respecter les besoins nutritionnels des enfants et sont affichés toutes les semaines dans chaque école.

Ils sont également consultables sur le portail famille de la commune déléguée de Vire :

<https://PortailScolaire@virenormandie.fr>

Le chef cuisinier et son équipe introduisent aussi, régulièrement, des produits bios dans les menus.

Les repas



La cuisine centrale est titulaire de l'agrément des services vétérinaires et élabore les repas dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Les repas sont confectionnés par la cuisine centrale et distribués sur place, en liaison chaude, aux enfants.

En début d'année, chaque élève devra apporter une serviette en tissu marquée à son nom. Chaque vendredi, les élèves ramèneront leur serviette à la maison pour le lavage et la ramèneront le lundi suivant.

Les menus particuliers

Aucun médicament ne peut être accepté. Les agents ne sont pas autorisés à administrer un médicament.

Les régimes alimentaires d'ordre médical doivent être signalés par écrit dès l'inscription de l'enfant ou à l'apparition du trouble de santé, sachant que la demande doit être accompagnée d'un Certificat Médical détaillé indiquant le type d'allergie et les conséquences en cas de consommation de l'aliment provoquant l'allergie.

Ces demandes pourront faire l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) selon les dispositions légales en vigueur, après examen par le médecin scolaire. Ce document est établi à votre demande par le directeur d'école, il précise, les coordonnées des adultes qui suivent l'enfant ainsi que le protocole d'urgence (conduite à tenir en cas de signes d'allergie).

Si le PAI prévoit la fourniture du repas par la famille, une tarification spéciale est appliquée.

Le chef cuisinier, propose des repas sans porc aux enfants des familles qui le souhaitent. Cette demande doit être précisée sur le formulaire d'inscription. Toute autre demande d'aménagement du menu ne pourra être prise en compte.



Les animations

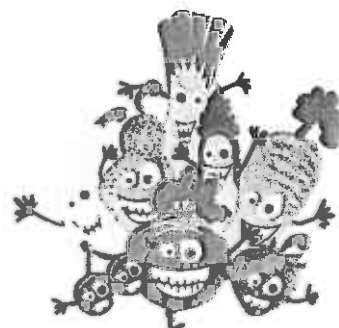
Dans le courant de l'année, des animations sont proposées aux enfants.

Ainsi, en octobre, ils peuvent découvrir les produits du terroir à l'occasion de la Semaine du Goût.

En décembre, le chef cuisinier et son équipe concoctent un repas de Noël.

(Ce repas est cependant réservé aux enfants occasionnels ou réguliers).

Fin juin, un pique-nique festif vient clôturer l'année scolaire.



La garderie, l'étude surveillée et l'accompagnement à la scolarité



Les services d'accueils périscolaires commencent à l'heure à laquelle se termine la classe. Tout enfant présent dans l'école, après la classe, se trouvera inscrit en garderie ou à l'étude surveillée.

Ce service vous sera par conséquent facturé au tarif exceptionnel.

Sur le temps d'accueil du matin et du soir, aucun goûter ne sera délivré par les services municipaux. Les parents qui le souhaitent peuvent cependant prévoir un goûter pour l'enfant fréquentant les services périscolaires du soir.

La garderie

Le personnel assure la garde et la surveillance des enfants, en les encadrant dans leurs jeux de plein air ou à l'intérieur des locaux réservés (selon la météo).

L'étude surveillée

L'étude surveillée comprend un temps de récréation, trois quarts d'heure d'aide aux devoirs, puis un temps de garderie jusqu'à 18h30.

Si l'enfant rentre à son domicile par ses propres moyens, une décharge doit préalablement être remplie et signée par le responsable de l'enfant sur le dossier d'inscription.

L'accompagnement à la scolarité



Le CLAS est un dispositif gratuit pour les enfants qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages. Il a lieu après la classe.

Les inscriptions se font sur demande des enseignants et accord (ou demande) des parents. Cette inscription implique la signature d'un contrat et une présence régulière de l'enfant.

Le dispositif est réservé aux enfants inscrits aux TAP sachant que le nombre de place est limité.

Il comprend un temps de récréation, puis un temps d'aide aux leçons ainsi qu'un temps d'aide plus ludique adapté aux difficultés rencontrée par l'enfant (jeux, outil informatique...).

Certains séances sont ouvertes aux parents.

En cas d'arrêt du dispositif en cours d'année, ou de départ de l'enfant après la classe, une décharge devra être remplie et signée par le responsable de l'enfant.

La sécurité

En matière de sécurité, il est du devoir de l'ensemble de la communauté éducative (parents, agents municipaux, enseignants...) de sensibiliser les enfants sur le cadre qui leur est posé.

L'enfant ne doit en aucun cas quitter l'enceinte de l'école sur les temps périscolaires pour lesquels il est inscrit.

Encadrement

Les enfants sont encadrés sur le temps du midi par des agents des écoles, des agents d'animations et des ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles).

Les taux d'encadrement, sur le temps du midi, sont fixés par la commune déléguée et sont de l'ordre d'un adulte pour 12 enfants en maternelle et d'un adulte pour 22 enfants en élémentaire (15 lorsque les enfants se rendent à pied au restaurant scolaire).

Pour ce qui est de la garderie, les normes d'encadrement sont celles imposées par la réglementation du Ministère de la Cohésion Sociale. Un adulte encadre au maximum 14 maternelles ou 18 élémentaires.

Pour l'étude surveillée en élémentaire, un adulte encadre au maximum 12 enfants.

Les déplacements



Les déplacements vers le restaurant scolaire, les équipements sportifs, les centres de loisirs ou les équipements culturels s'effectuent, selon les écoles, à pied ou en bus.

Chaque enfant doit respecter les consignes de sécurité utiles aux déplacements éventuels sur tous les temps périscolaires, délivrées par le personnel encadrant. Les consignes sont données aux enfants à chaque début de rentrée scolaire et chaque fois que nécessaire pour qu'ils puissent se déplacer dans les meilleures conditions de sécurité possibles.

Le trajet des enfants, de l'école vers le restaurant scolaire, est assuré par une société de ramassages scolaires.

L'école Castel s'y rend à pied sauf, pendant la trêve hivernale, entre les vacances de la Toussaint et les vacances d'hiver.

- A pied, les agents municipaux prennent toutes les mesures nécessaires pour assurer un déplacement en toute sécurité.
- En bus, les enfants sont invités à rester assis et calmes jusqu'au bout du trajet.

Objets personnels

Tout objet dangereux (ciseaux, couteaux, briquets, allumettes...) est strictement interdit sur les temps périscolaires. L'objet sera confisqué le cas échéant et la famille prévenue de l'incident.

Les enfants ne doivent pas apporter d'objets de valeur à l'école (console de jeu, bijou de valeur...).

La commune déléguée ne peut être tenue responsable et décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration desdits objets.

Dispositions prises en cas d'accident

Dans le cas d'un accident bénin, les agents municipaux disposent d'une trousse de premiers secours qui leur permet de dispenser les premiers soins.

Pour un accident plus sérieux, les agents devront :

- appeler le SAMU : 15
- appeler les parents ou les personnes responsables de l'enfant pour les informer de l'accident
- transmettre au Service Education dans les plus brefs délais une déclaration d'accident.

-Assurances périscolaires

La commune déléguée souscrit une assurance responsabilité civile pour les cas où sa responsabilité pourrait être engagée, par défaut des équipements mis à disposition des enfants ou au travers des agents municipaux. L'assurance Responsabilité Civile des représentants légaux couvre les dommages que l'enfant pourrait causer à autrui.

Il est vivement recommandé aux responsables légaux de l'enfant de souscrire une assurance extrascolaire afin de le couvrir sur les temps périscolaires pour les dommages qu'il pourrait subir.

Les informations relatives aux souscriptions d'assurance des responsables légaux (coordonnées, n° de police) doivent figurer sur le dossier d'inscription administrative préalable.

Par ailleurs, toute dégradation volontaire d'un enfant, d'un équipement ou de matériel appartenant à la municipalité engagera la responsabilité financière de ses responsables légaux.

Décharge de responsabilité

Il arrive dans certaines situations que des enfants doivent s'absenter sur les temps périscolaires en raison d'un rendez-vous chez un médecin spécialiste, par exemple.

Il est indispensable que la Commune déléguée soit informée de ces absences ponctuelles ou répétées, au plus tard la veille du jour considéré, et ce, afin de suspendre toute responsabilité municipale sur ces temps.

L'imprimé à compléter est à demander auprès des agents des écoles ou du Directeur(trice) d'école.

Ainsi, il est de la responsabilité des parents ou responsables légaux de l'enfant de transmettre une décharge de responsabilité au service Education ou à la médiatrice du restaurant scolaire si l'enfant quitte la cantine.

Accès aux locaux

L'intrusion des parents dans l'école est interdite sur les temps périscolaires, sauf pour amener ou venir chercher son enfant sur les temps de garderie ou d'étude surveillée.

Il est interdit de pénétrer dans l'enceinte scolaire avec des animaux de compagnie, même tenus en laisse ou portés dans les bras. De manière générale, il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'école.

De même, l'accès aux cuisine et restaurant scolaire est strictement interdit aux familles sauf si elles y ont été expressément invitées.

Toutefois, les représentants des parents élus au Conseil d'Ecole ont la possibilité de visiter le restaurant sur rendez-vous. Ce dernier est à prendre auprès du Service Education.

Réclamations, renseignements

Pour toute réclamation ou renseignement, s'adresser directement au Service Education :

- par téléphone, 02 31 66 60 05
- par courrier : service Education de la commune déléguée de Vire, CS70076, 14502 Vire Normandie cedex,
- ou par courriel : enseignement@virenormandie.fr

Droits et devoirs de chacun

Règles de savoir-vivre

Le personnel intervient pour appliquer les règles de vie en collectivité visant au respect des personnes et des biens.

Le non respect de la charte du savoir-vivre, pendant le trajet en bus jusqu'au restaurant scolaire et lors du retour à l'école, mais aussi tout au long du repas et lors des garderies et des études surveillées fera l'objet de sanctions.

1 Obligations des enfants

Les enfants devront respecter les règles de vie en collectivité précisées dans le présent règlement. Les parents ont un rôle essentiel auprès de leurs enfants pour veiller à l'application et au respect de ces règles.

Les enfants doivent respecter :

- les agents et tenir compte de leurs remarques et de leurs consignes,
- la tranquillité de leurs camarades en bannissant toute violence physique ou verbale entre eux,
- les locaux, le matériel et la nourriture en ne la jetant pas au sol de manière volontaire,
- les règles élémentaires d'hygiène en se lavant les mains avant de passer à table,
- la charte du savoir-vivre et du respect mutuel.

Charte du savoir-vivre et du respect mutuel

Règles de vie au restaurant scolaire :

Pour une meilleure participation de tous les enfants au bon fonctionnement de la cantine, quelques consignes faciles à appliquer...

Avant le repas :

- ☒ À la sortie de la classe, je vais aux toilettes et je me lave les mains, je me range calmement pour monter dans le bus,
- ☒ À la sortie du bus, je me range calmement avant de rentrer dans le restaurant scolaire,
- ☒ Après avoir enlevé mon manteau et mon couvre-chef, je m'installe à la place que l'adulte me désigne et j'attends que tous mes camarades soient installés pour commencer à manger.

Pendant le repas :

- ☒ Je me tiens bien à table.
- ☒ Je ne joue pas avec la nourriture.
- ☒ Je ne crie pas, je me lève que si on m'y a autorisé.
- ☒ Je respecte le personnel de service et mes camarades.
- ☒ Je participe au débarrassage de la table et je sors de la cantine en silence, sans courir.

Pendant la récréation :

- ☒ Je joue sans brutalité.
- ☒ Je me mets en rang quand on me le demande.

2 Obligations des parents

Les parents sont tenus de bien rappeler à leur enfant s'il mange ou non au restaurant scolaire et s'il doit aller ou non à la garderie ou à l'étude surveillée.

Ils veillent à récupérer leur enfant à la garderie du soir avant l'heure limite de 18h30.

Les parents s'assurent que leur assurance scolaire comprend l'option relative aux activités extra-scolaires.

Pour assurer le bon fonctionnement des services d'accueils périscolaires, aucune remarque ou observation ne devra être faite directement à un agent communal par les parents. Ces derniers devront s'adresser par écrit à l'élú chargé du Service Education.

3 Obligations des agents municipaux

Les personnels encadrants sont chargés de l'application du présent règlement intérieur.

Ils s'engagent à :

- respecter l'intégrité de chaque enfant,
- veiller au partage équitable de la nourriture entre les enfants,
- assister les plus jeunes dans leurs repas,
- permettre aux enfants de goûter à la nourriture proposée, participant ainsi à leur éducation alimentaire,
- servir les enfants tout en favorisant leur autonomie progressive sur certaines tâches : (débarrasser la table, couper la viande, éplucher les fruits...
- proposer des activités de loisirs et d'éveil aux enfants dont ils ont la responsabilité sur les garderies,
- promouvoir la mixité sociale et le civisme.

Indiscipline et sanctions

En cas de non-respect des règles de savoir-vivre et du présent règlement intérieur, des sanctions seront appliquées.

Dans un premier temps, les comportements perturbateurs ou les écarts de langage portant préjudice au bon fonctionnement du service seront punis par des petites sanctions (changement de table ou de service, mise à l'écart momentanée du groupe et une information sera faite à l'enseignant référent des difficultés rencontrées...).

Dans un second temps, si ce type de sanctions ne suffit pas à ramener l'enfant au calme, un signalement écrit et détaillé sera effectué par les agents auprès du service Education.

Le Service Education se chargera ensuite de contacter la famille afin d'expliquer la situation et de demander une amélioration immédiate du comportement de l'enfant.

Si cette démarche n'amène aucune amélioration, l'enfant pourra être exclu du restaurant scolaire, des garderies ou études surveillées pendant 1 à 2 semaines selon la gravité des faits.

Enfin, en cas de manquement grave ou de comportement mettant en danger l'intégrité et la sécurité de l'enfant, de ses camarades et/ou du personnel, il peut être prononcé une exclusion sans avertissement. La durée de cette exclusion peut varier en fonction de la gravité des faits. L'extrême gravité des faits ainsi que la répétition de comportements répréhensibles pourront amener à une exclusion définitive de l'enfant jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Toute exclusion sera motivée et notifiée aux responsables légaux de l'enfant après qu'ils aient été mis en situation de faire valoir leurs observations.

Une grille des mesures d'avertissement indique les sanctions encourues pour chaque cas d'indiscipline constaté.

Catégories d'actes d'indiscipline	Sanctions
Non respect des consignes	Eviction d'1 à 2 semaines si aucune amélioration n'est constatée malgré les mises en garde Eviction d'1 mois si récidive Eviction définitive jusqu'à la fin de l'année scolaire si nouvelle récidive après éviction d'un mois
Mauvaise tenue, vulgarité, grossièreté	
Dégradation volontaire de matériel ou de jeux	
Acte de violence volontaire sur autrui	Exclusion immédiate d'une semaine voire définitive si récidive ou en cas de gravité
Fugue, vol	

La commune décline toute responsabilité dans la prise en charge de l'enfant à compter de 18h30, heure de fermeture de la garderie. En cas de retard, les parents seront contactés, la mairie sera avertie et se réserve le droit de convoquer les parents en cas de dépassement des horaires. En cas de retards répétés, la mairie se réserve le droit d'interdire temporairement ou définitivement l'accès à la garderie.

L'autorité compétente pour prononcer la sanction est le Maire ou l'Adjoint au Maire chargé de l'Education, sur proposition de la direction du service Education.

La Facturation

Les tarifs

Les tarifs incluent les frais de repas, les frais de préparation, de distribution ainsi que l'encadrement des enfants sur le temps du midi, de la garderie et de l'étude surveillée.

Les tarifs sont votés chaque année par le conseil municipal de la commune de Vire Normandie pour l'année scolaire.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) peut accorder, sous conditions de ressources, des réductions du prix des repas.

Le CCAS est ouvert, pour tout renseignement du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h sauf le vendredi jusqu'à 16h30. Il est situé place du Château à Vire et joignable au 02 31 66 16 16.

La facturation

Une facture unique est éditée pour la restauration scolaire, la garderie du matin et du soir et l'étude surveillée.

Cette facture est transmise par le biais de l'école, ou par courriel, chaque début de mois, suivant les présences réelles des enfants. Elle pourra également être téléchargée sur le portail famille.

Modalités de paiement

Le règlement est à effectuer :

- par prélèvement automatique,
- par internet sur le portail famille: <http://PortailScolaire@virenormandie.fr>,
- par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public et envoyé au service Financier de la commune déléguée de Vire (CS70076, 14502 Vire Normandie Cedex) en joignant le coupon détachable figurant sur la facture.
- ou en espèces à la mairie de la commune déléguée de Vire CS70076, 14502 Vire Normandie Cedex, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h45 à 17h.

Si vous optez pour le prélèvement automatique, vous devez compléter et signer le mandat de prélèvement SEPA et l'accompagner d'un relevé d'identité bancaire.

En cas de retard de paiement, une relance sera effectuée par courrier.

En cas d'impayé, il appartient au Trésor Public de recouvrer les sommes dues, selon les procédures en vigueur.

En cas de difficultés financières, les familles doivent s'adresser aux services sociaux dont relève leur commune d'origine.

Pour tout renseignement concernant la facturation : 02 31 66 60 33.

Modalités de remboursement

Les réservations prévues par les parents valent un engagement financier et seront facturées, à l'exception des cas cités ci-dessous :

Donne lieu à remboursement :

- Maladie de l'enfant (certificat médical à fournir dans les 3 jours suivant l'absence),
- Circonstances exceptionnelles qui donneront lieu à un examen au cas par cas par l'Elu en charge de l'Education (fournir un courrier relatant les circonstances exceptionnelles),
- Sorties scolaires organisées par l'école,
- Absence d'un professeur.

Cas particulier :

- En cas d'exclusion pour raison disciplinaire, les réservations de la période d'exclusion ne seront pas facturées.
- En cas de non respect de la période d'exclusion, la présence de l'enfant aux services périscolaires sera facturée au tarif exceptionnel.

Exécution du règlement intérieur

Les usagers des services périscolaires sont tenus de se conformer au présent règlement et aux observations faites par les agents municipaux en charge de son application.

L'inscription au Restaurant Scolaire Municipal et/ou aux services d'accueils périscolaires entraîne l'acceptation du présent règlement.

Conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, le présent règlement intérieur sera affiché en mairie, dans chaque structure concernée et transmis au Préfet.

Délibéré et voté par le Conseil municipal de la commune de Vire Normandie dans sa séance du 25 avril 2016 .

Le Maire de Vire Normandie,

Maire délégué de la commune déléguée de Vire

Marc ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 77

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 14

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Education

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

**Convention d'objectifs et de
financement de la CAF pour la
prestation de service CLAS**

Monsieur Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

La Ville de Vire a reconduit pour l'année 2015-2016, un accompagnement à la scolarité dans les quartiers de Vire et de Saint-Martin de Tallevende pour les enfants qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages.

L'accompagnement à la scolarité, proposé dans les écoles Castel, Saint-Exupéry, Jean Moulin, Pierre Mendès France, André Malraux et également sur le site de Charles Lemaître cette année, permet d'accueillir 81 enfants au total.

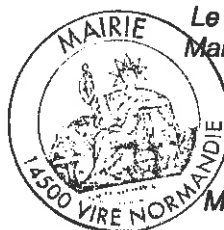
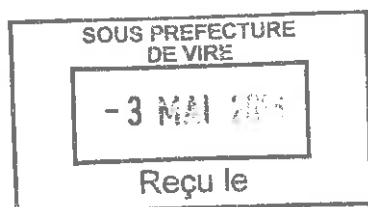
Le montant de la prestation de service est fixé à 32,5% des dépenses de la fonction d'accompagnement dont le budget prévisionnel, pour l'année 2015-2016, est estimé à 47.900 euros.

Afin de percevoir cette subvention proposée par la Caisse d'Allocation Familiale, le conseil communal de la commune déléguée de Vire a émis un avis favorable, lors de sa séance en date du 18 avril 2016, sur l'autorisation à accorder à Monsieur le Maire pour signer la convention de l'année scolaire 2015-2016 (jointe en annexe).

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de l'année scolaire 2015-2016.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous-préfecture le : **03 MAI 2016**
publié-notifié le : **03 MAI 2016**
A VIRE le : **09 MAI 2016**
Le Maire

Le Maire soussigné, le présent acte
a été reçu en sous-préfecture le : **03 MAI 2016**
publié-notifié le : **03 MAI 2016**
A VIRE le : **09 MAI 2016**
Le Maire

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



Prestation de service CLAS : Contrat local d'accompagnement à la scolarité

**Ville de Vire
Clas Vire
2006000153**

Les conditions ci-dessous, complétées des « conditions particulières prestation de service Contrat local d'accompagnement à la scolarité » et des « conditions générales prestation de service ordinaire », constituent la présente convention.

Entre :

La Ville de Vire représenté par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, et dont le siège est situé rue Deslongrais à Vire.

Ci-après désigné « le gestionnaire ».

Et :

La Caisse d'allocations familiales du Calvados, représentée par Monsieur Christian LE PETITCORPS, Directeur, dont le siège est situé 8 avenue du Six Juin à Caen.

Ci-après désignée « la Caf ».

L'objet de la convention

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » pour le Clas de Vire.

Le versement de la prestation de service

Le versement de la prestation de service est effectué sous réserve des disponibilités de crédits, et de la production de documents intermédiaires d'activité à transmettre en fin de chaque trimestre de l'exercice du droit.

Le paiement par la Caf est effectué en fonction des pièces justificatives, détaillées dans les « conditions particulières » de la présente convention, produites au plus tard le 15 Juillet de l'année qui suit l'année du droit (N) examiné.

La fourniture des documents comptables après le 31 décembre de l'année de fin du droit examiné (N – N+1) entraînera un traitement non prioritaire du droit. Après le 30 juin de l'année qui suit l'année de fin du droit (N – N+1) examiné, aucun versement ne pourra être effectué au titre des parties des années N et N+1 couvertes par la présente convention.

Le paiement d'un acompte dans la limite de 50% calculé sur la base de la prestation de service de l'exercice N-1 peut être versé à la demande du gestionnaire, à réception des pièces justificatives. Chaque année, un ajustement s'effectuera au moment de la liquidation du droit réel, basé sur le bilan d'activité et la production des justificatifs dans les délais impartis, ce qui peut entraîner :

- **un versement complémentaire**
- **la mise en recouvrement d'un indu (cet indu fait l'objet d'une régularisation sur le prochain versement ou d'un remboursement direct à la Caf)**

L'absence de fourniture de justificatifs au 31 Décembre de l'année de fin du droit (N – N+1) examiné peut entraîner la récupération des montants versés et le non versement du solde.

Le suivi des engagements et l'évaluation des actions

Les termes de la présente convention font l'objet d'un suivi réalisé en concertation.

La Caf et le gestionnaire conviennent conjointement des modalités de suivi des engagements.

Chaque année, le gestionnaire, en concertation avec la Caf, peut procéder à des enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires, qu'il transmet à la Caf.

La durée de la convention

La présente convention de financement est conclue du 1^{er} septembre 2015 au 30 juin 2016.

☐ En cochant cette case, « le gestionnaire » reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :

- les modalités ci-dessus,
- les « conditions particulières prestation de service « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » en leur version de juin 2013 et les « conditions générales prestation de service ordinaire » en leur version de octobre 2014,

et « le gestionnaire » les accepte.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires.

Fait à Caen, le 16/11/15 en 2 exemplaires.

LA VILLE DE VIRE

LE MAIRE,

Marc ANDREU SABATER

**LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DU CALVADOS**

LE DIRECTEUR,

Christian LE PETITCORPS

LES CONDITIONS PARTICULIÈRES

Prestation de service Contrat local d'accompagnement à la scolarité

Juin 2013

L'objet de la convention

Elle encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) ».

Les objectifs poursuivis par la prestation de service « Clas »

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité est un dispositif d'aide à la scolarité en direction des enfants scolarisés en établissement primaire jusqu'au lycée. Il s'inscrit dans les objectifs et les principes d'action définis par la Charte Nationale de l'Accompagnement à la Scolarité.

Mis en œuvre en partenariat, le Clas s'inscrit dans les politiques éducatives territoriales, vise au renforcement de l'égalité des chances des enfants et des jeunes et concourt à la prévention des difficultés des enfants en lien avec leur scolarité.

Ce dispositif figure parmi les leviers de la politique d'action sociale des Caf en matière de soutien à la parentalité, il participe à la valorisation des compétences et des responsabilités éducatives des parents.

Les actions soutenues sont dispensées durant l'année scolaire, soit de septembre N à juin N+1.

Elles ont lieu en dehors du temps de l'école, sont distinctes des actions d'aide individualisée ou de soutien scolaire mises en œuvre par les établissements scolaires.

Elles sont articulées avec les projets des établissements scolaires et les actions menées par les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.

Centrées sur l'enfant, les actions doivent susciter son adhésion et celle de sa famille, faciliter les relations entre les familles et l'école, accompagner et aider les parents dans le suivi et la compréhension de la scolarité de leur(s) enfant(s).

Les engagements du gestionnaire

Au regard de l'activité du service

Les actions d'accompagnement doivent être conformes à l'agrément annuel délivré par le Comité départemental d'accompagnement à la scolarité.

Au regard du public

Le gestionnaire s'engage à offrir un service de qualité, accessible à tous, répondant à leurs besoins et respecter les règles de confidentialité.

Le mode de calcul de la prestation de service « Clas »

La prestation de service attribuée par la Caf représente la prise en charge d'une partie des dépenses des actions d'accompagnement à la scolarité, couvertes par la convention d'objectifs et de financement.

L'ouverture du droit s'effectue en septembre N (prix plafond de septembre N)

La prestation de service est égale à 32,5 % des dépenses de la fonction d'accompagnement à la scolarité dispensée pour l'année scolaire dans la limite d'un plafond fixé par la Cnaf, par groupe de 5 à 15 enfants.

Les pièces justificatives

Le versement de la prestation de service « contrat local d'accompagnement à la scolarité » s'effectue sur production de pièces justificatives selon les dispositions précisées ci-après.

Plusieurs catégories de pièces justificatives sont nécessaires :

1. les pièces nécessaires à la signature de la convention pour l'ouverture du droit,
2. les pièces nécessaires au calcul de la prestation de service.

Pour les Caf qui versent des avances et/ou des acomptes :

- les pièces qui permettent le versement d'avances et ou d'acomptes,
- les pièces qui permettent la régularisation de la prestation de service.

La convention est conclue en fonction des pièces justificatives correspondantes mentionnées à la présente convention.

L'engagement du gestionnaire quant aux pièces justificatives nécessaires à la signature de la convention.

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature de la reconduction ou du renouvellement de la convention
Autorisation de fonctionnement	Agrément délivré par le comité départemental de l'accompagnement à la scolarité.	Agrément délivré par le comité départemental de l'accompagnement à la scolarité.
Activité/Personnel	Activité prévisionnelle et descriptif de l'action.	Activité prévisionnelle et descriptif de l'action.
Eléments financiers	Budget prévisionnel de la première année scolaire de la convention.	Budget prévisionnel de la première année scolaire de la convention.

Les pièces justificatives relatives au gestionnaire nécessaires au paiement

Nature de l'élément justifié	Pour chaque année (N) de la convention : justificatifs nécessaires au paiement d'un acompte / avance	Pour chaque année (N) de la convention : justificatifs nécessaires au paiement sans acompte – avance / régularisation
Eléments financiers	Budget prévisionnel N. <i>Acompte versé sous réserve de la présence à la Caf du compte de résultat N-1 ou N-2.</i>	Comptes de résultat de l'année scolaire (correspondant à 4/10ème de l'année N et 6/10ème de l'année N+1) détaillé pour chaque action.
Activité	Activité prévisionnelle et descriptif de l'action.	Etat de réalisation de l'action.

Les pièces justificatives relatives au gestionnaire nécessaires au suivi de l'activité

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires au suivi de l'activité
Autorisation de fonctionnement	Agrément délivré par le comité départemental de l'accompagnement à la scolarité.
Activité	Une ou plusieurs attestation(s) infra-annuelle(s) concernant l'activité.

LES CONDITIONS GÉNÉRALES

Prestation de service ordinaire

Octobre 2014

L'objet de la convention

La convention a pour objet de :

- prendre en compte les besoins des usagers ;
- déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre ;
- fixer les engagements réciproques entre les signataires.

Les finalités de la politique d'action sociale familiale des Caf

Par leur action sociale, les Caisses d'Allocations familiales contribuent au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte, à la prévention des exclusions, au maintien des liens familiaux.

Au moyen de diagnostics partagés, les Caf prennent en compte les besoins des familles et les contributions des partenaires. Les habitants et les usagers sont associés à l'expression des besoins sociaux et à la définition des modalités pour les satisfaire.

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur des territoires qui en sont dépourvus.

L'offre de service doit bénéficier à l'ensemble des familles et accorder une attention particulière aux familles à revenus modestes notamment au moyen d'une politique tarifaire adaptée.

Les actions soutenues par les Caf visent à :

- renforcer le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en direction de toutes les familles et de tous les territoires ;
- contribuer à la structuration d'une offre « enfance et jeunesse » adaptée aux besoins des familles ;
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents - enfants ;
- favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires.

Les engagements du gestionnaire

Au regard de l'activité de l'équipement ou service

Le gestionnaire met en œuvre un projet éducatif et/ou social de qualité, avec un personnel qualifié et un encadrement adapté

Il s'engage à proposer des services et/ou des activités ouvertes à tous les publics, en respectant un principe d'égalité d'accès et un principe de non discrimination.

Il s'engage à informer la Caf de tout changement apporté dans :

- le règlement intérieur ou de fonctionnement de l'équipement ou service ;
- l'activité de l'équipement ou service (installation, organisation, fonctionnement, gestion, axes d'intervention) ;
- les prévisions budgétaires intervenant en cours d'année (augmentation ou diminution des recettes et dépenses).

Le gestionnaire est conscient de la nécessité d'une certaine neutralité pour le fonctionnement de son service, et en conséquence, il s'engage à ne pas avoir vocation essentielle de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et à ne pas exercer de pratique sectaire.

Au regard de la communication

Le gestionnaire s'engage à faire mention de l'aide apportée par la Caf dans les informations et documents administratifs destinés aux familles et dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications, affiches, et messages Internet, visant le service couvert par la présente convention.

Au regard des obligations légales et réglementaires.

Le gestionnaire s'engage au respect, sur toute la durée de la convention, des dispositions légales et réglementaires notamment en matière :

- d'agrément, de conditions d'ouverture, de création de service ;
- d'hygiène, de sécurité et d'accueil du public ;
- de droit du travail ;
- de règlement des cotisations Urssaf ;
- d'assurances ;
- de recours à un commissaire aux comptes ;
- de procédure de redressement judiciaire, cessation d'activité, dépôt de bilan, etc.

Il s'engage à informer la Caf de tout changement apporté dans les statuts (*ne concerne pas les collectivités territoriales*).

Au regard des pièces justificatives

Le gestionnaire s'engage, pour toute la durée de la convention, à produire, dans les délais impartis, les pièces justificatives qui sont détaillées au titre des présentes conditions générales et au titre des conditions particulières.

Le gestionnaire est garant de la qualité et de la sincérité des pièces justificatives. Les justificatifs peuvent être fournis indifféremment sous forme d'originaux, de photocopies, de télécopies, de courriels, de fichiers électroniques, sauf demande expresse de la Caf.

Le gestionnaire s'engage à conserver l'ensemble des pièces comptables, financières et administratives pendant la durée légale de leur conservation, pendant laquelle ces pièces peuvent être sollicitées par la Caf.

Au regard de la tenue de la comptabilité

Le gestionnaire s'engage à tenir une comptabilité générale et une comptabilité analytique distinguant chaque activité et à valoriser les contributions à titre gratuit (locaux, personnels ...).

La valorisation du bénévolat, n'est pas incluse dans l'assiette de calcul de la prestation de service.

Le gestionnaire s'engage à produire un état descriptif des biens meubles et immeubles mis à disposition avec indication de l'origine, des conditions juridiques d'occupation des locaux, du montant des loyers et charges locatives supportées.

Les engagements de la Caf

En contrepartie du respect des engagements mentionnés ci dessus, la Caf s'engage à apporter sur la durée de la présente convention le versement de la prestation de service.

Si la convention porte sur une subvention soumise à conditions (barème, plafond et seuil d'exclusion), la Caf fait parvenir chaque année au gestionnaire les éléments actualisés, ainsi que les documents à compléter, nécessaires au versement de l'aide.

Ces documents pourront être adressés au gestionnaire par télétransmission.

Actualisation de la subvention

La subvention versée par la Caf est calculée sur la base d'un prix plafond communiqué annuellement par la Cnaf.

La Caf communique ensuite au gestionnaire ce prix plafond pour l'année concernée.

Les pièces justificatives relatives au gestionnaire nécessaires à la signature de la convention

• Associations – mutuelles – comités d'entreprise

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature de la reconduction ou du renouvellement de la convention
Existence légale	- Pour les associations : récépissé de déclaration en Préfecture. - Pour les mutuelles : récépissé de demande d'immatriculation au registre national des mutuelles. - Pour les comités d'entreprises : procès-	Attestation

	verbal des dernières élections constitutives	de non changement
	- Numéro SIREN / SIRET	
Vocation	- Statuts	de situation
Destinataire du paiement	- Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly).	
Capacité du contractant	- Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau.	
Pérennité (opportunité de signer)	- Compte de résultat et bilan (ou éléments de bilan) relatifs à l'année précédant la demande (si l'association existait en N-1)	- Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau.

• Collectivités territoriales – établissements publics

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature de la reconduction ou du renouvellement de la convention
Existence légale	- Arrêté préfectoral portant création d'un EPCI et détaillant le champ de compétence - Numéro SIREN / SIRET	Attestation de non changement de situation
Vocation	- Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence)	
Destinataire du paiement	- Relevé d'identité bancaire	

• Entreprises - groupements d'entreprises

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature de la reconduction ou du renouvellement de la convention
Vocation	- Statuts	Attestation de non changement de situation
Destinataire du paiement	- Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly).	
Existence légale	- Numéro SIREN / SIRET - Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois	

Pérennité (opportunité de signer)	- Compte de résultat et bilan (ou éléments de bilan) relatifs à l'année précédant la demande (si l'entreprise existait en N-1)	
---	--	--

Le contrôle de l'activité ou du projet social financé dans le cadre de la convention

Le gestionnaire doit pouvoir justifier, auprès de la Caf, de l'emploi des fonds reçus.

La Caf, avec le concours éventuel de la Cnaf et/ou d'autres Caf dans le cadre d'interventions mutualisées, procède à des contrôles sur pièces et/ou sur place, pour l'ensemble des exercices couverts par la convention, afin de vérifier la justification des dépenses effectuées au titre de la présente convention, sans que le gestionnaire ne puisse s'y opposer.

Le gestionnaire s'engage à mettre à la disposition de la Caf et le cas échéant de la Cnaf, tous les documents nécessaires à ces contrôles, notamment livres, factures, documents comptables, registres des présences, ressources des familles, agrément, organigramme, état du personnel, contrats de travail, rapports d'activité, etc.

Outre l'exercice en cours, la Caf peut procéder à des contrôles sur les trois derniers exercices liquidés.

Le contrôle fait l'objet d'une procédure contradictoire. Il peut entraîner une régularisation, la récupération des sommes versées ou le versement d'un rappel.

Le refus de communication de justificatifs, ou tout autre document entraîne la suppression du financement de la Caf, et la récupération des sommes versées non justifiées.

La vie de la convention

Le suivi des engagements et l'évaluation des actions

Le gestionnaire, en concertation avec la Caf, peut procéder à des enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires de l'équipement ou du service, qu'il transmet à la Caf.

L'évaluation des conditions de réalisation des actions auxquelles la Caf a apporté son concours, sur un plan qualitatif comme quantitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre la Caf et le gestionnaire.

L'évaluation porte notamment sur :

- la conformité des résultats au regard des objectifs mentionnés aux conditions particulières de la présente convention ;
- l'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général ;
- les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention.

La révision des termes

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis aux conditions particulières.

La fin de la convention

Résiliation à date anniversaire

La présente convention pourra être résiliée chaque année à la date anniversaire par l'une ou l'autre des parties signataires, moyennant un préavis de trois mois adressé par lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure (*ne concerne pas une convention d'une durée inférieure ou égale à un an*).

Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par le gestionnaire aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit de besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir de formalité judiciaire, en cas de :

- constatation d'usage des fonds versés par la Caf non conforme à leur destination ;
- modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant tel qu'indiqué à l'article « La révision des termes » ci-dessus.

Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des versements.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Les recours

Recours amiable :

La prestation de service étant une subvention, le conseil d'administration de la Caisse d'Allocations familiales est compétent pour connaître des recours amiables en cas de différend ou litige né de l'exécution de la présente convention.

Recours contentieux :

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif dont relève la Caf.

La suite possible à une convention échue

La présente convention ne peut pas faire l'objet d'une tacite reconduction.

Sa prolongation ou sa reconduction, par la signature d'un avenant à la présente convention, suppose notamment une demande expresse du gestionnaire.

Son renouvellement, par la signature d'une nouvelle convention, suppose notamment une demande expresse du gestionnaire.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 77

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 14

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémie FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Education

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

**Crédits de fonctionnement des
écoles**

Monsieur Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Lors de la réunion de Municipalité du 31 août dernier a été adopté le rapport relatif au marché de fournitures scolaires qui prenait fin le 10 septembre.

En vue d'optimiser le marché des fournitures scolaires et de générer des économies, le marché inclura l'achat des fournitures de bureau de l'ensemble des services de la Ville.

Compte tenu des économies estimées à l'occasion de ce groupement, une baisse de 2 à 3% du montant du forfait attribué par élève pour les achats de fournitures scolaires et de petit matériel a été validée.

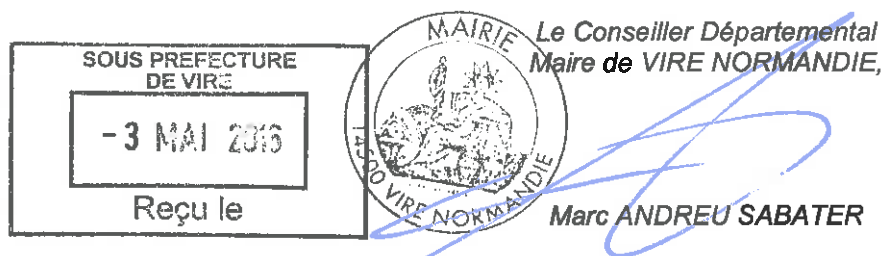
Il a ainsi été proposé de réduire à 40 euros le forfait fourniture scolaire précédemment votés à 43,15€ par délibération en date du 12 novembre 2014.

Le conseil communal de la commune déléguée de Vire a émis un avis favorable, lors de sa séance en date du 18 avril 2016, pour la mise en œuvre de ce nouveau forfait pour les achats de fournitures scolaires et de petit matériel de 40 € par enfant à compter du 1^{er} janvier 2016.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter ce tarif de 40 € par enfant pour les achats de fournitures scolaires et de petit matériel, à compter du 1^{er} janvier 2016 sur la commune déléguée de Vire. »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 03 MAI 2016
publié-notifié le : 03 MAI 2016
A VIRE le : 09 MAI 2016
Le Maire



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 77

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 14

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur JérémY FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Education

Stance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

**Modification des périmètres
scolaires de la commune déléguée
de Vire**

Monsieur Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Conformément à l'arrêté Préfectoral du 31 décembre 2015, portant création de la Commune nouvelle de VIRE NORMANDIE et à la charte de fonctionnement de la commune Vire Normandie validée par l'ensemble des communes déléguées, chaque commune déléguée assure le pilotage de la politique communale relative aux écoles publiques maternelles et élémentaires de son territoire. Le Maire délégué conserve donc la compétence Éducation et par conséquent la gestion de la carte scolaire sur le territoire de sa commune déléguée.

Conformément à l'article L.212-7 et à l'article 131-5 du Code de l'Éducation :

- ✚ la Commune délimite sur son territoire des périmètres, pour déterminer l'affectation des élèves et leur répartition entre les écoles, selon leur lieu de domicile : c'est le principe des secteurs scolaires.
- ✚ Le rattachement à l'école publique du secteur du domicile est obligatoire.

Chaque commune déléguée s'engage à ne pas accorder de dérogation à la carte scolaire au sein de la commune nouvelle de Vire Normandie. Cependant selon l'article L.212-8 du Code de l'Éducation, la scolarisation d'un enfant dans une école d'une commune autre que celle de sa résidence ne peut être remise en cause par l'une ou l'autre d'entre elles avant le terme soit de la formation préélémentaire, soit de la scolarité primaire de cet enfant commencées ou poursuivies durant l'année scolaire précédente dans un établissement scolaire du même cycle de la commune d'accueil.

Par contre la Commune déléguée de Vire remet en place, pour la rentrée prochaine, une Commission de Dérogation afin d'assouplir le principe de rattachement d'un enfant à son secteur scolaire sur son territoire, selon la charte relative aux périscolaires scolaires annexée à ce rapport. (cf. charte jointe en annexe).

Par ailleurs, dans un souci d'équilibre et de préservation des écoles, il est envisagé de modifier les secteurs géographiques des écoles en réattribuant quelques rues limitrophes à l'école primaire Pierre Mendès France. Les nouvelles inscriptions seront toutefois permises dans l'école de l'ancien secteur comme du nouveau secteur.

A savoir :

- Sur l'ancien secteur du Colombier :
 - L'impasse et la rue Barbiche
 - L'impasse du Petit Blon et la rue de Blon
 - La rue Trainerie :
 - Côté pair à compter du n°20
 - Côté impair à compter du n°9

.../...

- Sur le secteur Castel/Tour aux Raînes :
 - La rue Emile Desvaux dans sa totalité
 - La rue du Haut Chemin
 - La rue des Déportés
 - La place Saint-Thomas
 - Le clos et la rue du Cotin
 - La rue François Gallet
 - La rue du Nord
 - La rue Bellevue
 - La rue de Suède
 - La rue de l'Aquilon
 - La rue Anne Morgan
 - La rue des Dominicaines
 - La rue André Guilbert
 - L'impasse du Calvados
 - L'impasse André Halbout
 - La rue André Halbout côté Pair à compter du numéro 22
- Sur le secteur Malraux :
 - L'avenue et la place de la Gare
 - La rue Charles Berger

Il vous est également proposé de permettre aux parents résidant sur l'ancien secteur du Colombier de choisir l'école d'inscription de leur enfant (Tour aux Raînes, Castel ou Pierre Mendès France).

Le principe de chevauchement des secteurs est étendu aux secteurs Malraux et Jean Moulin :

- Impasse et square Hélène Couppey
- Rue de Caen du n°1 et n°20

Ces dérogations ne seront, cependant, autorisées que dans la limite de capacité d'accueil des écoles et ne pourront avoir pour effet la fermeture d'une classe d'une école.

Suivant l'avis favorable de la commune déléguée de Vire, lors de sa séance en date du 18 avril 2016, il est demandé au Conseil Municipal de valider la nouvelle sectorisation scolaire et le principe de dérogation au sein de la commune déléguée de Vire, applicables à la rentrée de septembre 2016 selon les critères définis par la charte relative aux périmètres scolaires".

Adopté à l'unanimité

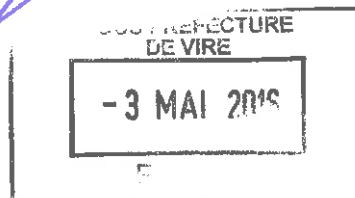
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire : 09 MAI 2016
 Le Conseiller Municipal : 03 MAI 2016
 Le Sous-préfet : 03 MAI 2016



Le Conseiller Départemental
 Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



CHARTRE RELATIVE AUX DÉROGATIONS SCOLAIRES



Dans le cadre de leurs compétences générales les communes ont la charge des écoles maternelles et élémentaires pour les enfants domiciliés sur leur territoire.

Conformément à l'article L.212-7 et à l'article 131-5 du code de l'Éducation :

- ✚ la Commune déléguée de Vire a délimité sur son territoire des périmètres, pour déterminer l'affectation des élèves et leur répartition entre les écoles, selon leur lieu de domicile : c'est le principe des secteurs scolaires
- ✚ Le rattachement à l'école publique du secteur du domicile est obligatoire.

A titre exceptionnel, une demande de dérogation peut être déposée en Mairie, pour qu'un enfant soit inscrit dans une autre école que celle du secteur dont il dépend.

Qu'est-ce qu'une demande de dérogation ? Une demande d'inscription d'un enfant dans une autre école que celle du secteur dont il dépend.

Quand déposer la demande ? Pendant la période d'inscription précédant la rentrée scolaire.

Comment déposer la demande ? Télécharger sur le site ou retirer auprès du Service Enseignement le formulaire de demande correspondant à votre situation, le remplir, et motiver sa demande par un courrier accompagné des justificatifs répondant aux critères annoncés.

Dans un premier temps, il convient peut-être de limiter les autorisations de dérogation aux demandes internes à la commune déléguée de Vire (et aux communes extérieures à VIRE NORMANDIE et de le préciser, sauf pour les critères d'acceptation obligatoire ou automatique qui ne nécessitent pas de passage en commission (Orientation en classe spécialisée et non séparation de fratrie).

On distingue 3 types de dérogations :

1. **Les dérogations internes à Vire** : l'école demandée et l'école de secteur sont situées sur le territoire de la commune déléguée de Vire.
2. **Les dérogations sortantes** : l'école de secteur est Viroise, et l'école demandée est située dans une autre commune extérieure à Vire Normandie.

Dans ces 2 cas, l'imprimé à compléter est celui fourni par la Commune déléguée de Vire

3. Les dérogations entrantes sur Vire : l'école demandée est Viroise et l'école de secteur est située dans une autre commune extérieure à Vire Normandie.

Dans ce cas, l'imprimé à compléter est celui fourni par cette autre Commune

Qui décide ? Une commission composée de :

- L'adjoint délégué à l'Éducation de la commune déléguée de Vire
- Deux membres de la Commission Éducation
- Deux directeurs d'école (représentant chacun un secteur de la Ville et une école maternelle et élémentaire)
- Deux représentants de parents d'élèves (représentant chacun un secteur de la commune déléguée de Vire, et une école maternelle et élémentaire différentes de celles représentées par les directeurs d'école)
- Un cadre de la Direction de l'Éducation

Quand se tient cette commission ? Cette commission se réunit, en fonction du calendrier scolaire, courant Mai/Juin.

Comment est-on informé de la décision ? Réponse écrite adressée à la famille (copie au directeur d'école)

DEMANDE DE DÉROGATION D'UN SECTEUR A L'AUTRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VIRE

La commune déléguée de Vire est divisée en deux secteurs géographiques :

➤ **Secteur Nord**

- ✚ **Périmètre scolaire « MALRAUX »**
 - Ecole Maternelle Malraux-Neuville
 - Ecole Élémentaire André Malraux
- ✚ **Périmètre scolaire « JEAN MOULIN »**
 - Ecole Primaire Jean Moulin
- ✚ **Périmètre scolaire « SAINT-EXUPERY »**
 - Ecole Primaire Saint-Exupéry

➤ **Secteur Sud**

- ✚ **Périmètre scolaire « TOUR AUX RAÎNES-CASTEL »**
 - Ecole Maternelle de la Tour aux Raînes
 - Ecole Élémentaire Castel
- ✚ **Périmètre scolaire « PIERRE MENDES FRANCE »**
 - Ecole Primaire Pierre Mendés France

A partir de quels critères la décision est-elle prise ?

- ✓ **CRITÈRES D'ACCEPTATION OBLIGATOIRE :** Orientation vers une classe spécialisée (justificatif de l'orientation par l'organisme compétent)
- ✓ **CRITÈRES D'ACCEPTATION AUTOMATIQUE :** Non séparation des fratries : Frère ou sœur déjà scolarisé dans l'école demandée (ou d'un demi-frère ou d'une demi-sœur dans le cas des familles recomposées) sauf, si l'aîné est scolarisé, au moment de la demande, en dernière année de cycle III (CM2)

✓ **CRITÈRES D'ACCEPTATION, par ordre de priorité :**

1- **Capacité d'accueil** de l'école du secteur et de l'école demandée. (La capacité d'accueil s'évalue en fonction du nombre de postes d'enseignants et des locaux nécessaires au bon fonctionnement de l'école). Pour les moins de 3 ans, priorité est donnée à l'inscription dans la classe des MTA de Jean Moulin.

2- Justifier d'au moins un des critères suivants :

- ✚ **Raisons médicales** : hospitalisation fréquente ou nécessité de soins médicaux réguliers impossibles dans la commune de domicile (certificat médical)
- ✚ Enfant gardé par une **assistante maternelle** agréée située dans le périmètre de l'école demandée (sur justificatif)
- ✚ Enfant gardé par les **grands-parents** résidant sur la commune et dans le périmètre de l'école demandée (sur justificatif)
- ✚ Parent enseignant dans l'école

En cas de déménagement, l'enfant peut être maintenu dans l'école du secteur d'origine.

DEMANDE DE DEROGATION ENTRE COMMUNES

Dans quels cas ? En cas de demande de scolarisation à l'extérieur de la commune déléguée (de Vire vers une commune extérieure à Vire Normandie, d'une commune extérieure à Vire Normandie vers Vire). Le dossier est à transmettre pour avis à la commune de résidence puis déposer auprès de la commune d'accueil souhaitée.

Il existe une exception cependant, au sein de la commune de Vire Normandie en cas d'orientation en classe spécialisée ou d'inscription d'un frère ou d'une sœur, puisque que ces inscriptions sont acceptées de droit conformément à l'article L.212-8 du code de l'Éducation.

✓ **CRITÈRES D'ACCEPTATION OBLIGATOIRE : Orientation vers une classe spécialisée** (justificatif de l'orientation par l'organisme compétent)

✓ **CRITÈRES D'ACCEPTATION AUTOMATIQUE : Non séparation des fratries** : Frère ou sœur déjà scolarisé dans l'école demandée, avec accord délivré par la commune de domicile, (ou d'un demi-frère ou d'une demi-sœur dans le cas des familles recomposées) sauf, si l'aîné est scolarisé, au moment de la demande, en dernière année de cycle III (CM2)

✓ **CRITÈRES D'ACCEPTATION LÉGAUX :**

1- La commune de résidence n'a pas la **capacité d'accueil** dans ses écoles publiques. La capacité d'accueil s'évalue en fonction du nombre de postes d'enseignants et des locaux nécessaires au bon fonctionnement de l'école (attestation de la mairie)

2- **Raisons professionnelles des parents** et il n'y a pas de service de garde et de restauration scolaire dans la commune de domicile (attestation de la mairie)

3- Justifier d'au moins un des critères suivants :

- ✚ **Raisons médicales** : hospitalisation fréquente ou nécessité de soins médicaux réguliers impossibles dans la commune de domicile (certificat médical)
- ✚ Les parents travaillent tous les deux, **dont l'un dans la commune d'accueil** (joindre les dernières fiches de salaire)
 - ✚ Enfant gardé par une **assistante maternelle** agréée située dans le périmètre de l'école demandée (contrat de travail de la personne assurant la garde et faisant apparaître le nom de l'enfant et le lieu de grade, bulletin de salaire récent de la personne assurant la garde, dernières fiches de salaire des parents)
 - ✚ Enfant gardé par les **grands-parents** résidant sur la commune et dans le périmètre de l'école demandée (attestation sur l'honneur manuscrite des grands-parents mentionnant la garde de l'enfant, justificatif de domicile des grands-parents, et justificatif d'état civil mentionnant la filiation avec les parents de l'enfant, dernières fiches de salaire des parents)
 - ✚ Parent enseignant dans l'école

En cas de refus de la commune de domicile : L'enfant ne pourra pas être scolarisé dans une école viroise publique.

En cas de déménagement, l'enfant peut être maintenu dans l'école jusqu'à la grande section incluse, s'il est en maternelle ; ou terminer sa scolarité s'il est en école élémentaire.

LA DÉCISION DU MAIRE DÉLÉGUÉ DE VIRE :

Les dérogations ne peuvent être accordées que dans la limite des capacités d'accueil des écoles et ne peuvent avoir pour effet l'ouverture d'une classe dans l'école.

DURÉE DE VALIDITÉ :

L'acceptation d'une demande de dérogation pour un enfant de maternelle n'est valable que pour la scolarité en préélémentaire. L'enfant réintègrera son périmètre scolaire d'origine pour la scolarisation en élémentaire, à moins que la famille ne renouvelle sa demande de dérogation (avec l'accord du Maire de la commune de résidence pour les enfants domiciliés sur une commune extérieure à Vire Normandie).

Cas particulier des communes déléguées de la Commune de VIRE NORMANDIE : Par délibération du Conseil Municipal de la Ville de Vire en date de 28 juin 2010, il a été décidé qu'il ne serait réclamé de la part de la commune d'accueil aucune participation de la commune de résidence pour les Communes de la Communauté de Commune de Vire, si elles donnaient leur accord pour une demande de dérogation.

Ce principe s'applique désormais aux communes déléguées de la commune nouvelle.

Les communes extérieures devront s'acquitter, quant à elles, du forfait fixé pour 2016 à :

- 970 € par enfant scolarisé en maternelle
- 465 € par enfant scolarisé en élémentaire

que l'inscription par dérogation soit de droit ou accordée par le Maire de la Commune de résidence.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 77

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 14

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

Objet :

Sports - association

Attribution de

subvention au Vélo

Club du Bocage (VCB)

Monsieur MALLÉON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

M. COSTARD, Président du VCB a souhaité avoir des explications concernant la subvention par point qui est en forte diminution par rapport à l'année dernière. Après vérification, il s'avère qu'une partie des kilomètres parcourus n'a pas été enregistrée (environ 3000 km concernant les jeunes). Il faut néanmoins comparer ce chiffre au montant total des kilomètres qui est de 1 550 000. Si on les réinjecte dans le calcul des déplacements il manquerait moins de 200€.

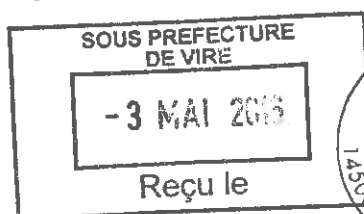
La Commission sport vie associative lors de sa séance du 23 mars a émis un avis favorable pour une aide de 200 €.

Le conseil communal de la commune déléguée de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 18 avril 2016 pour cette aide de 200 €.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter la présente délibération et octroyer l'aide de 200 €.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné
a été reçu en
publié-notifié
A VIRE le :
Le Maire

03 MAI 2016

lecture le :

03 MAI 2016

09 MAI 2016

Le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de Vire Normandie
dans un délai de deux mois à compter
de sa publication ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 77

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 14

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

Objet :

Sports – association

**Attribution de subvention à
l'USEP Castel**

Monsieur MALLÉON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'Ecole Castel dans le cadre de l'USEP demande une aide pour 2 transports pour des rencontres sportives, l'une à Mondeville pour un montant de 80€ et l'autre à Trouville pour 160€.

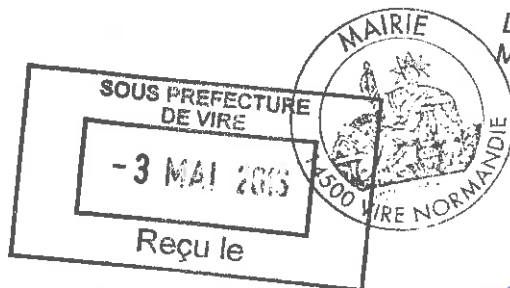
La Commission sport vie associative lors de sa séance du 23 mars a émis un avis favorable pour une aide au déplacement de 100€ à titre exceptionnelle. Règle instaurée jusqu'à hauteur de 100€ par école.

Le conseil communal de la commune déléguée de Vire a émis un avis lors de sa séance en date du 18 avril 2016.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter la présente délibération et autoriser le versement de ces aides.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 03 MAI 2016
publié-notifié le : 03 MAI 2016
A VIRE le : 09 MAI 2016
Le Maire



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 77

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 14

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur JérémY FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

Objet :

Sports – association

Attribution de

subvention à l'ACJM

Madame BALLÉ donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'ACJM sollicite une subvention afin de poursuivre la mise en œuvre de la permanence de proximité au sein du Tribunal d'Instance tant pour les victimes que pour les publics sous main de justice.

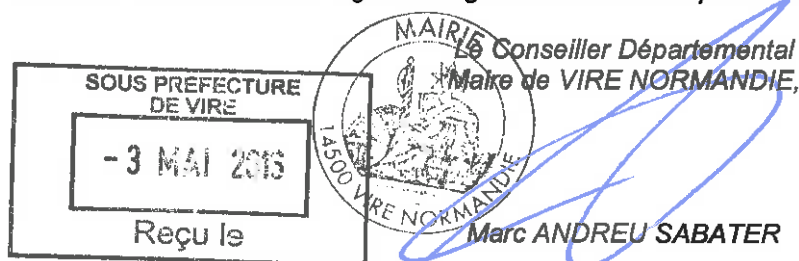
La Commission sport vie associative lors de sa séance du 23 mars a émis un avis favorable à une aide de 200€.

Le conseil communal de la commune déléguée de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 18 avril 2016

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter la présente délibération et autoriser le versement de ces aides.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire soussigné ATTENDU que
le présent acte a été reçu en sous-préfecture le
03 MAI 2016
09 MAI 2016

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 77

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 14

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur JérémY FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

Objet :

Sport - association

**Attribution de subvention à
l'Association "Alcool et
conduite"**

Madame BALLÉ donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'association « alcool et conduites » qui a pour objet la prise en compte des conduites à risques dans le champ de la sécurité routière sollicite une subvention pour le développement de certaines de leurs activités (distribution gilets fluorescents, éthylotests, actions dans le milieu scolaire)

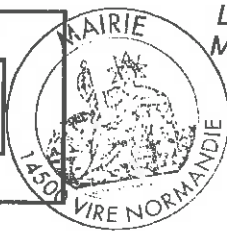
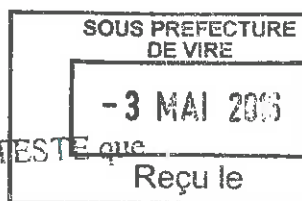
La Commission sport vie associative lors de sa séance du 23 mars a émis un avis favorable pour une subvention de 200€.

Le conseil communal de la commune déléguée de Vire a émis un avis favorable sur l'octroi d'une subvention de 200 €, lors de sa séance en date du 18 avril 2016

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter la présente délibération en autorisant le versement d'une subvention de 200 €.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : **03 MAI 2016**
publié-notifié le : **03 MAI 2016**
A VIRE le : **09 MAI 2016**
Le Maire

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 76

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 15

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémie FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE*Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30*

Objet :
Travaux

**Mise en œuvre de la gestion
différenciée des espaces verts**

Monsieur PREVERT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Depuis 2010, la commune déléguée de Vire est engagée dans une démarche partenariale avec la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) et l'Agence de l'eau pour la mise en œuvre d'une politique de gestion différenciée des espaces verts.

Ainsi, la commune déléguée de Vire :

- a réalisé un plan de formation des agents (certification individuel des agents),
- a signé en 2010 une charte avec la FREDON en faveur d'une politique « zéros phyto ».
- a réalisé avec la FREDON un audit des pratiques en 2010,
- a acheté deux désherbeuses à eau chaude pour l'entretien de l'espace public (cimetière de la commune déléguée de Vire inclus) avec la participation de l'Agence de l'Eau en 2015.

Ect...

Malgré de très bonnes pratiques sur la commune déléguée de VIRE aucun inventaire cartographique n'a pu être réalisé à ce jour faute de moyen, **par ailleurs, le périmètre de la commune a évolué avec la création au 31 décembre 2015 de la commune nouvelle.** Afin de définir un plan de gestion différenciée des espaces et un plan de désherbage adaptée **au nouveau périmètre de la commune nouvelle, dans le cadre du maintien d'une démarche partenariale avec la FREDON et l'Agence de l'Eau, il semble nécessaire de lancer une étude à l'échelle de la commune nouvelle.** La méthode proposée pour cette étude est la suivante :

- **Phase 1 - Diagnostic Inventaire des pratiques de la commune**
 - Audit des pratiques d'entretien et des pratiques phytosanitaires avec les services
 - Définition des objectifs d'entretien
 - Relevé topographique
- **Phase 2 - Réalisation d'un plan d'entretien simplifié (Niveau 2 de la charte)**
 - Classement des zones en fonction des risques sanitaires
 - Préconisations d'entretien
 - Rapport de synthèse des classements et des préconisations
- **Phase 3 - Réalisation d'un plan de gestion différenciée**
 - Classification des espaces à entretenir
 - Choix des méthodes d'entretien

.../...

- Phase 4 - Communication

- Panneaux de communication, réunions publiques...
- Plaquettes

- Option - Bilan annuel et réajustement éventuel

L'agence de l'eau subventionne à hauteur de 70 % ce type d'étude.

Plan de financement prévisionnel :

- Subvention de l'AESN : 70 %
 - Montant total de la prestation : 40 737.60 € TTC
 - A.E.S.N. : 23 763.60 €
 - COLLECTIVITE : 16 974.00 €

Il est demandé au Conseil Communal de donner son avis sur l'autorisation accordée à Monsieur le Maire pour :

- lancer une étude pour la mise en place d'un plan d'entretien des espaces communaux et tous les documents s'y afférant,
- déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la réalisation du plan d'entretien des espaces communaux, ainsi que des demandes de subvention auprès de tout autre organisme susceptible de financer cette étude.

Le conseil communal de la commune déléguée de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 18 avril 2016 pour :

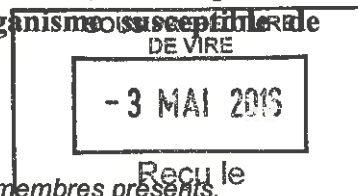
- **lancer une étude pour la mise en place d'un plan d'entretien des espaces communaux et tous les documents s'y affèrent,**
- **déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la réalisation du plan d'entretien des espaces communaux, ainsi que des demandes de subventions auprès de tout autre organisme susceptible de financer cette étude.**

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter la présente délibération et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à

- **lancer une étude pour la mise en place d'un plan d'entretien des espaces communaux et tous les documents s'y affèrent,**
- **déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la réalisation du plan d'entretien des espaces communaux, ainsi que des demandes de subventions auprès de tout autre organisme susceptible de financer cette étude.**

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le : 03 MAI 2016

publié-notifié le : 03 MAI 2016

A VIRE le :

Le Maire 09 MAI 2016



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Le Maire informe que son représentant se peut faire en l'absence de Monsieur Marc ANDREU SABATER
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

.../...



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 76

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 15

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur JérémY FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**Commune déléguée de VIRE*Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30***Objet :**
Travaux**Mode de contractualisation
pour la maintenance de
l'éclairage public, des feux
et de la sonorisation****Monsieur PREVERT donne lecture du rapport suivant :**

Mes Chers Collègues,

Le marché d'entretien / maintenance d'éclairage public de la commune déléguée de Vire arrivera à son terme le 10 juin 2016.

Afin d'assurer le maintien et la préservation des installations d'éclairage de la commune déléguée de Vire, un nouveau marché doit être lancé. Il s'agit d'un marché à tranches qui inclura en tranche ferme l'entretien et la maintenance des installations situées sur le périmètre de la commune déléguée de Vire (3086 foyers sodium, 371 foyers équipés de leds, 137 foyers de hauteur supérieure à 18 mètres, 78 armoires etc...) et en tranches conditionnelles l'entretien et la maintenance des installations situées sur les autres communes déléguées de la commune nouvelle.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) de ce marché sera réalisé par le Cabinet Marchaud spécialisé dans les installations d'éclairage public. Sur les conseils du Cabinet Marchaud, la durée du marché sera de 4 ans fermes.

Le calendrier de la consultation est le suivant :

- Elaboration du DCE par le prestataire : Mai 2016,
- Publicité : Juin 2016,
- Attribution du marché : Au plus tard début septembre 2016.

Ce marché inclura notamment : l'entretien et la maintenance de l'éclairage public et de l'éclairage des stades, l'entretien et la maintenance de la sonorisation, l'entretien et la maintenance de la signalisation lumineuse, ainsi que des prestations diverses.

Les critères de la consultation sont les suivants :

- Prix – 60%,
- Méthodologie – 40%.

Afin de garantir la préservation des installations d'éclairage jusqu'à la notification de ce marché, il est nécessaire de réaliser un avenant de 3 mois sur le marché existant.

.../...

Un avis est demandé au Conseil Communal :

- Sur la validation du lancement de ce marché et d'autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dernier,
- Sur l'autorisation accordée à Monsieur le Maire de signer un avenant de 3 mois pour prolonger le marché actuel.

Le conseil communal de la commune déléguée de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 18 avril 2016 sur :

- **La validation du lancement de ce marché et l'autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dernier,**
- **L'autorisation accordée à Monsieur le Maire de signer un avenant de 3 mois pour prolonger le marché actuel.**

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir valider le lancement de ce marché et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dernier, ainsi qu'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer un avenant de 3 mois pour prolonger le marché actuel.

Adopté à l'unanimité

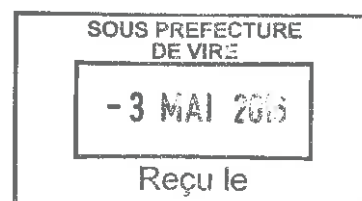
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



03 MAI 2016

03 MAI 2016

09 MAI 2016



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 76

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 15

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE*Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30***Objet :****Accueil des gens du voyage****Signature d'une convention
avec la Préfecture pour l'aire
d'accueil des gens du voyage****Monsieur CHAUVIN donne lecture du rapport suivant :**

Mes Chers Collègues,

L'aire d'accueil des gens du voyage de VIRE est ouverte depuis janvier 2008 et a été reconnue conforme aux dispositions des articles 2 et 3 du décret 2001-569 du 29 juin 2001.

Il y a lieu de renouveler la convention avec l'Etat qui fixe les conditions dans lesquelles cette aire d'accueil doit accueillir les gens du voyage et attribue à la commune déléguée de Vire de Vire Normandie une subvention de fonctionnement d'un montant total provisionnel de 44 039,63 €.

Ce montant se décompose en :

- ✓ un montant fixe déterminé en fonction du nombre de places conformes aux normes techniques, effectivement disponibles, par mois.

Soit un total de 31 788 € (trente et un mille sept cent quatre vingt huit euros) au titre des places conformes disponibles pour l'année 2016.

- ✓ un montant variable provisionnel déterminé en fonction du taux provisionnel d'occupation mensuel des places.

Soit un total provisionnel de 12 251,63 € (douze mille deux cent cinquante et un euros et soixante trois cents) au titre de l'occupation prévisionnelle pour l'année 2016.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Un avis est demandé au Conseil Communal sur l'autorisation à accorder à Monsieur le Maire pour signer :

- la convention d'aide à la gestion des aires d'accueil (jointe en annexe)
- toutes les pièces contractuelles s'y rapportant.

Le conseil communal de la commune déléguée de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 18 avril 2016 sur l'autorisation à accorder à Monsieur le Maire pour signer :

- la convention d'aide à la gestion des aires d'accueil (jointe en annexe)
- toutes les pièces contractuelles s'y rapportant.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'aide à la gestion des aires d'accueil pour une durée de 1 an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 et toutes les pièces contractuelles s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de Vire Normandie
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent

acte a été

publié

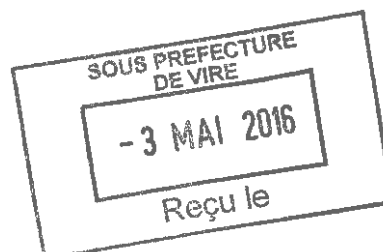
A VIRE le :

Le Maire

préfecture le : 03 MAI 2016

03 MAI 2016

09 MAI 2016



Convention conclue entre l'Etat
et
la ville de Vire Normandie
en application de l'article L851-1 du code de la sécurité sociale
pour la gestion d'aires des gens du voyage
pour l'année 2016

Entre les soussignés,

L'Etat représenté par le Préfet du Calvados, désigné sous le terme de « l'administration »

Et

La ville de Vire Normandie, représentée par son Maire M. Marc ANDREU SABATER, assurant la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Vire Normandie sur la commune déléguée de Vire, désignée sous le terme de « le gestionnaire »

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de versement de l'aide financière de l'Etat, dénommée « aide au logement temporaire 2 » (ALT2) prévue par l'article L851-1 du code de la Sécurité Sociale et des articles R.851-2, R.851-5, R.851-6 pour la gestion de l'aires d'accueil des gens du voyage désignée ci-dessous :

- Aire d'accueil située rue de la Planche – VIRE – 14500 VIRE NORMANDIE

Elle détermine les droits et obligations des parties.

Sa signature conditionne le versement de l'aide pour l'année 2016.

Article 2 : Capacité d'accueil et activité retenues pour le calcul de l'aide mensuelle provisionnelle.

Une description avec les caractéristiques de chaque aire figure en annexe 1 de la présente convention.

Le nombre total de places conformes aux normes techniques du décret n°2001-569 du 29 juin 2001 est de 30 places

Le détail de la disponibilité mensuelle des places conformes pour la période de la convention est précisé en annexe 2.

Le taux d'occupation provisoire mensuel pris en compte pour le calcul de l'aide provisionnelle liée à l'occupation est précisé en annexe 2.

Le taux d'occupation moyen global pour l'année au titre de la présente convention est de 77 %.

Article 3 : Les conditions financières

- *Le montant de l'aide versée*

Le gestionnaire bénéficie, en soutien de la gestion des places de l'aire d'accueil d'une aide d'un **montant total provisionnel** de 44 039,63 € (quarante quatre mille trente neuf euros et soixante trois cents), pour la période de la convention.

Ce montant se décompose en :

- ✓ un montant fixe déterminé en fonction du nombre de places conformes aux normes techniques, effectivement disponibles, par mois, figurant en annexe 2.

Soit un total de 31 788 € (trente et un mille sept cent quatre vingt huit euros) au titre des places conformes disponibles pour l'année 2016.

- ✓ un montant variable provisionnel déterminé en fonction du taux prévisionnel d'occupation mensuel des places, détaillé en annexe 2.

soit un total provisionnel de 12 251,63 € (douze mille deux cent cinquante et un euros et soixante trois cents) au titre de l'occupation prévisionnelle pour l'année 2016.

- *Les modalités de versement*

Le préfet adresse sans délai un exemplaire de la présente convention conclue entre les parties à la caisse d'allocations familiales chargée du paiement de l'aide.

L'aide est versée mensuellement, par douzième du montant total provisionnel, à terme échu, au gestionnaire de l'aire par la caisse d'allocations familiales, soit un montant mensuel à verser de : 3 669,97 € (trois mille six cent soixante neuf euros et quatre vingt dix sept cents)

- *Les modalités de régularisation du versement de l'aide*

Avant le 15 janvier de l'année suivante, le gestionnaire fournit au préfet la déclaration prévue au II de l'article R.851-6 du code de la sécurité sociale établie conformément au modèle annexé à l'arrêté du 30 décembre 2014 par le biais de la procédure dématérialisée prévue à l'article 2 de l'arrêté précité.

Sont joints à cette déclaration

- le rapport de visite mentionné à l'article 4 du décret n° 2001-569 du 29 juin 2001
- un état arrêté à la date du 31 décembre indiquant pour les douze derniers mois l'aide versée par la caisse d'allocations familiales
- le montant de la recette des droits d'occupation des places acquittés par les gens du voyage perçue ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'entretien de l'aire.

En l'absence de transmission de la déclaration prévue au II de l'article R. 851-6 du code de la sécurité sociale, et après mise en demeure du préfet, le montant de la part variable de l'aide versée est récupéré.

Le préfet notifie au gestionnaire par décision, le montant de l'aide effectivement due au titre de la présente convention ainsi que le montant de l'aide restant à percevoir ou le montant du trop perçu à recouvrer.

La décision préfectorale est adressée simultanément à la caisse d'allocations familiales pour régularisation du paiement dû au titre l'année écoulée (par versement complémentaire, récupération ou compensation).

Article 4 : Définition du droit d'usage d'une place

Les droits d'usage correspondent à deux types de dépenses :

- un droit de place (2€ l'emplacement sauf pour les emplacements n°4 et n°16, 1€ par jour), payable chaque semaine, réglé d'avance par un système de prépaiement ;
- les consommations de fluides (eau et électricité) réglés d'avance par un système de prépaiement
- une caution de 80 € est obligatoirement versée par l'usager à son arrivée ; la restitution de chaque caution est restituée au départ de l'usager ;
- les conditions de séjour qui figurent au règlement intérieur (Article 4) se définissent ainsi qu'il suit :

La durée maximum du séjour est fixée à 3 mois consécutifs. Cette durée peut cependant être prolongée jusqu'à 9 mois, à la condition que les familles donne les garanties sur la scolarisation des enfants et/ou l'insertion professionnelle des adultes. Dans ce cas, au terme des 9 mois, ils devront attendre 3 mois pour revenir.

Article 5 : Les obligations du cocontractant

- *Le titre d'occupation des usagers :*

Le gestionnaire s'engage à remettre à la personne ou à la famille accueillie, un document indiquant les références de l'aire d'accueil (nom, adresse) et les coordonnées du gestionnaire, le règlement intérieur qui mentionne les obligations minimales à respecter par tout occupant de l'aire d'accueil, un état des lieux effectué à l'entrée et à la sortie de l'occupant ainsi qu'une plaquette d'informations générales (sociales, scolaires, partenaires...).

Le titre d'occupation devra mentionner le montant de la participation demandée par le gestionnaire de l'aire aux personnes accueillies.

- *Les obligations relatives à la maintenance et à l'entretien des locaux de l'aire :*

Lors de la signature de la convention, le préfet s'assure du respect de l'entretien de l'aire d'accueil, de son gardiennage et de la conformité de l'aire à la déclaration figurant à l'annexe 1. En cas de non-conformité, soit l'aide n'est pas attribuée, soit elle est suspendue à compter du premier jour du mois civil suivant le signalement par le préfet à la caisse d'allocations familiales.

Le gestionnaire s'engage à maintenir l'aire en bon état d'entretien.

- *Les éléments de suivi de l'activité de l'aire*

Le gestionnaire de l'aire fournit au préfet, annuellement, en même temps que la déclaration prévue à l'article R.851-6 du code de la sécurité sociale, un bilan d'activité de l'aire et notamment les données populationnelles figurant en annexe 3.

Article 6 : Le contrôle de l'autorité compétente

En application de l'article R.851-6 du code de la sécurité sociale, le préfet effectue un contrôle sur pièces des éléments transmis par le gestionnaire de l'aire.

Lorsque le contrôle sur pièces des déclarations fait apparaître une erreur entre le nombre de jours d'occupation mensuelle effective par place et la recette mensuelle de l'aire, le préfet, après avoir invité le gestionnaire à présenter ses observations, lui notifie au plus tard le dernier jour du mois de février le montant qu'il retient pour le versement de l'aide au titre du 2° du II de l'article R. 851-5, en lui indiquant les voies et délais de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent. Dans le même délai, il en informe la caisse d'allocations familiales qui verse ou récupère la différence.

En cas de défaut de déclaration, le préfet met en demeure le gestionnaire de la produire dans le délai de quinze jours. Passé ce délai, et sans déclaration, le préfet informe la caisse d'allocations familiales qu'elle doit récupérer les versements effectués l'année précédente au titre du 2° du II de l'article R. 851-5.

En outre, le gestionnaire est également tenu de fournir au ministre chargé du logement ou à son représentant ainsi qu'au ministre chargé des affaires sociales ou à son représentant ou aux membres des corps d'inspection de l'Etat tous les renseignements non nominatifs et tous les documents nécessaires au plein exercice du contrôle de l'application de la présente convention sous réserve de ceux couverts par un secret lorsque les conditions sont réunies pour l'invoquer valablement.

Article 7 : La durée de la convention

La convention a une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Article 8 : Modification et résiliation de la convention

Durant la période de validité de la convention, une modification du nombre de places conformes et disponibles, peut être apportée par avenant à la présente convention.

La convention peut être résiliée, par l'une ou l'autre des deux parties, avec un préavis de trois mois.

En cas de non exécution par le gestionnaire de ses engagements conventionnels ou d'une fausse déclaration au préfet ou à la caisse d'allocations familiales, le préfet, après mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, peut procéder unilatéralement à la résiliation de la présente convention dans un délai d'un mois.

Article 9 : Recours

Tout litige résultant de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de CAEN, 3 rue Arthur LEDUC - B.P. 25086 – 14050 CAEN Cedex 4.

Le Maire de la Ville de Vire Normandie	Pour le Préfet et par délégation,
Marc ANDREU SABATER	

ANNEXE 1

(à établir pour chaque aire d'accueil)

Gestionnaire

(Nom adresse coordonnées)

Mairie de Vire

11 Rue Deslongrais Vire 14500 Vire Normandie

Localisation de l'aire : Rue de la Planche Vire 14500 Vire Normandie

Capacité d'accueil

Nombre places conformes aux normes techniques édictées par le décret n°2001-569 du 29 juin 2001 :

16 emplacements dont 30 places.

Superficie moyenne des places :

86 m²

Equipement

(Sanitaire, borne eau et électricité, locaux...)

Par emplacement : - 1 douche

- **1 toilette**
- **1 branchement eau avec vidange**
- **1 évier extérieur**
- **2 prises de courant**
- **Lumière extérieure**

Services

Passage 1 mardi toutes les 2 semaines d'une assistante sociale du CCAS.

Modalités de gestion et gardiennage

Ouverture du bureau du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h

Autre



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 76

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 15

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur JérémY FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE*Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30***Objet :****Affaires
foncières/Développement
économique****Programme d'habitat de la
Mercerie et micro-
lotissements rue de la Millière
et Chemin de l'Errie –
Modification des conditions
de vente des lots****Monsieur COUASNON donne lecture du rapport suivant :**

Mes Chers Collègues,

Les délibérations des 12 novembre et 13 décembre 2012 ont respectivement déterminé les conditions de cession des lots des programmes d'habitat de La Mercerie et des micro-lotissements rue de la Sorrière, rue de la Millière et chemin de l'Errie.

Les frais de branchements des lots à bâtir aux réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales faisaient l'objet d'un tarif forfaitaire déterminé pour chaque programme.

Cette tarification forfaitaire n'est désormais plus possible. Aussi, il vous est proposé de supprimer cette mention dans les conditions de vente des programmes d'habitat de La Mercerie et des micro-lotissements rue de la Millière et chemin de l'Errie.

Les branchements des lots aux réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales feront désormais l'objet de devis établis, à la demande des acquéreurs, par les régies Eau potable et Assainissements de Vire Normandie.

Le conseil communal de la commune déléguée de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 18 avril 2016 pour la suppression du tarif forfaitaire pour les frais de branchements des lots à bâtir aux réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales et à acter que ces frais feront désormais l'objet de devis établis à la demande des acquéreurs par les régies eau potable et assainissement de Vire Normandie.

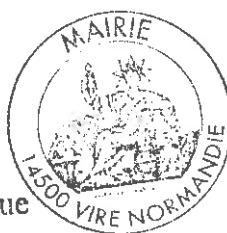
Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir :

- adopter la suppression de la mention précitée dans les conditions de vente des programmes d'habitat de la Mercerie et des micros lotissements Rue de la Millière et chemin de l'Errie
- prendre acte de la mise en place de devis établis à la demande des acquéreurs dans les conditions précitées.

Adopté à l'unanimité

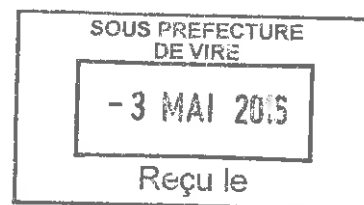
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*



Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : **03 MAI 2016**
publié-notifié le : **03 MAI 2016**
A VIRE le :
Le Maire **09 MAI 2016**



Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 76

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 15

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémie FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de COULONCES

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

Objet :
Finances

**Subventions 2016 aux
associations communales et
intercommunales**

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le : 03 MAI 2016

publié-notifié le : 09 MAI 2016

A VIRE le :

Le Maire

Monsieur MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Monsieur le Maire délégué a invité les membres du Conseil Communal à examiner et se prononcer sur les demandes de subvention reçues pour l'année 2016.

Ayant considéré que Vire Normandie regroupe l'ensemble des demandes adressées aux communes déléguées pour des associations locales, départementales et régionales (APAEI, Société d'Agriculture, Croix Rouge, AFM Téléthon, Radio VFM, Les restaurants du cœur, France Adot...), le conseil communal a étudié les demandes pour les associations communales et intercommunales suivantes :

Libellé	Montant
Association Sportive Coulonces- Campagnolles « ASCC »	500 €
ARIEL Coulonces-Campagnolles(association de parents d'élèves)	550 €
Club de l'Amitié de Coulonces	300 €
Comité des Fêtes et de Loisirs de Coulonces	500 €
Amicale des Anciens Combattants de Coulonces	100 €
Maison de lecture et d'Accueil de Coulonces	100 €
Société de Chasse Coulonces-St Martin-de-Tallevende	150 €
TOTAL	2.200 €

Le conseil communal de la commune déléguée de Coulonces a émis, à l'unanimité, un avis favorable à l'attribution de subventions pour un montant global de 2.200€, lors de sa séance en date du 6 avril 2016.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter la présente délibération et autoriser le versement de ces subventions.

Adopté à l'unanimité

Le Maire informe que le présent acte
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents

excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU SABATER

SOUS PRÉFECTURE

- 3 MAI 2016

Reçu le



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 76

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 15

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de COULONCES

Objet :
Finances

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

Subventions 2016 scolaires

Monsieur MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Chaque année, les collèges ou lycées virois sollicitent auprès de la commune une subvention en faveur de jeunes Coulonçais, élèves participant à des séjours linguistiques ou de classe de neige organisés par les établissements scolaires.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Coulonces attribuait chaque année une aide financière de 30 € par séjour.

Monsieur le Maire délégué a proposé au conseil communal de continuer à verser cette aide aux familles. Au cours de l'année scolaire 2015/2016, 13 jeunes nommés ci-dessous, scolarisés en classes de 5^{ème} et de 3^{ème} participent à ces séjours :

Nom, prénom	domicile
AUNAI Flavie	la Renaudière
BROCHET Tanguy	La Nicolasière
DUCREUX Thomas	La lèverie
GALLET Mathis et Flavie	La Groudière
VIVIER Lucas et Romane	Groult
MADEC Amandine	10, rue de Bordeaux
MOREL Cloé et Léa	La Groudière
DUBOIS Pénélope	le Beaume
LECHERBONNIER-FORTIN Jules	La Corbière
MORTIER Thomas	2, rue des Corvées

Le conseil communal de la commune déléguée de Coulonces a émis, à l'unanimité, un avis favorable à l'attribution d'une aide financière de 30 €/ séjour, lors de sa séance en date du 6 avril 2016.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter la présente délibération pour l'attribution d'une aide financière de 30 € par séjour dans les conditions précitées.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

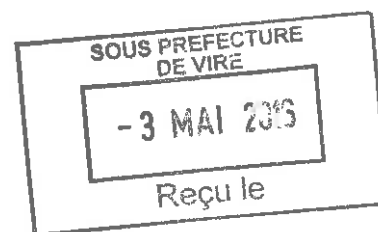
Le Maire, en vertu de ses pouvoirs, a arrêté et a signé pour être enregistré au registre de la Mairie, le présent acte.

03 MAI 2016
09 MAI 2016



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire, en vertu de ses pouvoirs, a arrêté et a signé pour être enregistré au registre de la Mairie, le présent acte.

03 MAI 2016
09 MAI 2016



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 76

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 15

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de COULONCES

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

Objet :
Finances

Vente d'herbe 2016

Monsieur MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Chaque année au printemps, la commune déléguée de Coulonces fait appel à candidatures pour la **vente de l'herbe** à faire foin dans la **parcelle communale d'une superficie d'1ha 60** située au lieu-dit « les Corvées ».

Une seule offre a été reçue en mairie. Monsieur le Maire délégué a proposé au conseil communal d'attribuer l'herbe à **M. GIGAN Steve** domicilié à Coulonces « La Heurtaudière » proposant un prix de 200€ (DEUX CENT Euros).

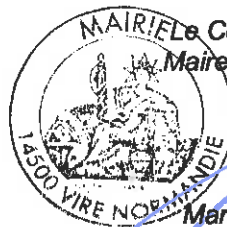
Le conseil communal de la commune déléguée de Coulonces a émis, à l'unanimité, un avis favorable à la vente d'herbe à M. GIGAN au prix de 200€, lors de sa séance en date du 6 avril 2016.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter la présente délibération.

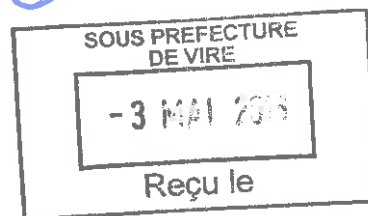
Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 03 MAI 2016
publié-notifié le : 03 MAI 2016
A VIRE le : 09 MAI 2016
Le Maire



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU SABATER



Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 76

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 15

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémie FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de COULONCES

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

Objet :
Travaux

**SDEC : Effacement
coordonné des réseaux rue de
la Mairie sur RD 296**

Monsieur MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Monsieur le Maire délégué de Coulonces a proposé au Conseil Communal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à **l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication**, cité en objet.

Le coût de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, **à 39.840.00€ ttc**. Le taux d'aide sur le réseau de distribution électriques est de 55%, sur le réseau d'éclairage de 55% (dépense prise en compte plafonnée à 75€ par ml de voirie) et 40% sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, **la participation communale est estimée à 19.216.50€** selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Communal de Coulonces a donné un avis favorable à l'unanimité, lors de sa séance en date du 6 avril 2016 sur les conditions suivantes relatives à l'effacement coordonné des réseaux à Coulonces sur RD 296, rue de la Mairie :

- Le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune déléguée,
- confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- souhaite le **début des travaux** pour la période suivante : **2^{ème} semestre de l'année 2016** et informe le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification. Les travaux doivent être exécutés préalablement à l'aménagement de la traverse du bourg, rue de la Mairie,
- prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- **décide du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux**,
- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT, soit la somme de 996.00€,
- autorise son Maire délégué à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

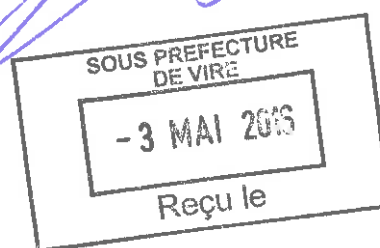
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent
peut être l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire soussigné ATTESTE que
le présent acte
a été reçu en sous-préfecture le 03 MAI 2016
publié et affiché le : 03 MAI 2016
A Vire Normandie :
Le Maire 09 MAI 2016



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 76

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 15

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de COULONCES*Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30*

Objet :
Travaux

**SDEC : Investissement
éclairage public, extension et
renouvellement des
installations**

Monsieur MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Monsieur le Maire délégué de Coulonces a présenté au Conseil Communal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif aux **travaux d'investissement d'éclairage public, extensions et renouvellement des installations** cités en objet.

Le coût de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à 20.170.92 € ttc. Compte tenu de la part du financement assuré par le SDEC ENERGIE, la contribution de la commune s'élève à la somme de 12.606.83€.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil communal de la commune déléguée de Coulonces a émis, à l'unanimité, un avis favorable lors de sa séance en date du 6 avril 2016 sur les conditions suivantes d'investissement EP, extension et renouvellement des installations à Coulonces sur RD296, rue de la Mairie :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- souhaite le **début des travaux** pour la période suivante : **2^{ème} semestre de l'année 2016**,
- prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi sans recours à l'étalement des charges,
- décide du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux avec inscription de sa contribution en section de fonctionnement – compte 65541
- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- autorise son Maire délégué à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

.../...

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter la présente délibération dans les conditions précitées pour l'investissement d'éclairage public, extension et renouvellement des installations SDEC à Coulonces sur RD296, rue de la Mairie.

Adopté à l'unanimité

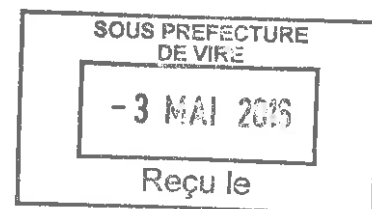
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire délégué ATTESTE que
Le présent
a été reçu en sous-préfecture le : 03 MAI 2016
publié-notifié le : 03 MAI 2016
A VIRE le : 09 MAI 2016
Le Maire



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 76

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 15

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Héliène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur JérémY FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de COULONCES

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

Objet :
Travaux

**SDEC : Extension du réseau
éclairage public, rue de la
Cour de Coulonces sur
RD 215**

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 03 MAI 2016
publifié le : 03 MAI 2016
A VIRE le : 09 MAI 2016
Le Maire

Monsieur MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Monsieur le Maire délégué a présenté au Conseil Communal de Coulonces le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif aux **travaux d'extension du réseau d'éclairage public**, cité en objet.

Le coût de cette opération s'élève à 28.268.20€ ttc, sur les bases du devis de travaux, fournitures et services. Compte tenu de la part du financement assuré par le SDEC ENERGIE, **la contribution de la commune s'élève à la somme de 17.667.62€**

Après avoir entendu cet exposé, le conseil communal de la commune déléguée de Coulonces a émis, à l'unanimité, un avis favorable lors de sa séance en date du 6 avril 2016 sur les conditions suivantes sur l'extension du réseau d'éclairage public à Coulonces sur RD 215, rue de la Cour de Coulonces :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- souhaite le **début des travaux** pour la période suivante : **2^{ème} trimestre de l'année 2016**,
- prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi sans recours à l'étalement des charges,
- décide du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux avec inscription de sa contribution en section de fonctionnement – compte 65541,
- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- autorise son Maire délégué à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

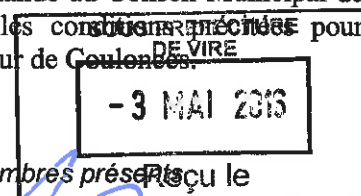
Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter la présente délibération dans les conditions mentionnées pour l'extension du réseau d'éclairage public à Coulonces sur RD 215, rue de la Cour de Coulonces.

Adopté à l'unanimité



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire soussigné, en séance, le jour, mois et an ci-dessus et en présence de
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 76

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 15

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de COULONCES

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

Objet :
Travaux

**Création de génie civil
télécommunications, rue de la
Cour de Coulonces sur
RD 215**

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 03 MAI 2016
par le notifié le : 03 MAI 2016
A VIRE le 09 MAI 2016
Le Maire

Monsieur MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Des travaux de renforcement du réseau électrique avec extension du réseau d'éclairage public seront réalisés par le SDEC en coordination avec la mise en souterrain des réseaux de télécommunications cuivre et fibre optique par l'entreprise TEIM, Vire-Vire Normandie.

Monsieur le Maire délégué a présenté au Conseil Municipal de Coulonces le **devis de création de génie civil télécommunications. Le coût des travaux s'élève à 20.076.32€ ht et 24.091.58€ ttc.**

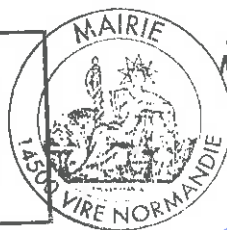
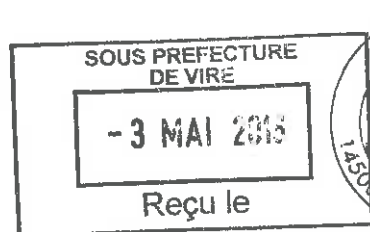
Après avoir entendu cet exposé, le conseil communal de la commune déléguée de Coulonces, a émis, à l'unanimité, un avis favorable lors de sa séance en date du 6 avril 2016, sur les conditions suivantes portant sur la création de génie civil télécommunications à Coulonces, rue de la Cour de Coulonces sur RD 215 :

- confirme l'exécution de ces travaux concomitants aux travaux électriques avec extension du réseau EP avec une programmation au cours du **2^{ème} trimestre de l'année 2016**,
- dit que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits en section d'investissement du budget 2016.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter la présente délibération dans les conditions précitées pour la création de génie civil télécommunications à Coulonces, rue de la Cour de Coulonces sur RD 215.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 76

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 15

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de ROULLOURS*Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30***Objet :****Itinéraires de promenade et
de randonnée****Plan Départemental des
Itinéraires de Promenade et
de la Randonnée (PDIPR)****Madame DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :**

Mes Chers Collègues,

Madame le Maire déléguée de Roullours a donné connaissance au conseil communal de ROULLOURS de la lettre en date du 21 Septembre 1995 par laquelle Mme le président du conseil général l'informe qu'en application de la loi 83-663 du 22 Juillet 1983, le département a décidé de procéder à l'élaboration d'un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Cette loi prévoit que les communes concernées délibèrent d'une part sur le projet de plan départemental et, d'autre part, sur les chemins ruraux à inscrire (en les désignant de façon précise) empruntant des itinéraires de randonnées.

L'inscription au PDIPR, effective après délibération du Conseil général, engage la commune sur le maintien des chemins ruraux concernés. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin rural inscrit au PDIPR, la commune doit informer le Département (Calvados tourisme) et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des voies empruntées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communal considérant l'intérêt du dossier a émis, à l'unanimité, un avis favorable lors de sa séance en date du 7 mars 2016 en :

- 1- **Émettant** un avis favorable sur le projet de plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée,
- 2- **Approuvant** l'inscription des chemins suivants au plan départemental avec la possibilité de proposer des chemins complémentaires :
 - Chemin rural n°66
 - Chemin rural n°5
 - Allée piétonne parallèle à la RD 188, entre le Bourg et la RD 512
- 3- **S'engageant** en cas d'aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit au plan départemental à assurer soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution de même qualité,
- 4- **Demandant** à ce que le chemin rural n°8 de Roullours à la Cachère ne soit plus inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

.../...

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter la présente délibération dans les conditions précitées pour la réalisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de la Randonnée (PDIPR) sur la commune déléguée de Roullours.

Adopté à l'unanimité

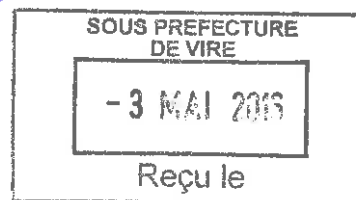
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

En sous-prefecture le : 03 MAI 2016
par notification le : 03 MAI 2016
Le Maire : 09 MAI 2016



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 76

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 15

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémie FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de ROULLOURS

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

Objet :
Finances

**Demande de subvention pour
séjour linguistique**

Maire soussigné ATTESTE que
l'acte a été reçu en sous préfecture le : 03 MAI 2016
publié-notifié le : 03 MAI 2016
A VIRE le : 09 MAI 2016
Le Maire

Madame DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Maire délégué de Roullours a informé le Conseil Communal des demandes de subventions formulées par 2 familles pour le financement d'un séjour linguistique, pour les élèves suivant :

- LEVAVASSEUR Juliette, Le Moulin
- LEDANOIS Romane, Les Belles Voies

Précédemment, ces demandes étaient adressées au CCAS, qui attribuait 55.00 € par jeune, une fois dans sa scolarité, jusqu'à 20 ans révolus.

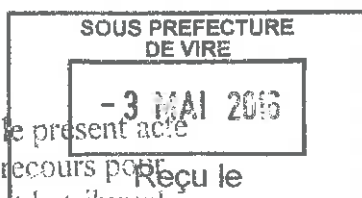
Le Maire délégué de Roullours a proposé à son conseil communal de continuer d'attribuer ces subventions dans les mêmes conditions.

Le Conseil Communal a décidé en émettant un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance en date du 13 avril 2016, de maintenir ces aides dans les mêmes conditions.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il sera demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter la présente délibération dans les conditions précitées afin que la commune déléguée de Roullours octroie ces aides.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 76

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 15

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de ROULLOURS

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

Objet :
Finances

**Attribution des subventions
aux Associations**

03 MAI 2016

03 MAI 2016

09 MAI 2016

Madame DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Conseil communal de la commune déléguée de Roullours a décidé d'attribuer les subventions suivantes suivant **un avis favorable à l'unanimité** lors de sa séance en date du 7 mars 2016 :

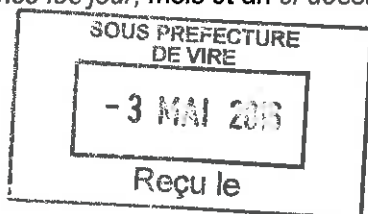
Association	Montant
Anciens Combattants de ROULLOURS	110,00 €
Club des Aînés de ROULLOURS	110,00 €
Comité des Fêtes de ROULLOURS	110,00 €
Société de Chasse de ROULLOURS	110,00 €
Les Amis du Moulin de Louis	110,00 €
A.P.E. ROULLOURS – VAUDRY	110,00 €
Amicale des Secrétaires de Mairie	44,00 €
Société d'Agriculture de VIRE	44,00 €
A.P.A.E.I. de VIRE (C.A.T.)	110,00 €
Prévention Routière	44,00 €
Noël pour tous	55,00 €
Patrimoine Culturel	44,00 €
AFM Téléthon	55,00 €
Fondation du Patrimoine	50,00 €
CAUE	50,00 €

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter la présente délibération dans les conditions précitées afin que la commune déléguée de Roullours octroie ces subventions.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 76

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 15

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de SAINT
GERMAIN DE TALLEVENDE

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

Objet :

**Domaine et patrimoine -
location**

**Location d'une partie de
l'ancienne Mairie à l'institut
« Forme et Beauté »**

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été signé en sous préfecture le : 03 MAI 2016
publié et affiché le : 03 MAI 2016
A VIRE le : 09 MAI 2016
Le Maire

Madame OLLIVIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 8 décembre 2015, le Conseil Municipal de la commune de Saint Germain de Tallevende a décidé de louer une partie de l'ancienne mairie à Madame Marlène GOSSELIN, pour y installer un institut de bien-être.

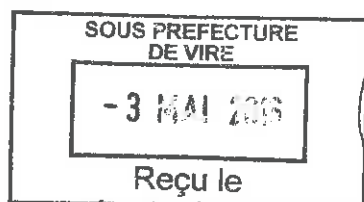
Le Maire délégué de Saint Germain de Tallevende a demandé lors la séance du 12 avril 2016 à son conseil communal, de choisir un notaire qui sera chargé de l'établissement du bail commercial et de fixer la date de paiement du 1^{er} loyer.

Le Conseil Communal a proposé l'étude de Maître BASNIER à Vire pour l'établissement du bail et la date du 1^{er} Juin 2016 pour le paiement du premier loyer et ce par un avis favorable à l'unanimité.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter la présente délibération et autoriser le Maire ou son représentant à signer le bail commercial pour une prise d'effet à compter du 1^{er} juin 2016, bail qui sera établi par l'Etude de Maître BASNIER.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 76

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 15

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de
TRUTTEMER LE PETIT

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

Objet :
Foncier

**Implantation de réserves
incendie**

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 03 MAI 2016
publié-notifié le : 03 MAI 2016
A VIRE le : 09 MAI 2016
Le Maire

Monsieur CHENEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le conseil communal de la commune déléguée de Truttemer-le-Petit a émis, à l'unanimité, un avis favorable lors de sa séance en date du 1^{er} avril 2016 pour la conclusion d'une convention de mise à disposition de terrain en vue de la réalisation de 3 réserves souples d'incendie en attente de l'aménagement foncier de la RD524 pour le bornage de ces emplacements, si annulation de l'aménagement foncier les frais de géomètre et d'achat de terrain seront payés au prix moyen du bocage par la commune.

La réalisation de la réserve du coudray s'effectuera sur la propriété de Madame FREMONT veuve LEPRINCE parcelle 502 section B et de Monsieur LEPRINCE Denis parcelle 503 section B.

La réalisation de la réserve de la vieuville propriété de Madame RESTOUT Odette veuve LEVESQUE parcelle 137 section B

La réalisation de la réserve village auvray propriété indivision GUILLOUET Joël PAINBLANC Nathalie parcelle 343 section A

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter la présente délibération et autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition de terrain.

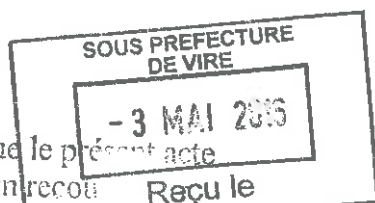
Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à
compter de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 76

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 15

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VAUDRY

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

Objet :

Commission/Comité

**Création d'un comité
consultatif en matière
d'action sociale et de
solidarité**

Monsieur LE GRAËT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Depuis le 1er janvier 2016, date de la création de la Commune Nouvelle VIRE NORMANDIE, les communes déléguées ne peuvent plus prétendre avoir leur propre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Néanmoins, afin de continuer à gérer les actions mises en place précédemment et à aider nos administrés, Madame le Maire de la commune déléguée de Vaudry a proposé à son conseil communal de constituer un comité consultatif en matière d'action sociale et de solidarité.

Le conseil communal de la commune déléguée de Vaudry a émis, à l'unanimité, un avis favorable lors de sa séance en date du 15 mars 2016 en arrêtant la composition de ce Comité Consultatif en matière d'action sociale et de solidarité suivant le tableau ci-après :

Ce comité est composé des membres élus et des membres extérieurs qui siégeaient au CCAS avant 2016, à savoir :

Membres élus	Membres extérieurs
Annie BIHEL Nadine POTHIER Maryvonne GOSSELIN Wilfrid LAURENT Marie-José LARIVIERE Marie-Ange HENNEQUART Jacques VOQUER Jacqueline HUET	Mme Marie-Thérèse PORQUET (club de l'Amitié) Mme Bernadette LEGRIX (Familles) M. Jean BUCHET (MSA) M. Yves PORQUET (Personnes handicapées) Mme Blandine VIVIEN (les Restaurants du Cœur) Mme Maryline PERON (personnes défavorisées) M. Pierre LIOT (Anciens Combattants)

Un avis est demandé sur le projet de délibération portant sur la création d'un Comité Consultatif en matière d'Action Sociale et de Solidarité, comité composé des mêmes membres élus et extérieurs qui siégeaient au CCAS avant 2016.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné ATTESTE que
 l'actuel acte
 a été reçu en sous préfecture le :
 publié-notifié le :
 A VIRE le :
 Le Maire

03 MAI 2016

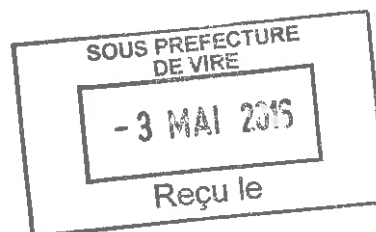
03 MAI 2016

09 MAI 2016



Le Conseiller Départemental
 Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



*Le Maire soussigné a été reçu en sous préfecture le :
 publié-notifié le :
 A VIRE le :
 Le Maire*



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 76

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 15

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 45

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du dix-neuf avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE		☒		M. Gilles MALOISEL
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE		☒		M. Pierre GALLET

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		M. Julien LEMIERE
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		Mme Sylvie ROBLIN
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY		☒		Mme Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	☒			
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒			
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER	☒			
Monsieur Roger MOREL		☒		M. Fernand CHENEL

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		M. Alain LEGRAET
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			☒	
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Mme Marie-José LARIVIERE
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT		☒		M. Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémie FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Marie-Line GUEDJ			☒	
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		Mme Marie-Noëlle BALLE
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Mme Marie-Claire LEMARCHAND
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. Jean- Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN		☒		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VAUDRY

Séance du Lundi 25 Avril 2016 à 20 h 30

Objet :**Commission/Comité**

**Création d'une commission
communale « Affaires
Scolaires »**

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le :

par et notifié le :

A VIRE le :

Le Maire

03 MAI 2016

03 MAI 2016

09 MAI 2016

Monsieur LE GRAËT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Commune Nouvelle VIRE NORMANDIE s'est substituée au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Roullours-Vaudry au 1^{er} janvier 2016.

Or, la charte de fonctionnement de VIRE NORMANDIE prévoit -Section 3- que « le maire de la commune nouvelle s'engage à déléguer tout le fonctionnement de chaque pôle scolaire (ancien SIVOS) aux maires délégués concernés par délégation du maire de la commune nouvelle.

Aussi, afin de gérer les affaires courantes de fonctionnement de l'école, le conseil communal de la commune déléguée de Vaudry a émis, à l'unanimité, un avis favorable lors de sa séance en date du 15 mars 2016 pour constituer une commission communale « Affaires Scolaires », commission qui pourrait être composée des élus vaudriciens qui siégeaient au SIVOS Roullours-Vaudry, à savoir :

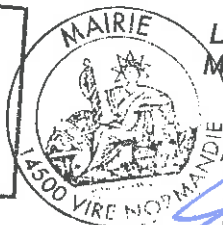
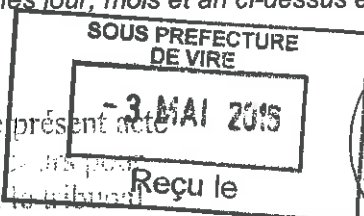
- Annie BIHEL
- Jérôme MISERETTE
- Philippe MENARD
- Céline ADAM
- Françoise DERRIEN

Un avis est demandé sur le projet de délibération portant sur la création d'une commission communale « Affaires Scolaires » qui sera composée des élus vaudriciens qui siégeaient au SIVOS Roullours-Vaudry.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

